

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

DEUXIEME PARTIE.

LA SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL COMMENCE A RÉALISER
LES RELIGIEUX DESSEINS DES ROIS DE FRANCE.

CHAPITRE VII.

DEUXIEME GUERRÉ DES IROQUOIS, DE 1646 A 1650.

XLI.

Nouvelles affligeantes pour Villemarie.

Il était difficile que les changements arrivés dans le gouvernement du pays, provoqués surtout par le zèle désintéressé des Associés de Montréal, n'excitassent pas contre l'œuvre de Villemarie quelque orage qui menaçât de la ruiner de fond en comble. Aussi, en arrivant de France, M. d'Ailleboust avait-il appris à M. de Maisonneuve et à mademoiselle Mance une affligeante nouvelle, bien propre à les abattre l'un et l'autre, s'ils eussent eu d'autre appui que leur immense confiance en Dieu. C'est que plusieurs des plus notables Associés de la Compagnie de Montréal s'en étaient détachés par les conseils de quelques personnes, qui les avaient déterminés à préférer les missions du Levant. Cette nouvelle devait beaucoup affliger les colons de Villemarie ; personne n'y fut plus sensible que mademoiselle Mance. Inquiète sur le sort de la Compagnie de Montréal, elle descendit à Québec, dès que l'été de 1649 fut venu, afin d'y recevoir sans délai les nouvelles qui pourraient arriver de France. Elle en apprit, en effet, mais des plus tristes qu'elle pût recevoir : d'abord, la mort du P. Rapin, son entremetteur et son protecteur auprès de madame de Bullion ; en second lieu, que la Compagnie de Montréal était presque dissoute, et qu'enfin M. de la Dauversière, ayant éprouvé de fâcheux contre-temps dans ses affaires, on était sur le point de saisir tout son bien, et que lui-même, gravement malade, était en danger de perdre la vie.

XLII.

Mademoiselle Mance passe en France pour le bien de la colonie..

Pleine de confiance en Dieu, quoique vivement affectée de ces nouvelles, elle prit aussitôt la résolution de repasser en France. Son dessein était d'aller trouver madame de Bullion, de lui exposer l'état des choses et de faire ensuite ce qu'elle lui prescrirait. Sachant que les Associés de Montréal étaient, après Dieu, l'unique soutien de Villemarie, et voulant faire tout ce qui serait en elle pour conserver cette œuvre, qu'elle croyait être de Dieu, elle résolut de proposer à tous les membres qui composaient encore la Compagnie de Montréal de cimenter leur Société par quelque acte public qui constatât leur droit de propriété sur l'île. Car jusqu'alors, par un effet de leur grand amour pour la vie cachée, les propriétaires, si l'on en excepte M. de la Dauversière et M. de Fancamp, étaient tous légalement inconnus. Mademoiselle Mance ne doutait pas que non-seulement la conservation de l'Hôtel-Dieu, mais encore celle de tout le Canada, dépendaient de la stabilité de cette Compagnie charitable, attendu que, si Villemarie venait une fois à succomber, il était bien à craindre que tout le reste ne périclît, n'ayant plus ce boulevard pour le défendre. Cette année 1649, tout le Canada était, en effet, dans l'épouvante et la consternation, à cause des cruautés exercées contre les Hurons et de l'entière destruction de leur pays par les Iroquois, qui menaçaient les Français d'un traitement semblable. Voyant donc toute la colonie Française réduite à cette extrémité, mademoiselle Mance, de l'avis de M. de Maisonneuve, résolut de s'embarquer au plus tôt pour la France, et partit, en effet, de Québec le 8 septembre. M. de Maisonneuve, ainsi que tous les colons de Villemarie, l'accompagnèrent de leurs prières et de leurs vœux, et sa traversée fut heureuse.

XLIII

Zèle persévérant de madame de Bullion; les Associés de Montréal nommés dans un acte public.

Arrivée à Paris, elle alla voir d'abord madame de Bullion, qui la reçut avec une affection que leur longue séparation et les périls qu'avait courus mademoiselle Mance semblaient avoir rendue plus tendre et plus vive. Après avoir appris l'état des choses, cette charitable et généreuse bienfaitrice lui déclara qu'elle n'avait rien perdu de son premier dévouement envers l'œuvre de Villemarie, qu'elle était prête encore à faire toutes sortes de sacrifices pour la soutenir; et comme, dans l'espérance d'une paix solide avec les Iroquois, mademoiselle Mance eût souhaité que l'hôpital pût faire cultiver des terres, afin d'attirer et de nourrir beaucoup de sauvages par ce moyen, madame de Bullion lui donna une somme pour qu'elle l'employât à lever sur-le-champ et à gager des défricheurs. Les Associés de Montréal firent de leur côté, l'accueil le plus empressé à ma-

demoiselle Mance ; et, par un effet de la confiance que sa grande vertu et la rectitude de son esprit leur inspiraient à tous, ils entrèrent volontiers dans le dessein qu'elle leur proposa de s'unir entre eux par un contrat authentique, qui rendit public et incontestable leur droit de propriété sur l'île de Montréal. Déjà, le 25 mars 1644, M. de Fancamp et M. de la Dauversière avaient reconnu, il est vrai, par un acte en forme, n'avoir accepté cette île, que *pour et au nom de MM. les Associés de Montréal, pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France, dans ladite île de Montréal, auxquels parlant. ils en avaient fait cession et transport, n'y prétendant pour eux-mêmes que comme membres de leur Société.* Mais aucun acte ne faisait connaître les noms de ces Messieurs, et, en cas de litige, ils n'auraient point eu de titre certain qui constatât qu'ils étaient réellement membres de cette Compagnie. Pour rendre leur droit incontestable, ils firent un nouvel acte public, le 21 mars 1650, dans lequel fut désigné par son nom chacun des neuf Associés qui composaient alors la Société de Montréal, en y comprenant M. d'Ailleboust et M. de Maisonneuve. Les deux propriétaires reconnus par les contrats de donation, MM. de Fancamp et de la Dauversière, déclarèrent donc que leurs co-associés étaient messire Jean-Jacques Olier, prêtre, curé de l'église Saint-Sulpice ; MM. Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers, prêtre ; Nicolas Barreau, aussi prêtre ; Roger Duplessis, seigneur de Liancourt ; Henri-Louis Habert, seigneur de Montmor, conseiller du Roi et maître des requêtes ; Bertrand Drouart, écuyer, et Louis Séguier, sieur de Saint-Germain, qui tous acceptèrent la propriété de l'île de Montréal, tant pour eux que pour MM. d'Ailleboust et Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve. En même temps ils firent donation mutuelle, réciproque et irrévocable, entre vifs, de la même île aux survivants les uns des autres et au dernier survivant, en excluant à jamais tous leurs héritiers et ayants cause, pour quelque occasion que ce fût.

XLIV.

La Compagnie de Montréal favorise le défrichement des terres, et encourage mademoiselle Mance.

De plus, voulant favoriser les généreuses intentions de madame de Bullion, ils donnèrent à l'Hôtel-Dieu deux cents arpents de terre : “ Nous
 “ ayant été remontré par mademoiselle Jeanne Mance, disent-ils, que, pour
 “ mettre l'Hôtel-Dieu de Villemarie en état d'assister les sauvages, qu'on
 “ espère y devoir venir en grand nombre, lorsque la paix sera faite avec
 “ les Iroquois, il n'y a point de meilleur moyen que de faire défricher des
 “ terres, et qu'à cette intention, la personne qui a fondé ledit Hôtel-Dieu
 “ Saint-Joseph de Villemarie veut charitablement donner, cette année,
 “ une somme notable, afin d'y envoyer des défricheurs, nous, pour témoi-
 “ gner le désir que nous avons de contribuer, autant qu'il nous sera
 “ possible, au soulagement des pauvres sauvages. le zèle du salut desquels

“ nous a assemblés, avons donné, par ces présentes, deux cents arpents de terre, au lieu qui sera trouvé le plus commode, et qui seront bornés huit jours après l'arrivée de mademoiselle Mance dans la même île.” Enfin, pour que la Compagnie des Associés de Montréal pût procéder librement à toutes ses opérations, on en nomma les officiers, et M. Olier en fut fait Directeur, en remplacement de M. de Renty, décédé au mois d'avril de l'année précédente (*). Mademoiselle Mance, voyant dans tous ces Messieurs les dispositions les plus sincères et les plus généreuses de contribuer, de tout leur pouvoir, à l'œuvre de Villemarie, fut beaucoup consolée et remplie d'une nouvelle ardeur, pour s'y dévouer elle-même. Elle eut des conférences particulières et des communications intimes avec M. Olier, qui l'encouragea à se sacrifier, jusqu'à son dernier soupir, pour l'œuvre de Dieu. Elle visita aussi M. de Bretonvilliers, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice, qui l'assura de son généreux concours, et qui, en effet, fut en grande partie le soutien de la colonie de Montréal, par ses largesses ; il jouissait d'un gros revenu, et passait même pour être l'ecclésiastique de France le plus riche en bien de patrimoine. Enfin elle vit, en particulier, chacun des autres membres de la Compagnie, qui tous lui témoignèrent le plus entier dévouement.

XLV.

Zèle de la Compagnie de Montréal à poursuivre son œuvre.

Cependant des personnes peu portées pour cette œuvre, voyant mademoiselle Mance à Paris, et n'ignorant pas la grande estime qu'avaient pour elle tous les Associés de Montréal, l'engagèrent à leur faire abandonner ce dessein, qu'elles regardaient toujours comme téméraire, et la pressèrent de leur conseiller d'employer plutôt leurs largesses à assister les Hurons, dans l'état malheureux où ils se trouvaient alors réduits. Quoique mademoiselle Mance eût engagé, en 1643, madame de Bullion à appliquer, en effet, aux missions Huronnes les fonds considérables qu'elle venait de donner alors pour l'Hôtel-Dieu de Villemarie, elle ne se sentit pas portée à entrer dans ces vues, et répondit que MM. de la Compagnie de Montréal, malgré leur petit nombre, étaient tous résolus à poursuivre leur œuvre, et plus zélés que jamais. Voyant donc qu'elle se refusait à ce qu'on demandait d'elle, une des personnes dont nous parlons ne laissa pas d'aller trouver le Duc et la Duchesse de Liancourt, pour leur faire à eux-mêmes la proposition d'employer leurs aumônes en faveur des missions Huronnes. Mais, pour toute réponse, ils lui dirent qu'ils travaillaient à l'œuvre de Montréal. Ayant ainsi obtenu la fin de son voyage, mademoiselle Mance se remit en mer pour le Canada, conduisant avec elle des

(*) M. Dollier de Casson dit qu'on nomma M. Olier Directeur, à cause que M. de Renty était du Conseil privé. Cette assertion semblerait supposer que M. Olier avait été nommé Directeur avant le mois d'avril 1649, où M. de Renty mourut.

défricheurs et quelques filles vertueuses. Au mois de septembre, elle arriva heureusement à Québec, et partit de là, le 25 du même mois, sur la barque de Montréal, qui la conduisit sans accident à Villemarie.

XLVI.

Zèle des colons de Villemarie pour l'agriculture.

Son retour consola les colons, et ce qu'elle leur apprit du zèle généreux des Associés et de la résolution où ils étaient de soutenir le pays les remplit tous d'allégresse et de confiance. Jusqu'alors les hostilités des Iroquois les avaient obligés à rester presque tous enfermés dans le Fort ; mais se flattant qu'on ferait prochainement la paix avec eux, et que, par ce moyen, un grand nombre de sauvages viendraient à Villemarie, pour y résider et s'y faire instruire, ils prirent la résolution de sortir du Fort et de s'établir sur des terres. Dès son arrivée mademoiselle Mance fit commencer des défrichements sur les deux cents arpents qui venaient d'être donnés à l'Hôtel-Dieu, sous le nom de *contrée Saint-Joseph* ; et encouragés par cet exemple, ils demandèrent à M. de Maisonneuve des terres, pour les défricher eux-mêmes et s'y construire des maisons. Déjà, en 1648, quelques-uns avaient commencé des défrichements (*); mais, à partir de l'année 1650 jusqu'en 1652, un grand nombre d'autres demandèrent des concessions de terrains et se livrèrent, comme à l'envi, à l'agriculture (†). Ces premières concessions n'étaient, presque toutes, que de trente arpents seulement, dans le voisinage du Fort et de la brasserie située tout auprès, afin que les travailleurs pussent y être protégés en cas d'attaque ; et, pour ce dessein, elles avaient été prises sur l'emplacement déjà choisi pour bâtir Villemarie. Aussi, comme ces concessions n'étaient que provisoires, les hostilités des Iroquois ne permettant pas aux habitants d'aller s'établir plus loin, il avait été stipulé que les seigneurs, pour faciliter la construction de la ville, pourraient reprendre ces mêmes terrains (‡).

XLVII.

Les colons de Villemarie se livrent à l'agriculture pour contribuer à la conversion des sauvages.

Une particularité que nous devons remarquer ici, et qui est bien propre à faire admirer le dévouement de ces généreux colons, c'est qu'en exposant

(*) Entre autres, Pierre Gadois, Simon Richomme, Blaise Juillet, Léonard Lucault, dit Barbot, François Godé, Godefroy de Normandville.

(†) De ce nombre Lambert Closse, Augustin Le Ber, Urbain Tessier, dit Lavigne, Louis Prudhomme, Gilbert Barbier, Jean de Saint-Père, Jacques Archambault, Jacques Messier, Antoine Primot, Jean des Carries, Jean Le Duc, Nicolas Godé, Jean des Roches, Charles Le Moyne, Henri Perrin, André David, François Davenne et d'autres encore.

(‡) Il avait été convenu que les seigneurs, en reprenant ces terrains, pourraient en donner deux arpents à chaque habitant, à la réserve, cependant, de deux arpents, qui resteraient au concessionnaire, avec sa maison principale ; et, dans ce cas, les seigneurs promettaient de donner à celui-ci une égale quantité de terre et de le dédommager de tous les travaux qu'il aurait faits sur celle qu'il délaisserait ainsi. Les seigneurs s'engageaient pareillement, dans le cas où ils ouvriraient des chemins sur ces terres, d'indemniser les particuliers. Il fut aussi convenu que chaque propriétaire bâtirait une maison et résiderait sur sa terre, ou qu'au moins il demeurerait ordinairement dans l'île de Montréal, avec cette clause expresse, que s'il s'absentait de cette île trois années consécutives, sa terre serait vendue par le procureur fiscal, et que le prix en serait remis au syndic des habitants, pour être employé au profit de la corporation. Toutefois les propriétaires pouvaient vendre leurs terres et même résider ailleurs que dans l'île, pourvu qu'ils en eussent une permission signée du Gouverneur de Villemarie.

ainsi leur vie pour défricher ces terrains et y résider, ils n'avaient d'autre vue que de faciliter par là la conversion des sauvages et de contribuer, selon leurs moyens, à la propagation de la Foi. C'est ce qui est expressément déclaré dans les actes de toutes ces concessions, signées par les colons ou agréées par eux lorsqu'ils n'étaient pas en état d'écrire. " Suivant les " pouvoirs à nous donnés par MM. les Associés pour la conversion des " sauvages de la Nouvelle-France, en l'île de Montréal, dit M. de Maisonneuve dans ces actes, pour en départir les terres à ceux qui auraient " affection de s'y établir et d'y faire leur demeure ordinaire, afin de procurer, par ce moyen, la propagation de la Foi dans ce pays." Il est vrai qu'on trouve des formules d'actes introduites et accréditées par l'usage, qui ne doivent pas toujours être regardées comme l'expression des sentiments de ceux pour qui elles ont été employées. Mais on est autorisé à juger autrement des dispositions des colons de Villemarie, qui, les premiers, usèrent de la formule dont nous parlons ici, et qui, comme on l'a rapporté déjà, avaient un si ardent désir de contribuer à la conversion des sauvages. Au reste, c'est ce que prouvent divers actes de simples particuliers qui, d'eux-mêmes, ont spontanément déclaré ce noble motif. Ainsi, quelques-uns, qui, jouissant d'une certaine aisance, pouvaient s'entretenir, sans recourir à la libéralité des seigneurs, ont cru devoir faire une manifestation publique de leurs sentiments religieux par des actes notariés, dont on conserve encore les originaux à Villemarie. Q'on nous permette de rapporter ici la déclaration faite le 3 août 1650, par Jean de Saint-Père, Gilbert Barbier et Lambert Closse : " Nous étant unis avec MM. de la " Compagnie de Montréal, afin de contribuer, autant que nous le pourrions, " à la conversion des sauvages, nous avons cru qu'il était nécessaire, pour " cela, que chacun de nous fît en particulier quelque établissement ; et M. " de Maisonneuve, notre Gouverneur, qui a jugé, de son côté, que notre " dessein serait utile au bien des sauvages, nous ayant délivré, aujourd'hui " même, des concessions de terre pour ce sujet, nous déclarons ne prétendre " aucune récompense pour les services que nous avons rendus jusqu'à ce " jour à MM. de la Compagnie de Montréal (*)."

XLVIII.

Etablissement d'une commune pour les bestiaux et d'un vacher.

Mais, comme tous ces soldats devenus agriculteurs devaient avoir des bestiaux, et qu'il était nécessaire de leur procurer un lieu où ils pussent les faire paître en assurance, M. de Maisonneuve leur donna, le 2 octobre

(*) Comme tous ces colons s'étaient engagés à défricher leur terre et à y construire des maisons, et que M. de Maisonneuve ne pouvait donner à chacun d'eux, en même temps, des défricheurs et des ouvriers pour les aider, plusieurs, par un motif de charité fraternelle et de bien public, formaient ensemble des sociétés pour s'entraider mutuellement. Ainsi, le 18 novembre 1650, Jean des Carriés et Jean Le Duc s'obligèrent, l'un envers l'autre, à bâtir, à frais communs, une maison, d'abord sur la concession du premier, et d'y défricher dix arpents de terre ; et ensuite à bâtir une maison semblable sur la terre du second, et y faire les mêmes défrichements. Il fut stipulé que, si l'un des deux venait à tomber malade avant l'achèvement de ces travaux, l'autre serait obligé à continuer l'ouvrage, sans prétendre à aucun dédommagement, nonobstant la maladie de son associé. Après que ces travaux eurent été exécutés sur la terre de des Carriés, la guerre, qui survint, n'ayant pas permis, apparemment, de les entreprendre sur la concession de Jean Le Duc, celui-ci reçut de son compagnon la somme de cinq cent quatre-vingts livres, en dédommagement de ses services.

1651, une certaine étendue de terre, qui leur servit à tous de *commune*, et dont il remit le contrat de concession à Jean de Saint-Père, leur syndic. Pour prévenir le danger de voir les animaux enlevés ou tués par les Iroquois, il assigna provisoirement, eu égard à la difficulté des circonstances, le terrain qui bordait la grande rivière, à partir du Fort, en suivant le cours de l'eau. Cet espace, défendu par le Fort même et enclavé entre le fleuve Saint-Laurent et les concessions qui étaient au-dessus, se trouvait par là à l'abri des irruptions subites des barbares, qui, du moins, n'auraient pu s'en approcher sans être aperçus de loin. Cette première commune avait un arpent de large, et continuait dans cette même largeur, le long du fleuve, jusqu'à la quantité de quarante arpents. Enfin on établit un vacher public pour garder le bétail dans ce lieu et prévenir toute surprise. Mais cet ordre de choses n'étant que provisoire, il fut convenu également que, lorsque les temps deviendraient meilleurs, les seigneurs pourraient reprendre ce terrain et le donner à des particuliers pour y bâtir des maisons et s'y loger; qu'ils pourraient aussi s'en servir pour y faire des places de marché ou y établir un port pour les barques, et que, dans tous ces cas, ils remplaceraient l'espace qu'ils prendraient, en assignant, pour *commune* sur le bord du fleuve Saint-Laurent, autant de terrain qu'ils en auraient pris.

XLIX.

Récolte extraordinaire à Villemarie.

Tous ceux qui avaient demandé ainsi des terres se livrèrent donc aux défrichements, quoiqu'ils se vissent fréquemment harcélés par les Iroquois; et, après avoir préparé ainsi leurs champs, les ensemençèrent. On remarqua avec étonnement, par l'abondance de la récolte, combien Dieu s'était plu à bénir leurs travaux; ce qui fait dire au P. Ragueneau, dans sa relation de 1651: "La récolte des blés a été, cette année, très-heureuse par tout, mais principalement à Montréal, où les terres sont fort excellentes." La Soeur Morin nous fournit le commentaire de ces dernières paroles par la réflexion qu'elle fait sur le même sujet: "Chacun des colons n'avait qu'un fort petit champ à défricher, à cause de la crainte des Iroquois, leurs ennemis, qui ne permettaient pas de s'écarter beaucoup de son voisin, afin d'en être secouru en cas d'attaque. Mais Dieu donnait tant de bénédictions aux travaux de ce petit peuple, qu'on recueillait autant de blé de la semence d'un seul minot que nous le faisons aujourd'hui de vingt-huit et même de trente; ce que je dis sans exagération." Aussi un historiographe de France, Charles Cholmer, faisant allusion à cette sorte de phénomène, dit que Montréal reçut du ciel une telle abondance de biens, que l'on eût pris son sol pour un autre paradis terrestre. "Ce lieu, comme le faisait en effet remarquer, cette même année, le P. Ragueneau, eût été un paradis terrestre pour les sauvages et pour les Français, sans la terreur des Iroquois, qui paraissaient comme continuellement et le rendaient presque inhabitable; ce qui a fait, ajoute-t-il, que les autres sauvages s'en sont retirés." Quoique occupés alors à désoler le pays des Hurons, les Iroquois ne laissaient pas, en effet, d'envoyer des partis de guerriers contre Villemarie; et nous voyons que, le 23 juin 1650, ils y massacrèrent un Huron et sa belle-mère, l'un et l'autre chrétiens, à qui l'on rendit pour cela, les honneurs de la sépulture ecclésiastique.

CHRONIQUE DU CONCILE.

Situation du concile.—Etat des esprits.—Discussions sur la Foi.—Liberté.—Discussions sur la discipline.—La loi du secret.—Les suppliques.—Huitième congrégation générale: Mgr. Bizzari.—Neuvième: clôture de la première discussion dogmatique.—Dixième: projets de réforme disciplinaire.—Onzième: les correspondants, fable grotesque.—Douzième: rit Ambrosien; Députation du rit Oriental; les quatre présidents des députations.—Treizième: rit Maronite.—Quatorzième: Mgr. Moreyra.—Quinzième: chapitres de discipline: Mgr. Strossmayer.—Seizième: fin de la première discussion sur la discipline.—Dix-septième: souffrances et nécrologie du concile.—Dix-huitième: rit Grec-romain.—Dix-neuvième: les juges des excuses.—Travaux des commissions; beau spectacle qu'offre l'Eglise.

I.

Après deux mois et demi la situation du Concile se dessine, et l'avantage d'une revue est de pouvoir jeter sur cette situation un coup-d'œil d'ensemble.

La première discussion a roulé sur la partie la plus métaphysique des chapitres concernant la Foi, *Schemata ad fidem*. Comme il s'agissait de caractériser et de condamner les erreurs modernes du panthéisme et du naturalisme, on traitait de ces questions qui sont sur les limites de la philosophie et de la théologie. Les *Schemata* sont des espèces d'exposés de motifs destinés à précéder et à expliquer les décrets prononcés par le Concile, et deviennent le fond de ce que les théologiens appellent *chapitres* dans la rédaction du Concile de Trente. Ce sont aussi des projets de canons destinés à être promulgués dans les Sessions publiques. Comme les écoles de philosophie sont nombreuses, dans l'Eglise même, ces chapitres ont paru à la majorité des Pères, rédigés dans un point de vue trop particulier et trop exclusif.

Les évêques du nord de l'Italie, qui sont imbus des doctrines de Rosmini, leur ont été contraires.

Les Allemands, qui demandent qu'on laisse toujours à l'exégèse et à la philosophie, le champ le plus vaste possible, ont craint que l'on ne resserra trop le cercle dans lequel l'esprit humain avait encore la liberté de se mouvoir.

Le même sentiment, dit-on, a dominé chez un grand nombre de prélats français et américains.

C'est l'Archevêque d'Halifax, qui aurait dit le mot le plus dur contre les chapitres, "*opus non sepeliendum, sed cum honore sepeliendum.*"

D'autres sont allés moins loin, et ont soutenu que cette œuvre devait être revue et corrigée, "*opus emendandum.*"

Quelques-uns l'ont défendue d'une manière absolue.

Le résultat a été que la majorité a voté pour le renvoi à la députation de la Foi, et a demandé une rédaction nouvelle.

Là, les théologiens qui ont préparé la première rédaction seront admis à la défendre, et également les évêques qui l'ont attaquée le plus fortement auront le droit de faire valoir leurs raisons ; en résumé, c'est l'opinion modérée qui l'a emportée dans cette discussion qui, comme on le voit, a été parfaitement libre.

Et c'est pour conserver, aux Pères du Concile, cette liberté de donner franchement leur avis sur le fond et la forme de ces exposés de doctrines, que le Souverain-Pontife ne leur a donné aucune approbation préalable. Nous savons que Pie IX a exprimé plusieurs fois le désir que la discussion fut entièrement libre, et qu'on pût tout dire ; ce sont les termes même du règlement : “ *Integra, integrè discutiantur.* ”

Et à ces esprits trop ardents qui se plaignaient dernièrement de la longueur des discours et de la fatigue des séances, et qui demandaient qu'on cherchât le moyen de les abrégier, le Saint-Père a sagement et prudemment répondu : “ Non, il faut laisser dire aux Révérendissimes Pères tout ce qu'ils veulent dire, et de la manière qu'ils veulent le dire. ” Voilà de la grande et noble liberté.

Le Concile en est arrivé maintenant à la discussion des chapitres de discipline.

Le cardinal de Schwartzemberg a, dit-on, inauguré cette discussion nouvelle avec beaucoup de noblesse et de distinction. Le primat de Hongrie a parlé sur le ton de la causerie, avec une remarquable facilité ; il manie la langue latine comme sa propre langue.

Dans la séance du 19 janvier, l'Archevêque de Paris et celui de Cologne auraient eu un grand succès, plusieurs de ces discours dont on ne peut donner l'analyse, puisqu'ils sont sous la loi du secret, seront probablement publiés un jour, et l'on ne doute pas qu'ils n'honorent beaucoup l'Eglise et le Concile, en prouvant que l'épiscopat possède des théologiens, des philosophes et des orateurs de premier ordre.

A propos de ce secret qui couvre les opérations du Concile, il ne faut pas croire que rien n'en transpire absolument ; c'est chose impossible, le grand nombre d'officiers qui y prennent part, et qui peuvent ou s'oublier et commettre quelque indiscretion, ou commenter diversement la loi du secret.

Une correspondance romaine qui profite volontiers et des indiscretions et des interprétations, et qui ne s'en cache pas, explique comme il suit comment les correspondants peuvent arriver à connaître quelques faits.

Après avoir constaté qu'il y a eu des indiscretions de commises, soit volontairement, soit par étourderie, et que le Legat-Président s'en est plaint en pleine congrégation, elle ajoute :

“ Il y a dans toute une réunion d'hommes des appréciations diverses sur une loi identique. . . Si bonne qu'elle soit, cette loi du secret est, comme on dit en droit, *odiosa*, et selon le principe, *odia sunt restringenda*, on l'interprète strictement. C'est pourquoi il y a une foule de choses qui en se plaçant à ce point de vue n'appartiennent vraiment pas au secret.”

Les indiscrets, les interprètes à larges manches de la loi du secret, ne sont peut-être pas les seuls coupables ; on vient du moins d'en découvrir un autre dont on ne se défiait nullement, c'est l'écho.

Quoique le public n'assiste pas aux congrégations générales, il y a cependant à toutes les réunions une foule de curieux qui rodent autour de la salle du Concile. En étudiant les faits et gestes de cette foule, on s'est aperçu que plusieurs personnes faisaient de longues poses, l'oreille appliquée aux parois de la muraille de la nef opposée à celle où se tient l'assemblée. Là, la voix retentissante de certains orateurs se répercutait assez distinctement par un effet d'acoustique qui n'est pas inconnu. La circulation a été aussitôt interdite dans cette partie, et le nombre des curieux a, dit-on, considérablement diminué.

Quoiqu'il en soit des violateurs du secret, il est certain qu'on a jugé en haut lieu qu'on parlait trop, et le Saint-Père a décidé que les noms des orateurs ne seraient plus insérés dans les journaux de Rome.

Quelques évêques américains, dit-on, ont demandé au Pape d'abolir cette loi du secret, s'appuyant sur les mœurs nouvelles introduites par l'imprimerie, cela peut-être bon pour traiter les affaires politiques, mais les affaires de Dieu demandent le recueillement ; le Saint-Père n'a pu condescendre à ce désir ; on s'en tiendra à la sage tradition de l'Eglise. Un avertissement dans ce sens a été adressé par le Secrétaire du Concile, aux officiers et aux Pères, c'est celui du Concile de Trente.

II.

Afin de respecter plus parfaitement la loi du secret qui doit entourer les délibérations du saint Concile, particulièrement sur les questions brûlantes dont se préoccupe tant l'opinion publique, nous ne dirons à titre de renseignements, qu'un mot sur les *postulata* ou suppliques qu'on a, dit-on, fait circuler parmi les Pères de la grande assemblée.

La première supplique demanderait comme opportune la définition de l'infaillibilité du Souverain-Pontife.

La seconde réclamerait contre l'opportunité de cette définition.

La troisième, prenant un moyen terme, se bornerait à demander que l'on défendit l'enseignement de l'opinion opposée à l'infaillibilité pontificale.

Un quatrième document, dans le sens du second *postulatum* ci-dessus, s'élève de plus contre l'intention du journalisme laïque dans les affaires de l'Eglise.

Enfin un cinquième *postulatum*, d'origine allemande, dit-on, aurait demandé la révision de l'article II du règlement du Concile.

Malgré toutes ces divergences bien exagérées par les *on dit*, le saint Concile continue ses travaux avec tout le zèle et la piété qui doivent distinguer les princes de l'Eglise, et nous sommes assurés que, du cœur et de la bouche de tous, sortira bientôt un immense *Credo* pour accueillir les définitions inspirées par l'Esprit de Dieu, et les règlements dictés par la sagesse divine : et comme preuve, citons une belle parole de Mgr. Dupanloup.

Se trouvant à dîner chez le Prince Rospigliosi, avec plusieurs personnages distingués, et la conversation étant tombée sur les dernières controverses, l'Evêque d'Orléans a parlé comme suit :

“ J'ai la plus complète admiration pour le grand caractère de Pie IX comme roi, et une soumission sans réserve aucune à son autorité suprême comme Chef de l'Eglise. Si le Pape nous avait appelés à Rome pour accepter et pour signer des doctrines formulées par lui, je me hâterais d'obéir avec l'empressement, et je dirai plus, avec l'aveuglement d'un fils ; mais il nous a appelés pour discuter sur des doctrines à formuler, et je crois faire acte de soumission, et obéir en discutant.”

Ces paroles méritent d'être recueillies avec soin, parce qu'elles jettent sur les dispositions des évêques, que l'on considère comme les plus opposés à la majorité, une lumière véritable, et laissent prévoir un accord complet après l'épuisement des discussions.

III.

Dans notre dernière chronique, nous avons arrêté, à la seconde session du 6 janvier, l'histoire des assemblées du Concile : cinq congrégations générales ont eu lieu dans le mois de décembre, quatorze se sont tenues dans le mois de janvier, deux avant la seconde session, et douze depuis, dont nous allons donner l'histoire. Cette histoire, du reste, est très-courte, à cause de la loi du secret ; nous n'avons point d'ailleurs à répéter ce qui s'y fait habituellement, la célébration de la messe, la récitation des prières : nous nous bornerons à signaler ce qui a caractérisé chaque réunion : nommer les orateurs, c'est aussi allonger inutilement, on ne sait ce qu'ils ont dit, il n'est même pas sûr que l'impression produite par leurs discours soit celle dont parlent les journaux, il vaut donc encore mieux se taire.

La huitième congrégation générale s'est assemblée le 8 janvier. Dans cette séance le Cardinal Bizzari désigné par Sa Sainteté, a été proclamé président de la députation des ordres réguliers. Deux nouveaux cahiers ou projets de canons sur la discipline ont été distribués aux Pères du Concile.

Dans la neuvième congrégation tenue le 10, la feuille de vote pour la nomination de la députation du rit Oriental a été remise à tous les Pères. Cette commission s'occupera également des affaires de la Propagation de la Foi, voilà pourquoi elle comprend dans son sein des évêques de tous les pays ; le nouvel archevêque de Toronto, Mgr. Lynch, en fait partie comme on le verra plus loin. C'est dans cette séance qu'a été close la discussion

dogmatique du premier cahier remis aux Pères. Cette discussion a-t-elle été arrêtée sur le rapport de la députation de la Foi, qui en avait été saisie, nous l'ignorons, mais lorsque le dernier orateur eut terminé son discours, le débat a été clos immédiatement.

Le 14, la dixième congrégation a ouvert ses travaux par le vote pour la nomination des membres de la députation du rit Oriental, et la discussion a continué sur les matières de discipline : on a fait beaucoup de bruit autour de la question doctrinale, mais on ne se doute pas combien les matières disciplinaires préoccupent les esprits. Cette préoccupation qui se conçoit puisque les évêques posent à Rome des règles dont l'application sera souvent journalière dans leurs diocèses, leur inspire de nouveaux projets et des vœux comme ceux qu'ont formé le clergé français et que le clergé belge, qui se trouve dans une situation analogue, désire voir réaliser.

Ces vœux sont au nombre de cinq :

Le premier, demande au Saint-Synode, de faire revivre les anciens canons relatifs au clergé inférieur tombés en désuétude ou d'en établir d'autres ;

Le second, sollicite le rétablissement des tribunaux ecclésiastiques ;

Le troisième, la consécration du droit d'appel au métropolitain et au Saint-Siège ;

Le quatrième demande de régulariser les collations, translations ou destitutions des bénéfices et des titres ecclésiastiques, et cela en vue du bien des âmes et de la dignité du clergé ;

Le cinquième enfin, exprime le désir, que les sentences *ex informâtâ conscientiâ*, ou sans procédures judiciaires, soient réservées pour des cas très-graves, et que l'on évite autant que possible dans ces circonstances une publicité compromettante pour l'honneur du sacerdoce.

Pris dans son ensemble et ses détails, ce mémoire n'a rien que de très-juste et de très-naturel, et il ne passera pas inaperçu ; mais selon toute probabilité, le Concile ne s'occupera pas de l'état de discipline des pays particuliers, il posera des principes généraux sur ces matières qui ont été traitées, dit-on, dans la commission disciplinaire, préparatoire au Concile, et il sera aisé aux évêques, dans chaque pays, d'en faire dans leurs diocèses une application particulière.

La onzième congrégation, tenue le 15 janvier, n'a rien offert de particulier : on y a continué les discussions commencées la veille.

Quoique le public ne soit pas admis dans la salle conciliaire, et que les portes ne s'ouvrent pas comme aux sessions, il y a cependant toujours eu foule, jusqu'à ce jour, dans la basilique et aux abords de l'assemblée. On n'y entendait rien que des éclats de voix de temps en temps, n'importe, instinctivement on rôdait autour, comme attiré par quelque chose de grand. Mais ce jour, il y a eu grand désappointement, car des gardes

ont été apposées autour de la salle pour en éloigner les curieux, dont le nombre ne manquera pas de diminuer.

On devine sans doute, quand les renseignements manqueraient, quelle grêle de correspondants officiels ou officieux des journaux d'Europe et d'Amérique est allé s'abattre sur Rome. " Vous les voyez, dit la *Semaine Religieuse de Paris*, l'oreille tendue, et l'œil au guet, alertes et affairés, aux premières places dans toutes les cérémonies, au premier rang dans tous les cortèges, fréquentant encore plus les antichambres que les salons, et déployant une adresse et une diplomatie singulières à arracher ou à obtenir les premières informations, et le dessus du panier de toutes les nouvelles."

Aussi que de récits hasardés ! Nous en avons un exemple dans cette fable de deux intrus qui se seraient, dit-on, déguisés en évêques et se seraient introduits, à la faveur de cette supercherie, dans la salle du Concile, pour en surprendre les secrets. Cette fable a fait le tour du monde ; à Rome seulement on ne la connaissait pas ; après toutes recherches faites, on ne lui a trouvé aucun fondement, mais quelle bonne aubaine pour le correspondant ? quels sont ceux qui l'ont manquée ? Après cela croyez-les sur parole !

C'est l'Archevêque de Milan qui eut l'honneur de célébrer la messe, dans la douzième congrégation, le 19 janvier ; cette messe fut célébrée selon le rit *ambrosien*.

Durant les six premiers siècles de l'Eglise, il y eut dans l'Eglise latine quatre liturgies principales : celle de Rome, celle de Milan, celle des Gaules et celle d'Espagne.

Celle de Milan n'est guère moins ancienne que celle de Rome, car saint Ambroise nous assure qu'il l'avait reçue de ses prédécesseurs ; si elle porte son nom, c'est qu'il y fit quelque addition, comme le chant alternatif des psaumes, et qu'il composa des hymnes, des préfaces, des prières qui y ont été introduites.

En ne considérant que la célébration du saint sacrifice, voici les différences principales que l'on peut remarquer entre la liturgie ambrosienne et la liturgie romaine.

Le texte des épîtres, évangiles et versets, est tiré de l'ancienne version italique, peu différent de celle de Rome.

L'*Introit* ne renferme pas de verset, pas de *Gloria Patrie*, il ne se répète pas.

Deux leçons suivies de deux versets, précèdent l'Épître.

Le *Kyrie* ne se dit qu'après le *Dominus vobiscum*, et ne se répète que trois fois.

Aux messes solennelles, dix vicillards et dix femmes âgés, qui représentent l'Eglise, se présentent, revêtus d'un costumes particulier, et offrent le pain et le vin qui doit servir au sacrifice.

Il n'y a point d'*Agnus Dei*, mais une antienne remplace ce chant à la communion.

Après les dernières oraisons, le prêtre récite de nouveau trois fois le *Kyrie eleison*.

Il ne congédie pas le peuple par les paroles de la liturgie romaine : *Ite missa est*, mais il dit “ *Procedamus in pace*, retirons-nous en paix,” et le peuple répond : “ Au nom de Jésus-Christ, *in nomine Christi*.”

A ce propos, je remarquerai que certains Pères désireraient voir s'effacer toutes ces liturgies, comme s'est effacée celle des Gaules. Leur idéal serait de voir sortir de l'auguste Concile, une théologie unique, un corps de droit canon unique, un culte public unique, un catéchisme unique, un chant unique, un livre de prières unique. Je ne crois pas, dit le correspondant, qu'une pareille idée puisse se réaliser. Je ne crois pas non plus à la possibilité de cette idée ; que deviendrait alors la “ robe sans couture,” mais cependant “ *Variée du Christ* ? ”

Dans cette séance, le résultat du vote pour la *députation du rit oriental* a été communiqué aux Pères. Le voici selon l'ordre des suffrages obtenus.

DÉPUTATION DU RIT ORIENTAL,

dite de *Rebus Ritûs Orientalis*.

- 1o. Mgr. Pierre Bostani, archevêque de Tyr et Sidon (Syrie), du rit maronite ;
- 2o. Mgr. Vincent Spaccapietra, archevêque de Smyrne (Anatolie) ;
- 3o. Mgr. Charles Lavigerie, archevêque d'Alger ;
- 4o. Mgr. Cyrille Behman-Benni, évêque de Mossoul (Mésopotamie), du rite syrien ;
- 5o. Mgr. Ambroise-Basile Abdo, évêque de Farsoul et Zahléh (Syrie), du rite grec-mélehitte ;
- 6o. M. Joseph Papp-Szilaggy de *Illesfalva*, évêque de Grand-Varadin (Hongrie), du rite grec-romain ;
- 7o. Mgr. Louis Ciurela, archevêque d'Irenople (Égypte) ;
- 8o. Mgr. Louis-Gabriel de la Place, évêque d'Adrianople, (Bithynie), vicaire apostolique du Tche-Kiang, en Chine ;
- 9o. Mgr. Étienne-Ludovic Charbonneaux, évêque de Jassa, vicaire apostolique du Massour ;
- 10o. Mgr. Thomas Grant, évêque de Southwark (Angleterre) ;
- 11o. Mgr. Milaire Alcazar, évêque de Paphos (Ile de Chypre), vicaire apostolique du Tonkin oriental ;
- 12o. Mgr. Daniel MacGettingan, évêque de Raphoü (Irlande) ;
- 13o. Mgr. Joseph Pluym, évêque de Nicopolis (Bulgarie), administrateur de la Valachie ;

14o. Mgr. Melchior Nazarian, archevêque de Martin, du rit arménien (Mésopotamie) ;

15o. Mgr. Etienne Melchisedechian, évêque d'Erzeroum, rit arménien ;

16o. Mgr. Augustin-Georges Bar-Scinu, évêque de Salmas (Perse), du rit chaldéen ;

17o. Mgr. Jean Lynch, évêque de Toronto (Canada) ;

18o. Mgr. Jean Marango, évêque de Tine et Micone (archip. grec) du rit grec ;

19o. Mgr. François-Jean Lanouenan, vicaire apostolique de Pondichéry (Indoustan) ;

20o. Mgr. Antoine-Charles Cousseau, évêque d'Angoulême ;

21o. Mgr. Ludovic Goezbriant, évêque de Burlington (États-Unis) ;

22. Mgr. Joseph Valerga, patriarche de Jérusalem ;

23o. Mgr. Jacques Quinn, évêque de Brisbane (Australie) ;

24o. Enfin, Mgr. Charles Poirier, évêque de Roseau (Ile Dominique).

On s'attend à ce que le Cardinal Barnabo soit nommé président de la Députation du rit Oriental, c'est à tort qu'on l'a annoncé officiellement, mais il est vrai que personne ne paraît mieux préparé à cette charge, que Son Eminence, qui depuis tant d'années, préside la Congrégation de la Propagande, se trouve en rapport avec toutes les missions, et en connaît les besoins et les ressources.

On peut en dire autant des autres présidents.

Le Cardinal Bilio, président de la Commission dogmatique, s'est fait connaître, depuis longtemps, par sa science dans les questions philosophiques. Il joua un grand rôle, comme consultant du Saint-Office dans la fameuse querelle sur l'Ontologisme, de l'Université de Louvain. Le rapport qu'il fit à ce sujet, amena la conclusion partagée par beaucoup, que cette doctrine ne pouvait être sûrement enseignée, *tuto tradi non potest*. La part qu'il prit à la rédaction du *Syllabus*, lui assura une place distinguée parmi les philosophes ; et Pie IX reconnut son mérite en le revêtant de la pourpre romaine.

Le Cardinal Caterini a donné aussi des preuves de supériorité ; dans sa spécialité comme Préfet de la Congrégation du Concile, il est en relation perpétuelle avec tous les évêques de l'univers catholique. Les conflits de toutes sortes qui surgissent dans les diocèses, en passant sous ses yeux, lui ont fait connaître les abus, les lacunes, les difficultés inhérentes au gouvernement des hommes, et les impossibilités amenées par les circonstances de temps et de lieu.

Quand au Cardinal Bizzari, président de la Députation des Réguliers, il passe pour une des lumières les plus élatantes de l'Église, et pour un prélat d'une expérience consommée dans les affaires que la Députation aura à traiter.

Pie IX a compris qu'il ne pouvait faire un meilleur choix, et ce choix comme les précédents a été favorablement accueilli de l'opinion publique.

C'est Mgr. Joseph Gargia, Archevêque de Chypre, qui a eu l'honneur de célébrer le saint sacrifice dans la troisième Congrégation générale, le 21 janvier : il a célébré selon le rit maronite.

L'ordre de cette liturgie est à peu près le même que celui de la liturgie syriaque suivie dans presque toute l'Asie, empruntée à l'église de Jérusalem, et appelée aussi liturgie de *Saint-Jacques*. Du reste, dans tout l'Orient, on compte plus de quarante liturgies syriaques, celle de saint Basile avec celle de Jérusalem sont les plus suivies. Dans les autres, les variantes sont si peu caractérisées, que donner l'ordre général de celle de saint Jacques, c'est faire connaître le fond de ces liturgies ; la longueur des prières, leur beauté, leur ravissante piété, les fréquents dialogues entre le prêtre, les diacres et le peuple, la majesté des cérémonies, toutes choses si saisissantes pour le spectateur qui en est témoin une première fois, sont des caractères dont il faut tenir compte, et que nous ne pouvons reproduire ici.

Le prêtre pour célébrer, se couvre d'une tiare surmontée d'une croix, se revêt de l'aube, de la ceinture, de l'étole pendante et de la chasuble, sorte de chape, sans chaperon, à la place duquel brille une croix brodée portant l'image du crucifix. Par-dessus il place l'amiet, sorte de collet, qui retombe sur les épaules.

En arrivant au pied de l'autel, le prêtre fait la confession tourné vers le peuple qui lui répond. Dès qu'elle est terminée, il monte, se prosterne, baise l'autel à droite, à gauche et au milieu.

Lorsqu'il se relève, les diacres assistants lui ôtent la mitre, allument un cierge à droite, un cierge à gauche, et apportent les vases sacrés, et les dons que le prêtre dépose sur l'autel en les recouvrant d'un double voile, et en multipliant autour les encensements aux messes solennelles.

Tout ceci s'accomplit au milieu de prières, de proses, d'antiennes récitées par le peuple ou chantées par le chœur.

Après les Oraisons pour les vivants et les morts, le *Miserere* et le Trisagion, suit un cantique où le diacre annonce au peuple les mystères qui vont s'accomplir.

Vient ensuite la lecture des leçons des prophètes, de l'épître, de l'évangile, la récitation du symbole, le lavement des mains.

Le canon commence par les prières du baiser de paix, suivent la préface, le *Sanctus*, les oraisons de l'invocation du Saint-Esprit, auxquelles le peuple répond tantôt *amen* et tantôt *Kyrie eleison*. C'est en ce moment qu'à lieu la consécration.

Ici se fait une autre mémoire des saints et des morts. La fraction de l'hostie est suivie de l'oraison dominicale, entrecoupée d'autres prières que font alternativement et le prêtre et le peuple.

Le Trisagion, récité une troisième fois, précède l'élévation : le mélange du corps et du sang de Jésus-Christ précède immédiatement les prières préparatoires à la communion.

La messe se termine par la purification des vases sacrés, les prières de l'action de grâces récitées en commun avec le peuple, et la bénédiction donnée à l'assemblée.

Comme il eut été difficile à la plupart des Pères de suivre ce cérémonial si compliqué, un maître de cérémonies les avertissait à haute voix des diverses phases du sacrifice. Pendant tout le temps, deux clercs debout au bas de l'autel ont chanté des prières sur un ton monotone qui ressemble à de la psalmodie ; cette messe a duré une grande heure.

Puis, la discussion s'est ouverte sur la discipline ecclésiastique. Ce travail sera, paraît-il, plus long qu'on ne l'avait présumé ; les orateurs combattant pour leurs foyers, déploient leur éloquence et ne paraissent pas s'attacher à être courts. Les séances ne durent guère moins de quatre ou cinq heures : si à travers le prisme de l'imagination, l'épiscopat paraît une brillante dignité ; au Concile, il apparaît ce qu'il est, une lourde charge et un rude labeur.

Mgr. Dupanloup a parlé dans cette séance, quelques journaux ont beaucoup insisté sur sa prononciation française. Est-ce que chaque peuple n'a pas la liberté de la sienne ? Et aurait-on voulu qu'il eut parlé à la croate ?

La quatorzième congrégation s'est tenue le 22 janvier ; un incident en dehors des usages conciliaires a signalé cette séance. Le cinquième orateur était Mgr. Moreyra, évêque d'Ayacucho. Le prélat péruvien, aussi distingué par sa piété que par son savoir, a parlé avec une si profonde conviction, avec tant de foi et d'unction, que les applaudissements ont éclaté dans toute la salle au moment où il eut fini de parler. C'était la première fois que pareille démonstration avait lieu : mais cette manière d'exprimer son sentiment n'a pas reçu l'approbation des cardinaux qui dirigent les débats, et ils ont invité les Pères de l'auguste assemblée à ne point recourir à ce moyen trop vulgaire d'approbation, qui du reste pourrait engendrer beaucoup d'inconvénients.

Avant que la séance fut levée, un nouveau cahier fut distribué aux Pères : il est fort volumineux, il contient plus de deux cents pages et traite de l'Eglise, "*de Ecclesiâ.*"

Mgr. Strossmayer, évêque de Sirmium, a parlé dans cette séance. Le prélat allemand sert l'Eglise avec ardeur et un incontestable talent, il possède à fond la langue latine et la manie admirablement. Doué d'une mémoire phénoménale, il peut parler des heures entières sans manuscrit, sans notes d'aucune sorte, et néanmoins on ne le voit jamais hésiter. Il eut été applaudi plus d'une fois, si l'usage l'eut permis, mais le murmure approbateur qui parfois s'élevait de tous les sièges de la salle conciliaire disait assez quelles impressions agitaient l'auguste assemblée.

Ainsi qu'on l'avait annoncé la quinzième Congrégation a eu lieu le 24 janvier. La discussion a continué sur les deux premiers chapitres de discipline. L'un s'occupe des évêques, des Synodes, des Vicaires-Généraux, et le second de la vacance du siège épiscopal : sujets extrêmement sérieux et d'autant plus importants que la plupart des lois anciennes sont tombées en désuétude. On trouve néanmoins qu'il serait temps d'avancer, ajoute la correspondance, et le cardinal premier Président en annonçant une nouvelle congrégation pour le lendemain, a exprimé l'espoir que la discussion sur ces points sera épuisée, et que l'on pourra passer au troisième chapitre, distribué depuis trois semaines, et dont le titre seul de *Vita et honestate clericorum* " de la vie et de l'honneur des clercs, indique également l'importance."

La seizième congrégation a commencé à neuf heures, comme d'habitude, et s'est terminée à midi. Les discours ont été moins longs, la satisfaction générale était visible. Cette séance a vu se clore la discussion sur les deux premiers chapitres disciplinaires ; elle a occupé sept congrégations générales. Le résultat a été renvoyé à la Députation pour les affaires de discipline, elle étudiera de nouveau ces projets de canons, et tiendra compte des discours prononcés pour et contre, avant de les présenter de nouveau à l'approbation de l'assemblée.

Quoique l'heure fut avancée, on a tenu à entendre au moins un orateur sur le troisième chapitre. Le cardinal archevêque de Séville était le premier inscrit ; à peine eut-il terminé que la séance fut levée.

IV.

La discussion, ouverte l'avant-veille sur le troisième chapitre *de vita et honestate clericorum*, a continué dans la dix-septième congrégation, tenue le 21 janvier.

Avant de lever la séance, vers midi, le cardinal-président a pris la parole pour annoncer la mort de Mgr. François-Juarez-Perido, évêque de Vera-Cruz ou Zalapa ; il n'était âgé que de quarante-huit ans. Emporté par une très-courte maladie, il a donné dans ses derniers instants, comme pendant toute sa vie, l'exemple de toutes les vertus chrétiennes.

L'hiver exceptionnel qui afflige Rome, cette année, le débordement du Tibre, dont les eaux ont envahi tous les étages inférieurs des maisons ne contribuent pas moins que les fatigues et le grand âge de beaucoup d'évêques à multiplier les infirmités et les décès. Plusieurs des vénérables Pères sont gravement atteints, et l'on craint d'avoir à enregistrer avant longtemps de nouvelles pertes.

Le lendemain, 28 janvier, la dix-huitième assemblée s'est réunie une demi-heure plus tôt qu'à l'ordinaire, parce que la messe devait être célébrée, selon le rit grec-roumain, par Mgr. Vancsa, archevêque de Fogarac en Transylvanie.

Pour comprendre ce rit, sorti des liturgies de saint Jacques, de saint Basile et de saint Jean-Chrysostôme, il faut auparavant se faire une idée de la disposition des églises orientales. La plupart des églises grecques sont construites sur le modèle du temple de Salomon. Elles ont un *vestibule*, où se chante l'office canonial, une *nef* où prennent place le peuple, les chœurs et les clercs inférieurs, et le *sanctuaire* réservé au sacrifice, aux évêques, aux prêtres et aux diacres.

Le sanctuaire est séparé de la nef par une haute balustrade à jour, appelée *Iconostase* parce qu'on y voit invariablement sculptées les images du Sauveur, de la Vierge et des Apôtres ; quelquefois on y ajoute un grand voile. Le maître-autel se dresse au milieu et isolé, on y dépose l'Évangile, la croix, le tabernacle, on le recouvre d'une riche nappe de soie, appelée *entemense* ; elle porte imprimée l'image du Sauveur, renferme des reliques et sert de pierre sacrée. À droite, s'élève un autre autel sur lequel on dépose les ornements sacrés ; à gauche, un troisième autel appelé *offertoire*, là sont les offrandes du peuple pour le sacrifice et les vases sacrés.

Le célébrant toujours assisté du diacre, s'habille à l'autel de droite. Il passe ensuite à gauche, à l'*offertoire*, s'y lave les mains, prépare un pain levé pour le sacrifice. Armé de la *sainte lance*, il le signe de la croix, le transperce à droite, à gauche, à la partie inférieure, à la partie supérieure, et le divise en trois ou quatre portions en l'honneur de la Vierge, des saints, en mémoire des vivants et des morts, les dépose dans un bassin qui sert de patène, avec le calice mélangé d'eau et de vin, il les recouvre de trois voiles et les encense.

Toutes ces cérémonies sont accompagnées de versets rappelant la passion du Sauveur.

Le prêtre et le diacre se rendent alors au grand autel, l'encensent des quatre côtés, et pendant que le célébrant récite les prières préparatoires, le diacre descend dans la *nef* faire au peuple les *prières pacifiques* pour l'Église entière, à chaque avertissement l'assemblée répond *Kyrie eleison*.

Le diacre retourne ensuite à l'autel recevoir la bénédiction du prêtre et l'Évangile ; il le promène processionnellement dans la *nef*, c'est ce que l'on appelle la *petite entrée*. De retour au sanctuaire, il chante le Trisagion ; pendant ce temps le prêtre, tourné vers le peuple, les bras étendus, tient de la main droite un cierge à trois branches, figurant la Trinité, et de la gauche un cierge à deux branches figurant l'Incarnation du Sauveur et les deux natures, divine et humaine.

Ce chant est suivi de l'épître, de l'encensement de l'autel et du sanctuaire, du chant de l'Évangile ; puis le diacre se tourne vers le peuple, annonce les prières pour l'Empereur, les fidèles et les catéchumènes ; le peuple répond toujours *Kyrie eleison*.

Pendant que le célébrant récite l'*hymne des Chérubins*, le diacre encense de nouveau l'autel et le sanctuaire.

Vient alors le moment le plus solennel. Le prêtre se rend à l'*Offertoire*, couvre le diacre d'un voile, lui place sur la tête les dons dans le bassin d'argent, et précédé d'autres clercs portant la croix, des flambeaux, portant lui-même dans ses mains le calice, il se dirige vers la *nef*, et de là au grand autel ; le peuple se prosterne sur son passage : c'est ce que l'on appelle la *Procession des dons* ou la *grande entrée*.

Ici commencent les prières de l'oblation et de la paix. Le diacre crie au peuple : *les portes, les portes, soyez attentifs et avec sagesse* ; et l'on ferme les portes du sanctuaire, et l'on tire le voile. Le peuple récite le symbole, le prêtre la préface et le *Sanctus*. Le diacre armé d'un éventail figurant une tête de Chérubin à six ailes, l'agite légèrement au-dessus de l'autel, pendant les prières de la consécration.

La *mémoire des vivants et des morts*, la première bénédiction au peuple, l'Oraison dominicale, l'élévation, la fraction de l'hostie, le mélange des saintes espèces suivent la consécration. En ce moment, le diacre apporte de l'eau très-chaude que le prêtre verse dans le calice ; puis, il communie tous deux sous les deux espèces, et, en adoration, ils récitent de longues prières dans le recueillement le plus profond.

Le peuple communique également, avec une cuiller, sous les deux espèces, et les restes du sacrifice, déposés dans le calice, sont portés à l'*Offertoire*. Le peuple est béni une seconde fois, et congédié par ces paroles, *Procedamus in pace, retirons-nous en paix*, auxquelles il répond, *au nom du Seigneur, in nomine Domini*.

Le prêtre après les prières de l'action de grâces quitte les vêtements sacerdotaux, et, en passant devant le peuple, il le bénit une troisième fois en disant : " Que le Seigneur Dieu vous conserve tous, par sa grâce et par sa bonté, à présent, et toujours, et dans tous les siècles."

Le peuple répond : " Conservez, Seigneur, pour de longues années celui qui nous bénit et nous sanctifie."

Vœux touchants, expressions de la reconnaissance de tout un peuple, pour les bienfaits célestes que répandent sur lui les travaux et les prières de ses pasteurs.

Après la messe, la discussion a continué sur le troisième chapitre disciplinaire, *de la Vie ecclésiastique*.

Le lundi, 31 janvier, la Congrégation générale s'est réunie comme à l'ordinaire sous la présidence des cinq Cardinaux légats.

Après la sainte Messe, le sous-secrétaire du Concile a lu un premier rapport de la commission des *Juges des excuses et controverses* faisant connaître les noms des prélats qui n'ont pu se rendre au Concile, et de ceux qui avaient été obligés de quitter Rome depuis son ouverture.

Les motifs allégués n'ont pas soulevé la moindre observation, et les Pères ont passé à la discussion, déjà commencée sur les *Schémes disciplinaires*.

Avant de lever la séance, le Cardinal de Angelis a communiqué à la vénérable assemblée la triste nouvelle de la mort de Mgr. Mascaron Laurence, évêque de Tarbes. Il a rappelé en quelques mots les hautes vertus du défunt et recommandé son âme aux prières de ses collègues.

Plusieurs circonstances ont concouru à donner à cette mort l'illustration des vies les plus brillantes. La première a été son âge avancé de quatre-vingts ans, sur lesquels il compta vingt-cinq années d'épiscopat, admirablement remplies, comme l'attestent les regrets universels de son diocèse. Malgré les infirmités d'une si grande vieillesse, l'intrépide prélat n'a pas hésité à se rendre à l'appel du Souverain-Pontife, à porter au Concile les lumières de sa longue expérience et de ses vertus. Défenseur de l'infailibilité, il fut un des premiers à signer le mémoire dont nous avons parlé, et quand on lui présenta la plume, il la saisit avec une sorte d'enthousiasme : " C'est la foi de ma jeunesse, s'écria-t-il : je l'ai professée comme prêtre, proclamée comme évêque : il m'est doux de lui rendre témoignage en mourant."

Les obsèques du saint vieillard ont eu lieu dans l'église nationale de Saint-Louis-des-Français. Près de deux cents évêques y assistaient ; Mgr. Lacroix, évêque de Bayonne, célébra le saint sacrifice.

Immédiatement après les cérémonies, le corps a été dirigé vers la France, il sera enseveli dans sa cathédrale, selon son désir. Il sera bien là, au milieu de son peuple, qu'il aima comme un père, et auquel il laisse pour héritage, l'exemple le plus achevé de toutes les vertus.

On s'attendait à ce que le deux février, fête de la Purification de la Vierge, il y aurait une troisième session ; mais cette attente n'avait point de fondement. Les sessions publiques ne peuvent être intéressantes, que lorsqu'il y a une série de décrets prêts pour le vote définitif et pour la promulgation. Or, il n'y en a de prêts ni sur les matières de foi, ni sur les matières de discipline.

La députation de la foi travaille activement le chapitre dogmatique qui lui a été renvoyé, il y a quelques semaines. L'assemblée des Pères ne peut guère tarder à recevoir la nouvelle rédaction avec les changements qui auront été jugés convenables, et à se prononcer définitivement.

De son côté, la députation de la discipline rivalise de zèle pour faire les amendements nécessaires aux deux premiers chapitres disciplinaires qu'elle est chargée de réviser, pendant que les congrégations générales poursuivent la discussion des autres chapitres. Ces décrets, révisés et approuvés par les Pères, seront ensuite soumis au Pape. S'il les rejette, il n'en sera plus question ; s'il les admet, ils seront tenus en réserve, pour être promulgués à la prochaine session.

Ce n'est pas sans émotion que l'on se représente l'Église entière, travaillant dans ces projets de décrets disciplinaires, à se réformer elle-même, et à s'approcher de plus en plus de cette perfection qui est son éternel idéal. La merveille du Concile de Trente a été précisément l'ensemble de ses décrets sur ces matières de discipline, sur les rapports hiérarchiques et les devoirs réciproques du clergé. Les difficultés des temps ont motivé les dérogations aujourd'hui si fréquentes aux règles canoniques ; le travail actuel de la haute assemblée paraît avoir pour objet principal, de mettre les canons consacrés par l'expérience des siècles, en rapport avec les nécessités des temps nouveaux.

CONCILE ET JUBILE.

{ COMPTE-RENDU DES CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME DE PARIS
PRECHÉES PAR LE R. P. MONSABRÉ DES F.F. P.P.

DEUXIÈME CONFÉRENCE.—5 DÉCEMBRE 1869.

De l'appel maternel de l'Église.

Le R. P. Monsabré a commencé cette seconde conférence en rappelant ces paroles de Jésus-Christ : " Venez à moi, vous tous qui êtes accablés sous le faix du travail et de la douleur, et je vous restaurerai." Paroles pleines de tendresse que l'époux disparu met dans la bouche de son épouse l'Église, héritière de sa douceur et de sa miséricorde. Ce cri de l'amour maternel : " Venez à moi, mes enfants," *Venite ad me omnes*, tous les siècles l'ont entendu.

" Dans tous les siècles, dit l'Orateur, il y a eu des maux, et aux maux de tous les siècles l'Église s'est empressée d'apporter remède. C'est particulièrement par le moyen des conciles qu'elle a accompli cette grande œuvre. En affirmant sa vie, elle affirmait aussi les doctrines divines dont dépend le salut de l'humanité, et les principes sauveurs de la science et de la moralité publique. Elle confondait l'erreur et dispersait ses forces. Elle corrigeait les scandales du sanctuaire et réformait le sacerdoce à l'image du prêtre éternel. Elle humiliait les usurpateurs de son pouvoir et contenait par ses anathèmes les tyrans audacieux dont les convoitises pesaient sur la conscience des peuples. Elle imposait à la turbulente ardeur des races toujours prêtes à la guerre et aux vengeances privées, des trêves et des limites sacrées, et posait ainsi les fondements d'un nouveau droit des gens. Elle rapprochait les peuples ennemis en les enrôlant sous une commune bannière, dans des expéditions saintes, et sauvait ainsi l'Europe de la barbarie musulmane. Elle préparait dans les élections cléricales et monacales le modèle de ces grands actes de vie publique dont nous nous glorifions comme d'une conquête moderne. Elle apprenait aux princes et aux tribunaux les formes de la justice. Elle entraît au foyer domestique et purifiait par ses saintes lois les sources où les générations prennent vie ; elle protégeait la faiblesse de la femme contre les exagérations barbares de la puissance maritale. Elle usait lentement les fers des esclaves. Elle

mettait les propriétés à l'abri du vol et de la rapine, en se constituant leur gardienne ; elle réprimait les avidités de l'usure. Elle propageait l'instruction et créait pour elle l'émulation des honneurs. Elle vengeait les arts outragés. Elle faisait, dans les biens qu'elle tenait de la charité des fidèles, une large part aux pauvres du bon Dieu. Enfin, pour tout dire en quelques mots, l'Eglise, dans chaque âge de sa longue vie, s'est appliquée à guérir toute erreur, tout vice, tout abus, tout malheur privé, toute calamité publique.

“ Pardonnez-moi, messieurs, ce trop rapide coup d'œil sur le passé, je ne puis m'attarder ; j'ai hâte de vous rappeler l'acte solennel qui doit continuer parmi nous la bienfaisante et glorieuse tradition de l'Eglise. Elle a fait entendre son appel royal, appel de sa puissance, et affirmé sa vie ; écoutons aujourd'hui son appel maternel, appel de son amour.

“ L'Eglise, dans son concile, veut pourvoir aux besoins de la famille chrétienne dans la *crise contemporaine*.

Disons d'abord ce que c'est que cette *crise contemporaine*.

En second lieu, quels remèdes nous pouvons attendre de notre mère la sainte Eglise.

“ Messieurs, je serai obligé de toucher des points délicats. Je vous conjure, par la charité de Notre-Seigneur, de ne point introduire de noms propres dans ce que je vais dire. Je naviguerai de mon mieux au milieu des écueils, il n'est pas besoin que vous m'exposiez au péril des rencontres personnelles. Du reste, je veux que vous trouviez toujours dans ma parole, avec la franchise d'un apôtre, la douceur et la bénignité d'un cœur ami.

L'Eglise doit passer par la tribulation jusqu'au jour où elle perdra pour jamais, dans l'éternité, son nom de militante ; aujourd'hui, elle est engagée dans une crise qui abat les faibles et que certains esprits optimistes cherchent à atténuer. L'Orateur, sans se prononcer sur ces atténuations de l'optimisme, s'en rapporte, dit-il, aux propres paroles du représentant de Jésus-Christ, le souverain pontife. Après avoir cité le passage de la bulle d'indiction dans lequel le saint-père fait la peinture abrégée de nos maux, il s'adresse à son auditoire en ces termes :

“ Ne l'oubliez pas, messieurs, ces paroles viennent de celui qui voit de haut le monde entier, qui porte en son âme la sollicitude de toutes les Eglises et qui entend chaque jour l'universel gémississement de ses enfants. Il n'exagère rien ; car, pour peu qu'on veuille observer avec soin, il me semble que l'on reconnaîtra dans la crise contemporaine non pas seulement le retour d'un ou de plusieurs des maux qui ont affligé à tour de rôle l'humanité chrétienne, mais comme la *réviviscence simultanée* de tous les maux.

Après avoir jeté un coup d'œil sur le passé, le père conclut ainsi :

“ Chaque erreur, chaque vice a eu son temps. Aujourd'hui, hélas ! c'est comme un rendez-vous général. Semblable à ces malheureux chez

qui l'âge critique rappelle à la fois toutes les maladies par où ils ont passé, la société contemporaine a vu, dans l'espace de quelques années, revenir l'un sur l'autre tous les maux dont nos pères ont gémi. Auscultons-la ensemble, messieurs, il faut cela pour connaître l'intensité de la crise présente.

Ici l'éloquent Dominicain a fait un admirable résumé des erreurs contemporaines ; l'esprit humain répudiant la foi comme une faiblesse, la raison s'élevant, par une apothéose sacrilège, jusqu'à la dignité même du Verbe de Dieu, tous les dogmes s'écroulant avec l'autorité suprême qui les impose à nos respects, et la religion de l'avenir affichant ses prétentions à remplacer la religion du Nazaréen ; dans cette religion de l'avenir, aucun des dogmes qui repose sur le bon sens du genre humain ne résistant à la fièvre terrible de la négation. Dieu, hypothèse ; l'âme, fonction du système nerveux ; l'immortalité, chimère ; la vertu et le vice, produits chimiques comme le sucre et le vitriol.

“ C'est par cette chute grossière, messieurs, que la raison se punit elle-même de son orgueil. Mais, chose horrible, les trahisons de la science et du talent viennent en aide à toutes ces erreurs. La science affecte d'éviter les chemins lumineux qui la conduiraient à la connaissance des causes, et entoure d'une attention malade des phénomènes impuissants. Le talent se prostitue à une littérature immonde et outrage de ses productions la sainte majesté de l'art. Certaines chaires laissent tomber, comme autant d'oracles, sur la jeunesse les maxims d'une impiété extrême, et la presse en démenée en répand le virus jusqu'aux plus basses couches de la société.

Vous le savez, messieurs, la logique de l'erreur est plus vite en sa marche et a plus de force en notre vie que la logique de la vérité ; grâce à la complicité de nos passions, les principes pervers se traduisent aussitôt par des actes pervers. Voilà pourquoi nous avons vu et voyons encore, en haut, la religion traitée comme une faiblesse, l'Eglise mise autant que possible à l'écart des choses humaines, son chef et ses membres insultés et tourmentés, son sacré patrimoine à la merci de l'injustice et du guet-apens, sa liberté enchaînée ou menacée, les ordres religieux signalés à la vindicte publique et aux convoitises des misérables.

Plus bas, la force érigée en droit, le fait accompli patronnant les aventuriers et les usurpateurs, les petits peuples en proie aux vautours, les maîtres du monde dépouillés de leur prestige divin, l'autorité partout avilie et sourdement minée par les conspirations de l'anarchie, les revendications sauvages d'une fausse liberté provoquant les réactions violentes des pouvoirs personnels, les serments méprisés, la conscience cautérisée à l'endroit du parjure, les courtisans des princes et les courtisans du peuple luttant de basse soumission et de flatteries aux pieds des maîtres auxquels ils ont immolé leur dignité.

Plus bas encore, le bonheur honteusement confondu, avec le bien-être et le plaisir, les aspirations de l'âme tendues vers la richesse, les chemins ténébreux de l'injustice fréquentés par une foule innombrable, l'amour remplacé par des calculs, la famille abrégée par des craintes impies, le

foyer domestique déshonoré par des infidélités facilement absoutes, la débauche s'affichant sans pudeur, la froide cruauté arrangeant ses meurtres à l'avance comme une opération d'arithmétique, le luxe insultant à la misère du peuple, la spéculation abusant de ses forces, et lui, lui le malheureux qu'on a fait sans Dieu, sans foi, sans consolation, sans espoir, secouant sa crinière et tâtant ses membres vigoureux pendant qu'on lui prêche la liquidation sociale.

“ Enfin, comble de la honte et du malheur, des hommes insultant comme les désespérés de l'enfer à la plus touchante des perfections divines, la miséricorde, et s'engageant par vœu à l'impénitence finale ; des morts cyniques transformant le lit funèbre en chenil et nos cimetières en voirie.

A cette peinture énergique qui a produit dans l'auditoire une sensation profonde, l'Orateur a ajouté une énumération des maux intérieurs qui font éprouver à l'Eglise comme des frissons. Catholiques sincères, mais indépendants ; catholiques surpris par leurs mots retentissants et magiques de liberté, de progrès, et trop faciles aux compromis ; catholiques trop désinvoltes et intolérants qui offensent en voulant éclairer, blessent en voulant guérir ; méfiance, préjugés, imprudences, exagérations, dépit, aigreurs, indignations, qui occupent les forces de la polémique aux dissensions et aux querelles domestiques, tandis qu'elles devraient être toutes employées à la défense commune de la sainte cause de Dieu contre ses vrais ennemis : voilà la crise. Dans cette crise on sent tressaillir tout ce qui reste à la société de forces vives. Réaction simultanée contre la *réviviscence simultanée* de tous les maux, cette réaction soutient l'Eglise dans l'accomplissement de son devoir de mère ; elle fait appel à toutes ses lumières, à toutes ses forces, à tout son amour. Quels remèdes va-t-elle nous offrir ?

DEUXIEME PARTIE.

Les paroles de la bulle d'indiction par lesquels le souverain pontife trace d'une manière large les opérations du concile, répondent à cette question : Quels remèdes devons-nous attendre de notre mère la sainte Eglise ? Il semble que, poussée à bout par l'excès du mal, cette partie de la société qui représente dans la crise contemporaine la réaction des forces vives, laisse échapper de son cœur et de ses lèvres la prière du roi prophète : *Bonitatem et disciplinam et scientiam doce me*. Répondant à cette prière, l'Eglise met à notre service, en son saint concile, sa science de la vérité, sa discipline et sa maternelle bonté.

1o *science de la vérité. scientiam*. Les docteurs réunis doivent composer un contre-poison divin dans lequel entreront toutes les vérités, parce que la grande hérésie moderne a mis le monde sous le coup d'un empoisonnement général.

“ Nous attendons cela de vous, s'est écrié le conférencier. O sainte Eglise, ô mère ! vous nous l'avez promis.

“ Vous rendrez donc à Dieu sa grande gloire qu'on lui a ravie, vous affirmez sa nécessaire existence, vous nous expliquerez sa vie, vous nous compterez ses infinies perfections, types de tout ordre et de toute beauté. Vous nous montrerez, assis sur son trône éternel, *celui qui est*, vous nous ferez entendre son *fiat* tout-puissant, vous le distinguerez de son œuvre et nous conduirez dans les replis harmonieux du monde où travaille incessamment une bonne et douce Providence.

Vous raconterez à l'homme son origine divine et la grandeur de sa nature ; de son âme intelligente, libre, immortelle, de sa raison et de sa conscience, marquées du sceau de Dieu et honorées de la responsabilité, premier principe de tout mérite et de toute gloire dans le temps et l'éternité ; de sa chair, temple de l'esprit, canal de la grâce, destinée à revivre après avoir passé par les embrassements de la mort et les opprobres de la tombe.

“ Vous nous ramènerez à ces jours bénis de la vie du genre humain, où la voix de Dieu fut entendue au milieu des merveilles et nous apprit les secrets du ciel. Comme la pieuse femme que Jésus-Christ rencontra sur le chemin du Calvaire, vous enlèverez de la face adorable de votre maître ces couleurs menteuses, pires que des souillures, dont l'ont couverte des mains sacrilèges. Vous le prendrez entre vos bras, ce maître bien-aimé, et vous nous le ferez voir tel qu'il est, vrai Dieu et vrai homme, sauveur de l'humanité, vainqueur du péché et de la mort, auteur de la grâce et votre immortel époux, demeurant avec vous jusqu'au siècle des siècles et vous communiquant tous ses biens ; sa doctrine, ses mérites, son autorité, sa puissance.

“ A l'ingratitude des peuples et des rois qui vous repoussent vous répondrez par cet insigne bienfait, de rendre leurs droits respectables en proclamant à haute voix les lois divines qui les protègent.

“ A ceux de vos enfants qui se laissent surprendre par des mots remplis de promesses trompeuses, vous rappellerez que Dieu a donné à son fils l'héritage des nations et qu'il en est le premier roi : que la vérité de Jésus-Christ a des droits contre lesquels ne peuvent prescrire les principes malsains nés de nos révolutions ; que tout en subissant les vicissitudes des choses humaines, vous poursuivez patiemment l'idéal d'une parfaite subordination de l'ordre naturel à l'ordre surnaturel, dans les sociétés comme dans les individus ; que si la prudence commande d'attendre la réalisation de cet idéal, la foi chrétienne ne permet pas d'y renoncer.—Vous appellerez encore que l'autorité et la liberté ont leur mesure, c'est-à-dire le point précis où elles commencent à offenser la conscience des peuples, la vérité dont vous avez le dépôt et le culte que vous devez à Dieu.—Vous appellerez encore qu'en aucun temps, en aucune conjoncture, on ne doit prendre votre résignation et votre silence pour l'approbation d'un état de choses où les vues de l'homme semblent triompher des vues de Dieu. Les vérités inférieures et partielles qui nous égarent et nous passionnent parce que nous les considérons séparément et ne voyons que leurs contradictions apparentes, vous les rapprocherez de vos principes divins, vous nous les ferez voir dans ces principes, afin de dissiper nos illusions et nos malentendus. Enfin, ô sainte Eglise ! ô mère ! ô source de l'unique science à laquelle nous puissions aujourd'hui recourir, vous définirez et préciserez tout ce qu'il est nécessaire de définir et préciser pour que rien ne manque au

brevage de lumière qui doit combattre les poisons du déisme, du panthéisme, du matérialisme, du socialisme, du rationalisme, du naturalisme, du . . enfin de tant d'erreurs mal définies qui font de vains efforts pour se rattacher à la vérité.—Puis, comme il ne faut pas que votre remède sacré soit corrompu, vous le mettrez sous la protection de vos anathèmes. L'anathème !. Messieurs, puis-je prononcer ce mot sans faire sourire beaucoup d'entre vous ? A quoi servent, me dira-t-on, les anathèmes de l'Eglise, si ce n'est à faire mépriser sa doctrine ? N'allons pas si vite, je vous en prie.—La malédiction d'une mère est toujours terrible. Quel scélérat, après avoir frappé d'un coup mortel un enfant, ne serait épouvanté de voir sa mère en pleurs se dresser devant lui et d'entendre ce cri vengeur : Monstre, je te maudis !—C'est l'anathème, il a toujours été fatal aux erreurs qu'il a frappées ; toutes n'ont plus traîné depuis qu'une existence misérable. Que l'impiété s'en moque, si elle en a le courage ; mais qu'il nous pénètre, nous, d'une sainte horreur pour le mal.

20. Avec le remède de sa science, l'Eglise nous offre le remède de sa discipline. *Disciplinam*. En écartant l'Eglise des choses humaines, en dépravant les principes, l'impiété gêne les mouvements de notre vie et pèse douloureusement sur nos mœurs chrétiennes. L'Eglise veut nous donner une règle sûre qui nous apprenne à vivre chrétiennement dans le milieu tourmenté où nous sommes, une règle sainte qui relève nos mœurs. S'appliquant à elle-même cette parole du Sauveur : " Père saint, je me sanctifie pour ceux que vous m'avez donnés ", elle se sanctifie pour nous. En poussant le prêtre, par une salutaire discipline, jusqu'au sommet de la perfection évangélique, elle donne à son exemple plus de lumière et de force, à sa parole plus de pénétration et d'efficacité.

30. L'Eglise met encore à notre service sa maternelle bonté. *Bonitatem*. Elle en a donné une preuve touchante en faisant entendre le cri de son cœur aux schismatiques, aux hérétiques, aux indifférents, aux incrédules. Nous avons lieu d'espérer que cette bonté se montrera avec éclat dans son action conciliaire, et que le respect des principes sera merveilleusement accordé avec toutes les délicatesses et tous les ménagements d'amour que notre sainte mère doit au malheur des temps. Paix et concorde universelle, voilà ce que nous promet la bonté maternelle de l'Eglise. *Communem omnium pacem et concordiam*.

" O sainte Eglise ! ô ma mère ! obtiendrez-vous tout ce que vous désirez ? Verrons-nous " tous nos maux apaisés, les vices et les erreurs détruits, notre auguste religion et sa salutaire doctrine, pleines d'une vigueur nouvelle, reprendre leur empire ; la piété, l'honnêteté, la justice, la charité et toutes les vertus chrétiennes se fortifier et fleurir pour le plus grand bien de l'humanité ? " Verrons-nous les nations schismatiques de l'Orient groupées autour de la chair de Pierre et, animées de l'esprit des anciens croisés, s'opposer comme un rempart vivant aux envahissements d'une puissance avide qui fait presque chaque année un repas de quelque province usurpée ? Verrons-nous l'Angleterre revenir à la foi des Alfred et des Edouard, et, tournant son esprit d'aventure aux triomphes de la vérité catholique, planter la croix, le pavillon de Dieu, sur tous les rivages du monde ? Verrons-nous la France chrétienne comprendre sa mission de fille

ainée et devenir dans l'univers l'agent provocateur, non plus des révolutions qui détruisent, mais des révolutions qui édifient? Verrons-nous les indifférents, touchés par l'amour maternelle de l'Eglise autant qu'instruits par l'expérience de nos malheurs publics, secouer le sommeil funeste où ils sont depuis si longtemps ensevelis? Verrons-nous s'accomplir cette oracle d'un homme illustre: " Plus que jamais il faut nous tenir prêts pour un événement immense dans l'ordre divin. Tout annonce je ne sais quelle grande unité vers laquelle nous marchons à grands pas." ? Entendrons-nous les familles et les peuples, revenus à Dieu, chanter ce beau cantique de la fraternité: " Qu'il est bon, qu'il est doux pour des frères d'habiter ensemble dans l'unité du vrai et du bien! Qu'il est bon, qu'il est doux d'être unis par l'amour, comme Hermon et Sion par la rosée du ciel, comme la barbe vénérable d'Aaron et la frange de son vêtement par un parfum précieux! C'est là que Dieu répand la bénédiction et la vie à toujours." ? Verrons-nous toutes ces choses? Entendrons-nous toutes ces choses? Messieurs, c'est le secret de Dieu. Mais ce qui me paraît indubitable, c'est que la bonté maternelle de l'Eglise portera ses fruits dans son propre sein. Nous croyants et catholiques, nous ne voudrions plus qu'il y ait parmi nous d'écoles ni de partis. Nous réprimerons l'intempérance de notre zèle, nous corrigerons l'entêtement de nos opinions, nous sacrifierons les illusions qui nous sont chères, nous nous pardonnerons nos mutuelles faiblesses et imperfections, nous ne verrons plus, les uns dans les autres, que la bonne foi, le sincère amour du bien et les services rendus. Si le monde entier ne revient pas à l'unité, au moins les positions seront ainsi tranchées, on saura qui est à Dieu, qui est à Bélial. Les forces de vie seront armées de vérité, de justice et d'amour, contre les forces de mort. Instruits, disciplinés et étroitement unis par l'Eglise notre mère, nous combattrons avec une sainte énergie, une rage divine; et si nous ne pouvons pas dire encore: " Maintenant le prince de ce monde est jeté dehors " *Nunc princeps hujus mundi ejicietur foras*, nous nous appuierons sur cet encouragement du Sauveur: " Ayez confiance, j'ai vaincu le monde " *Confidite, ego vici mundum*. A notre attitude, à nos efforts, à notre persévérance, à nos succès, on reconnaîtra la vérité de cette parole d'un de nos frères égarés: " C'est une idée sublime que celle qui cherche dans les temps difficiles, dans les plus grandes tourmentes de l'Eglise, un remède au mal par la réunion des premiers pasteurs. " Oui, messieurs, c'est une idée sublime, on y voit se manifester l'esprit de Dieu et l'amour d'une mère.

TROISIEME CONFERENCE.—12 DECEMBRE 1869.

De la prière demandée par l'Eglise.

L'étude qui a été faite, dans les précédentes conférences, de l'appel adressé par le chef de l'Eglise à tous les évêques de la chrétienté, a eu

pour résultat d'opposer aux maux qui nous affligent la synthèse de nos espérances. Maintenant, faut-il attendre sans rien faire des oracles du concile ? Non, car l'action de tous les fidèles est solennellement requise par celui-là même dont la voix souveraine a provoqué l'ébranlement général de l'épiscopat. " Il a prié, dit-il, le Père des lumières et de tout parfait ; et il a résolu d'exciter la piété et la religion de tous les fidèles, en ouvrant avec libéralité le trésor des indulgences, afin que les âmes purifiées, s'adressant à Dieu avec plus de confiance, puissent obtenir de lui le secours opportun de sa miséricorde et de sa grâce."

" Vous l'entendez, messieurs. Vous aussi vous devez être de cette grande fête et de ce grand travail dont Rome est aujourd'hui le théâtre ; vous devez en être autrement que par la présentation qui sera faite de votre témoignage avant la définition de la foi, autrement que par votre silencieuse attente et vos respectueux désirs ; vous devez en être par la religieuse et efficace coopération de vos prières.

1o Quels sont les rapports des prières demandées par l'Eglise avec le but principal de son action conciliaire ?

2o Par quels moyens l'Eglise assure-t-elle l'efficacité de ces prières ?

Voilà les deux questions que je vais traiter dans cette conférence."

I.

Nous donner la science de la vérité et, par la science de la vérité, réformer, régler et sanctifier notre vie, tel est le but principal des efforts et des travaux de l'Eglise assemblée.

Il ne se peut rien concevoir de plus grand, car la vérité est le bien suprême de l'homme. — Ce bien est soumis à la loi providentielle qui régit l'effusion de tous les biens, et que notre maître Jésus-Christ a exprimée par cette formule concise : *Petite et accipietis.* — Demander pour recevoir, c'est la loi. — Cette loi est confirmée par un mouvement profond, irrésistible, universel, le mouvement de l'instinct. C'est donc par un attrait naturel autant que par un acte de soumission à la volonté de Dieu que nous demandons à la plénitude infinie les biens qui doivent combler les vides de notre existence.

Mais le bien qui doit nous préoccuper avant tous les autres, c'est le bien suprême de la vérité ; nous devons le demander avec d'autant plus d'empressement, qu'en l'absence de tous il suffit ; avec d'autant plus d'assurance, que Dieu ne peut nous le refuser, puisqu'il est non moins nécessaire à l'accomplissement de ses propres desseins qu'à la certitude de notre vie.

" Le bien de la vérité est donc soumis à la loi providentielle qui règle l'effusion de tous les biens. Nous le demandons, c'est la loi. Ajoutez, messieurs, que la prière, par elle-même, a sur la vérité un pouvoir et des droits qui lui manquent quand il s'agit d'autres biens, et cela en vertu d'affinités et sympathies mystérieuses qui mettent la lumière éternelle dans l'impossibilité de se refuser à nos désirs. En effet, qu'est-ce que la prière ? C'est non-seulement l'attestation de nos rapports avec Dieu, disposant la vérité même à la bienveillance ; c'est encore la confiance naïve et sincère que l'homme fait à Dieu de sa profonde misère. Pour qui sait prier, Dieu

est plus qu'un maître opulent de qui l'on attend les faveurs ; c'est un père, c'est un ami. Il écoute sans lassitude et sans ennui le pauvre petit être qui lui raconte ses secrets, et, fidèle lui-même aux saintes lois de l'amitié, il raconte les siens. Or les secrets de Dieu, qu'est-ce donc, messieurs ?— C'est une éternelle vérité.

“ La prière est encore l'élévation de notre âme vers Dieu. *Ascensus mentis ad Deum*. Qu'est-ce à dire, sinon un acte par lequel nous sortons de la région où les ombres ne sont éclairées que par de pâles reflets, pour monter vers le soleil éternel ? En approchant de lui, ne recevrons-nous pas mieux ses rayons ? En gravissant les montagnes d'objets périssables qui nous le cachent, ne verrons-nous pas mieux et lui même et toutes les choses qu'il éclaire ? Homme religieux, nous ressemblons à ces voyageurs avides qui partent de la vallée profonde endormie dans la nuit ; ils montent à travers les forêts, ils montent par-dessus les rochers, ils montent par-dessus les glaces, ils montent par-dessus les neiges. Ils montent, ils montent, ils montent jusqu'à ce qu'ils soient arrivés au dernier pic, d'où ils contemplent et la source même du jour et, sous les courbes immenses du firmament, toutes les ravissantes beautés que baigne la lumière. . . Mais non, messieurs, la prière ne nous conduit pas encore jusqu'à ce terme sublime : cependant c'est notre naturel mouvement de monter, monter toujours avec elle, jusqu'à l'heure bénie où, voyant la lumière dans la lumière même, et reposés par une contemplation qui assouvira notre âme, nous n'aurons plus à crier d'une voix plaintive. Seigneur, envoyez-nous donc les rayons de votre vérité ! *Emitte lucem tuam et veritatem tuam*. Seigneur, montrez-nous votre face adorable ! *Ostende nobis faciem tuam, Domine*.

“ Messieurs, s'il y a parmi vous quelque esprit fort, il ne manquera pas de dire que toutes ces considérations sur les rapports de la prière avec la connaissance de la vérité, sont parfaitement inutiles. Nous sommes munis par la nature d'un appareil invisible qui dégage des formes visibles les éléments avec lesquels se produit en nous la lumière du vrai.—Méfions-nous de cette indolence spirituelle qui spéculé sur les révélations d'en haut, et, hardis ouvriers de la science, cherchons par nos labours le bien suprême dans lequel se repose l'intelligence. La vérité ne vient pas au-devant de nous, c'est en vain qu'on l'appelle ; il faut la poursuivre ; mais, en quelque profondeur qu'elle se cache, elle ne saurait échapper ni à la pénétration de notre esprit, ni à la persévérance de nos efforts.

“ Ceux qui raisonnent ainsi, messieurs, connaissent bien peu la faiblesse de l'intelligence humaine et l'histoire de ses égarements. Pour active qu'elle soit, elle ne peut éviter tous les pièges tendus sur les chemins qu'elle parcourt. Outre que ses forces bornées s'étendraient difficilement à tout l'ensemble des vérités que l'on considère habituellement comme son naturel domaine, la précipitation, la vanité, l'amour de soi, le parti pris, l'entêtement, l'entraînent, la fixent loin de son objet. Le vrai lui-même a

des perspectives et des oppositions de tons qui trompent l'irréflexion. Rien ne nous est plus facile que de le réformer et de nous attacher avec une opiniâtreté funeste à cette contre-façon d'un bien dont notre âme est avide. Notre illusion est telle que nous aimons la vérité dans l'erreur qui nous abuse ; car aimer l'erreur pour l'erreur même, c'est une monstruosité qu'on ne conçoit pas plus qu'aimer le mal pour le mal.

“ Lisez l'histoire, et vous les verrez, ces hommes, pleins de confiance en eux-mêmes et toujours repliés sur leur âme comme si l'infini était en eux. Ils ont abordé tous les grands problèmes, Dieu, le monde, l'homme, sa nature, son origine, ses destinées, la conscience, la liberté, l'autorité, la loi ; et dans tous ces grands problèmes ils ont défiguré le vrai : pas un système qui se tienne ; mais, selon la belle et énergique parole de saint Hilaire, “ un cercle éternel dans lequel les luttes de l'orgueil ramènent à point nommé les mêmes erreurs.” *Orbem æternum erroris et redeuntis in se semper certaminis circumferunt.* Aucun de ceux qui ont refusé la lumière d'en haut n'a échappé à l'entraînement de ce galop infernal où les esprits les mieux doués, semblables à ces bêtes aveuglées que l'on enchaîne à un manège, battent sans cesse les mêmes traces en croyant avancer.

“ Triste leçon après laquelle il faut conclure par ces paroles d'un philosophe qui lui-même fit l'expérience de la faiblesse humaine : “ Nulle science particulière n'est impossible qu'au sein de la science générale, laquelle emprunte sa dernière explication à la science même de Dieu (1).” Ou mieux encore par ces paroles d'un vrai sage : “ Vous qui cherchez la vérité, approchez-vous de Dieu par la prière, afin que vous soyez illuminés, et vos fronts n'auront point à rougir de l'erreur ” *Accedite ad eum et illuminamini, et facies vestræ non confundentur.*”

Mais quand il serait que l'homme pût découvrir et définir, sans le secours d'une lumière supérieure, les vérités qui sont du domaine naturel de son intelligence, il y a des mystères pour lui inaccessibles. Vie de Dieu, incarnation du Verbe, justice et miséricorde dans la rédemption du genre humain, etc., qui connaîtrait toutes ces choses, si Dieu ne les eût révélées depuis l'origine du monde ?—Mais il faut prendre garde aux rapports constants et intimes de la prière avec les révélations. Tous les grands illuminés, Moïse, David, Isaïe, Jérémie, Daniel, les prophètes, ont été de grands priants, et le révélateur par excellence vint quand une enfant, une vierge, plus pure que tous les fils de l'homme, eut fait passer la prière de quarante siècles par son cœur immaculé et ses lèvres saintes.

“ Le Verbe plein de grâce et de vérité est venu nous instruire. Voyez, messieurs, comme l'efficacité de sa doctrine demeure longtemps suspendue. Il enseigne, et mille prodiges prouvent la vérité de son enseignement ; cependant ceux qu'il enseigne l'offensent à chaque instant par leurs triviales espérances et leurs grossières interprétations de sa parole. De temps à autre il se fait comme une éclaircie dans les ténèbres de leur esprit. Ils s'écrient : “ Seigneur, à qui irions-nous ? Vous avez les paroles de la vie

(1) M. Cousin.

Éternelle.—Vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant !”—Et puis la nuit devient plus profonde, plus profonde à mesure que les heures s'avancent et que le Sauveur explique plus clairement les étranges mystères de sa vie, de sa mort et de sa résurrection ; nuit funeste qui se termine par de honteuses défaillances, par l'abandon, la trahison, le parjure.

“ Que manque-t-il donc à ces hommes ? Ah ! messieurs, il leur manque la lumière, parce qu'ils n'ont pas encore assez prié ! Mais attendez quelque peu. Humiliés et tremblants, ils revoient leur maître sorti du tombeau, ils reçoivent ses dernières confidences, ils suivent d'un œil ravi ses traces lumineuses dans les abîmes du firmament, puis ils se retirent au cénacle, où ils persévèrent dans la prière avec Marie mère de Jésus : *Erant perseverantes in oratione cum Maria matre Jesu*. Dix jours se passent ; pendant ces dix jours, les portes des cieux sont ébranlées par les pieuses clameurs de l'Église naissante. Elles cèdent enfin, la lumière se précipite, se brise, entre dans tous les cœurs : c'est *lui !* . . . lui que le Sauveur avait promis, l'Esprit de vérité !

“ Maintenant, ô prodige ! les apôtres voient tout, pénètrent tout, comprennent tout. Ils comprennent que Jésus-Christ est vraiment le fils de Dieu, que son royaume est du ciel, que sa parole est vérité, qu'il a dû souffrir pour entrer dans sa gloire. L'Évangile, tout à l'heure lettre morte pour leur esprit, l'Évangile est illuminé, ils en contemplent avec ravissement les divines beautés. Ainsi dans les vallées profondes apparaissent tout à coup les ruisseaux, les bosquets, les champs, les fleurs, les grâces, la vie, quand le soleil vient s'asseoir au sommet des montagnes ; ainsi dans les grottes ténébreuses scintillent les diamants aux mille facettes sous les feux d'un rayon victorieux. Remplis de l'Esprit-Saint, les apôtres voient enfin la vérité, et ils commencent à l'annoncer au monde. *Repleti sunt Spiritu et cœperunt loqui*.

“ Messieurs, la Pentecôte, fête de l'illumination, se perpétue dans les âmes priantes et se renouvelle, parfois avec éclat, dans l'Église universelle. Le temps est venu d'un de ces renouvellements. L'Église, pour guérir les maux de l'erreur, veut voir mieux qu'elle ne les a jamais vues, et nous faire connaître mieux que nous ne les avons jamais connues, les mystérieuses profondeurs et les salutaires applications des vérités évangéliques, amoindries par les enfants des hommes. Prions donc avec elle ; c'est la loi. Prions ; la prière, vous venez de le voir, ouvre les portes par où se précipite la lumière éternelle ; la prière et la vérité se rencontrent toujours.”

II.

L'Église nous demanderait en vain des prières, si elles devaient être inefficaces. C'est pourquoi, avec un art ingénieux où l'on reconnaît l'amour d'une mère, elle s'est empressée d'assurer l'efficacité de nos prières.

1o Le premier moyen qu'elle emploie, c'est la pénitence, qui étouffe les clameurs du péché et purifie le lieu où doit descendre la lumière divine,

Il s'élève du fond de l'âme pécheresse comme un bruit de révolte dans lequel se perdent toutes les voix plaintives de notre vie qui réclament quelque bien. Le pécheur est tamulte,— pareillement il est ténébreux ; il a quitté sa sphère d'attraction naturelle et tourné le dos à l'astre sublime qui le doit éclairer. Il est ténébreux surtout lorsqu'il laisse tomber son esprit dans une chair troublée, et pour peu qu'il demeure en cet état, il ne reste bientôt plus de l'homme qu'un animal impuissant à percevoir ce qui vient de l'esprit de Dieu. Entre la lumière et les ombres, quels rapports y a-t-il ? *Quæ societas lucis ad tenebras ?*

Evidemment le péché doit être désavoué, puisqu'il nuit ainsi à l'efficacité de nos prières, surtout de celles qui demandent le grand bien de la vérité ;—il est désavoué par la pénitence, que nous rencontrons au seuil de toutes les liturgies.

Si le bruit de nos révoltes, *Marseillaise* insensée de nos passions et appétits troublés, étouffe nos supplications, il est étouffé lui-même par un cri profond et puissant qui va remonter au ciel les entrailles paternelles de Dieu—*Le Misereere*, expression de la douleur et du repentir, délivre nos prières captives, fait rentrer l'homme dans la vérité de son être et nous rend nos affinités et sympathies natives avec la lumière divine.—Bien plus, tout repentir généreux tend à se traduire par des œuvres afflictives qui refoulent devant elles les convoitises ; l'âme assainie n'est plus qu'une transparence propice aux irradiations de la vérité éternelle. *Beati mundo corde quoniam ipsi Deum videbunt.* (Ici l'Orateur a fait entendre des paroles pleines de tendresse qui ont arraché des larmes à l'auditoire.)

“ Il était donc important, messieurs, que l'Eglise, en nous demandant nos prières, nous invitât à la pénitence. Permettez-moi de joindre ici ma voix à la sienne et de vous faire entendre non plus la parole d'un discoureur, mais le cri d'un apôtre. Il y en a sans doute parmi vous qui résistent depuis longtemps aux sollicitations des plus fidèles et plus douces affections. Leurs amis, leurs parents, leurs mères, leurs femmes, leurs chers petits enfants ont murmuré tour à tour près des portes de leur âme ces paroles du Seigneur à l'ingrate Jérusalem : “ Jérusalem, reviens à ton Dieu.” Hélas ! ils n'ont pas répondu. Eh bien, aujourd'hui je me mets à genoux devant eux, et, le cœur plein de larmes, je les conjure de ne pas être durs pour cette chère et bonne mère l'Eglise qui les invite au repentir. Elle a besoin de vous, messieurs, elle vous offre toutes ses grâces ; c'est peut-être la dernière fois que vous l'entendrez ainsi. Dites-lui donc : O mère, je me lève et je vais à mon père. *Surgam et ibo ad patrem.*—Voudriez-vous retarder encore ? . . Ah ! mes amis, les jours sont si mauvais ! la vie est si fragile ! les trahisons de la mort sont si soudaines ! l'éternité et les jugements de Dieu sont si près de nous ! ”

2o Le second moyen que l'Eglise emploie pour rendre nos prières efficaces, c'est l'association de nos forces religieuses. Vouloir obtenir une grâce peut-être sans pareille dans sa vie, elle nous appelle tous, nous unit dans une même intention, et nous envoie, par les stations du jubilé, recruter les forces du ciel.

“ L'Eglise militante et l'Eglise triomphante s'unissent. Que va-t-il arriver, messieurs ?

“ Quand les vendanges sont faites, la troupe joyeuse des vigneron s'assemble au pressoir. Un homme est là, debout, qui foule de ses deux pieds les grappes qu'on entasse. Le vin coule, mais lentement, goutte à

goutte. Tout à coup un cri retentit : A l'ouvrage ! Aussitôt les bras robustes s'élancent aux branches de l'arbre, les poitrines nues et haletantes poussent dessus, l'arbre gémit, s'abat, pèse, écrase ; l'anche déborde, et d'allègres refrains saluent les flots d'ambre et de pourpre qui bientôt réjouiront le cœur de l'homme. Messieurs, voilà l'image de ce qui doit arriver là-haut sur les saintes montagnes où Dieu entasse ses trésors. Allons, il est temps. Nous ne sommes plus seuls avec notre petite justice ; nous sommes au ciel et sur la terre une armée de priants. Dieu attend. A l'ouvrage ! pressons, pressons son cœur, et qu'il s'en échappe des torrents de lumière et de grâce."

30. L'Eglise nous convie à une association plus noble, plus sainte et plus puissante que la précédente ; elle nous invite à faire prier Jésus-Christ en nous et avec nous par la sainte communion.

“ Les temps sont bien changés, messieurs. Jadis les prêtres, debout près de l'autel, plongeaient leurs mains dans les entrailles des victimes et les levaient toutes sanglantes vers la divinité miséricordieuse qu'ils voulaient toucher. Aujourd'hui, c'est la victime elle-même qui se plonge toute vivante dans les suppliants. Quelle force d'impétration il y a alors dans l'âme d'un chrétien ! Comme ce n'est plus lui qui vit, ce n'est plus lui qui parle. Ecoutez donc, ô Dieu, écoutez votre Fils et soyez vaincu par ses prières. Vous pouviez bien dire à votre serviteur Moïse : Laissez-moi aller, laissez-moi aller. *Dimitte me, dimitte me*. Vous pouviez, puissance infinie, vous dégager des étreintes de ce patriotique amour, qui vous demandait la grâce d'un peuple, mais osez donc dire à votre Fils : Laissez-moi, laissez-moi. *Dimitte me, dimitte me*. Echappez donc à ses puissantes étreintes ; vous ne pouvez pas, il est aussi fort que vous. Saint Jean l'a vu, ce grand juste, fouler le pressoir de votre fureur, *et ipse calcat torcular furoris iræ, justus et verax*—Moi je le vois, ce grand miséricordieux, fouler aujourd'hui le pressoir de votre amour. O Dieu, méprisez notre voix si vous croyez que nous sommes un trop vil peuple ; mais *lui*, écoutez-le ; Père saint, dit-il, j'ai promis mon esprit de vérité, non pour une fois, mais pour toujours. *Ut maneat in æternum*. Faites honneur à ma parole qui est la vôtre. Ne soyez pas avare de ce don parfait, mais répandez-le avec une largesse immense comme votre bonté. Répandez-le sur ceux qui enseignent, répandez-le sur ceux qui sont enseignés, répandez-le sur ceux qui le désirent, répandez-le sur ceux qui le fuient. Que toute intelligence entre avec lui dans les sacrées profondeurs de ma doctrine, et que votre bonté, sous sa douce pression, s'incline devant ma loi. Père saint, que la Pentecôte de ce dix-neuvième siècle, si solennellement annoncée et si impatiemment attendue, soit, comme la première, la fête de l'illumination et du renouvellement de l'humanité.”

(A continuer.)

LES TRIBUS SAUVAGES

DE

L'Amérique Méridionale.

III.

GOUARANIS OU HABITANTS DES PALMIERS.

Nous avons fait connaître déjà l'Orénoque, en parlant des Ottomacs : ce grand fleuve prend sa source dans les montagnes du Vénézuéla, décrit un immense courbe dont le développement est de 625 lieues et vient se jeter dans l'Atlantique presque en face des Antilles. Ce n'est pas par une seule bouche qu'il se déverse dans l'Océan. Longtemps avant de le rejoindre, il se divise en une cinquantaine de branches, qui forment de longs détours, et embrassent un delta aussi grand que la moitié de l'Angleterre. Bien que toutes ces branches aient un nom particulier, trois ou quatre seulement sont assez importantes pour que les navires puissent en sillonner les eaux ; et personne, à l'exception des quelques pilotes qui conduisent ces bâtiments, n'a exploré le labyrinthe qu'elles composent.

Le cours de la rivière nous serait lui-même inconnu, sans l'œuvre magnifique de M. Humboldt, la plus belle relation de voyage qui ait jamais été écrite. Il y a aujourd'hui plus d'un demi siècle que nous possédons cette œuvre précieuse, et depuis lors nous n'avons rien, presque rien appris de neuf sur la région qu'elle nous dépeint. Il est vrai qu'il s'y est opéré peu de changements ; le commerce y languit toujours ; la religion et la civilisation, au lieu de s'y implanter, semblent au contraire s'en éloigner de jour en jour.

Mais ce n'est pas de cela que je veux vous entretenir. C'est d'une peuplade singulière qui habite l'un des points du delta de l'Orénoque ; je veux parler des Guaraunos ou Gouaranis. Ils passent pour appartenir à la famille des Caraïbes ; mais ils font bande à part, composent une tribu toute spéciale de sept à huit mille âmes, et tellement caractérisée par sa manière de vivre qu'on peut lui accorder une autonomie complète.

Ainsi que beaucoup d'autres grands fleuves, l'Orénoque est soumis à des crues périodiques ; ses eaux s'élèvent chaque année bien au-dessus de leur niveau ordinaire, et le reprennent ensuite, après avoir couvert un espace plus ou moins étendu. On avait d'abord attribué ces crues à la fonte des neiges, plusieurs des affluents de l'Orénoque prenant leur source dans

les Andes ; mais on a vu qu'on s'était trompé : la véritable cause de ces inondations est la quantité d'eau versée, tous les ans, par les pluies tropicales. Ces pluies sont occasionnées par la position de la terre à l'égard du soleil, et c'est pour cela qu'elles sont périodiques. Le fleuve commence à grandir vers les premiers jours d'avril ; c'est au mois d'août qu'il atteint son maximum, et en décembre que les eaux sont le plus bas.

L'élévation que l'Orénoque peut atteindre a été diversement estimée. Quelques voyageurs l'ont évaluée à cent pieds : il en est d'autres qui ne l'ont pas même porté à cinquante. Chacun d'eux peut avoir raison : cela dépend de l'endroit où la mesure a été prise. Mais si le niveau diffère suivant les lieux, il est toujours à peu près le même pour la place où il a été relevé. Nous en avons la preuve dans les observations qui ont été faites à Augusture, le dernier établissement de quelque importance qu'il y ait sur l'Orénoque. En face de la ville, précisément au milieu du fleuve, il se trouve un îlot rocheux dont le sommet est juste à cinquante pieds au-dessus du niveau le plus bas auquel descendent les eaux. Cet îlot est surmonté d'un arbre, et tous les ans, quand la crue est à son maximum, on ne voit plus que celui-ci : l'îlot est submergé. L'Orénoque s'élève donc en cet endroit à une hauteur constante de cinquante pieds. Il ne s'ensuit pas, comme nous l'avons dit, qu'il atteigne ce niveau dans tout son cours. A Augusture, ainsi que le nom l'indique, il est resserré entre des berges extrêmement hautes, qui le réduisent de moitié. En amont et en aval de cette gorge étroite, il est beaucoup plus large, et perd nécessairement en hauteur ce qu'il gagne en étendue. A vrai dire, ce n'est plus un fleuve, mais une vaste nappe d'eau de plusieurs centaines de milles ; ici couvrant des marais et des plaines, ailleurs s'épenchant au milieu des forêts.

C'est naturellement près de l'embouchure que l'inondation est le plus remarquable. Lorsqu'elle arrive à son maximum, c'est-à-dire en juillet et en août, le pays tout entier disparaît sous ce déluge. Les cinquante bouches du fleuve ne se distinguent plus au milieu de cette mer : et il serait impossible de naviguer, à travers tous ces écueils, sans les arbres qui servent de bouées indicatrices aux pilotes, et leur permettent de s'orienter. Si alors, suivant l'un de ces pilotes, vous remontez l'un des petits canaux situés au bord du delta, vous assisterez quand viendra le soir, à un spectacle bizarre. Devant vous s'étendra une forêt dont la partie inférieure est noyée comme le reste. Jusque-là, rien de bien extraordinaire ; mais entre les cimes des arbres vous apercevrez du feu ; non pas un incendie ; ce sont des flammes régulières, s'élevant comme d'un foyer, et répandant une lueur tranquille sur le feuillage qui est au-dessus d'elles, et sur l'eau qui paraît leur servir de base.

En approchant, vous distinguerez des marmites suspendues au-dessus de la flamme, des hommes, des femmes qui les entourent ; des ombres qui

paraissent voler d'un arbre à l'autre, et à la surface de l'eau une flotille de pirogues, amarrées au tronc des arbres.

Comment ? des feux établis dans l'air, des créatures humaines allant et venant à la cime des palmiers, gesticulant, babillant, éclatant de rire comme des gens qui seraient chez eux ? C'est qu'en effet vous aurez sous les yeux un village de Gouaranis.

Approchez encore, et glissez-vous dans une de ces bourgades ; tâchez de ne pas y être aperçu, car il est dangereux de s'y introduire ; mais regardez comment les choses s'y passent. D'abord, de quoi vivent les habitants ? A l'époque où vous les voyez, ils se trouvent à cent milles du rivage ; il s'écoulera plusieurs mois avant que les eaux se retirent ; et lorsque le fleuve sera rentré dans son lit, toutes les terres qu'il aura laissés à découvert seront à l'état de marais.

Vous avez remarqué, en arrivant, une petite flotille de canots qui permettent d'aller gagner la rive ; mais c'est un long voyage ; on le fait bien de loin en loin pour une affaire importante ; on ne peut pas y songer pour les provisions quotidiennes. Aussi n'est-ce pas pour aller au marché que ces pirogues ont été faites. Elles servent de temps en temps, lorsqu'il s'agit de troquer certains objets contre les ustensiles qui peuvent être nécessaires ; mais en dehors de ces circonstances exceptionnelles, le Gouarauno ne s'éloigne pas de sa forêt, où il n'a rien à craindre, et où il trouve à la fois bon souper et bon gîte. L'inondation durerait toujours qu'il n'en serait pas moins tranquille, et n'en souffrirait ni de la faim, ni de la soif.

Assurément, dites-vous ; il aurait du poisson, et pourrait boire autant qu'il voudrait.

Certes, il pêche quelquefois, et l'eau abonde autour de lui ; mais ce n'est pas là ce que je veux dire. Rappelez-vous d'abord que la pêche devient très-difficile, pour ne pas dire impossible, lorsque les eaux sont grandes. Si le Gouarauno ajoute à la friture un bifteck de manati, ou bien une tranche de tortue, c'est justement après l'inondation ; il mourrait de faim s'il n'avait pour vivre que les produits de sa pêche, car il est imprévoyant comme le sont tous les sauvages. Heureusement que son étrange habitat est pour lui un garde-manger inépuisable.

Vous ne devinez pas ? Étudions la forêt où il pêche, et vous verrez qu'elle pourvoit non-seulement à sa nourriture, mais à tous ses besoins.

Remarquez d'abord que cette forêt est composée d'une seule essence particulière d'autant plus intéressante que nous sommes dans la zone torride, où généralement toutes les espèces se confondent. N'est-il pas ensuite bien curieux de voir un seul végétal approvisionner l'homme de tout ce qui est nécessaire ; lui fournir sans la moindre culture, des aliments, des ustensiles, du bois (ce qui va sans dire), et par conséquent un bateau, des habits, des cordes, une maison et jusqu'à du vin ?

Et comment se nomme cet arbre merveilleux ? Il se nomme *ita* chez les

Gouaraunos ; *morichi*, *mourichi*, *mouriti* chez les autres Indiens, et chez les Espagnols du bord de l'Orénoque. Son nom scientifique est *Mauritia flexuosa*. Vous pourriez croire que cette appellation est dérivé du mot indigène ; vous seriez dans l'erreur ; la ressemblance est purement accidentelle *mauritia* ne vient pas de *morichi* : c'est le nom latinisé du prince Maurice de Nassau.

Mais cela ne vous dit pas que les mauritias composent un genre de palmiers, renfermant beaucoup d'espèces. On les trouve dans différentes parties de l'Amérique tropicale ; les uns atteignent une grande hauteur et ont le stipe droit et uni, pendant que les autres ne dépassent guère deux mètres, et sont armés d'épines ou couverts de protubérances coniques. Il en est enfin qui affectionnent les lieux arides, et il y en a qui ne prospèrent que dans les marécages, les endroits inondés, tel que l'*ita*, par exemple, qui a le pied dans l'eau pendant six mois.

Comme tous ses congénères, le moriche est un palmier en éventail ; c'est-à-dire que ses feuilles sont composées de folioles réunies à leur base, et qui vont en s'écartant, ainsi que les branches d'un éventail qu'on a déployé. Vers leur partie supérieure ces folioles se replient extérieurement et sont pendantes, mais à l'endroit où elles se rapprochent elles sont raides et dures. Le pétiole, c'est-à-dire la tige de la feuille a près de douze pieds de longueur et forme à son point d'attache au stipe du palmier un angle d'un pied de large. La feuille elle-même a un développement de dix pieds ; et c'est tout ce qu'un homme peut faire que de porter une de ces feuilles, quand elle est pourvue de sa tige. Groupez une douzaine de ces éventails gigantesques au sommet d'une colonne de cent pieds de hauteur sur cinq pieds de tour ; placez-les de manière qu'ils s'élèvent dans toutes les directions, en formant avec la tige un angle assez prononcé, et vous aurez l'*ita* des Gouaraunos.

Peut-être en verrez-vous quelques-uns dont la tige sera renflée vers le milieu, ou dans sa partie supérieure, mais la plupart vous offriront une colonne parfaitement cylindrique. Peut-être aussi quelques feuilles s'inclineront-elles, comme si elles allaient tomber ; il est probable même que plusieurs se seront détachées de l'arbre, et vous pourrez juger alors de leurs dimensions. Mais en levant les yeux, vous appercevrez, au centre du feuillage, un cône épais ou plutôt un énorme bourgeon ; c'est une feuille en voie d'accroissement, bientôt le soleil va la faire épanouir ; et un nouvel éventail remplacera celui qui gisait à la surface de l'eau, et que l'inondation a entraîné.

Regardez maintenant à l'endroit où la base du pétiole embrasse la tige du mauritia ; vous y verrez comme un grand étui, qu'on appelle un *spathe* et qui est long de plusieurs pieds : il se déchire, et vous découvrez une énorme grappe de fleurs d'un vert blanchâtre, disposées par doubles rangées.

Si vous avez de bons yeux et si vous faites attention, vous reconnaîtrez que ces grappes sont de deux espèces, et que le même arbre n'en porte que d'un seul genre ; c'est que le morichi est *dioïque*, c'est-à-dire que parmi ces arbres, les uns portent des grappes qui renferment la semence et les autres des grappes qui n'en renferment pas. En revenant un peu plus tard, vous en verriez parmi eux dont les grappes seraient complètement desséchées, tandis que les fleurs des autres seraient remplacées par des fruits. Vous prendriez ces fruits pour des pommes de pins, si au lieu d'être ronds comme une boule, ils avaient la forme d'un cône, c'est vous dire qu'ils sont couverts d'écailles brunes. Enlevez ces écailles, et vous trouverez une enveloppe charnue assez mince, au milieu de laquelle est un noyau. Une seule grappe donne de ces fruits par centaines, quelquefois par milliers, et fait la charge de deux hommes. Tel est le mauritia des Gouaraunos ; voyons maintenant à quels usages ils l'emploient.

Quand un de ces Indiens veut se bâtir une cabane, ce n'est pas dans la terre qu'il en pose les fondations ; il serait impossible de prendre pour base un terrain spongieux, qui d'ailleurs est sous l'eau pendant six mois de l'année. C'est au contraire assez loin du sol que le Gouarauno va s'établir. Il examine l'endroit où la crue a marqué les arbres à l'époque de sa plus grande élévation ; et le plancher de sa case sera encore à sept ou huit pieds au-dessus du point que les eaux auront indiqué. La place de sa demeure étant choisie, le Gouarauno abat quelques mauritias et les débite en poutrelles de la longueur voulue. La distance qui sépare quatre beaux arbres formant un carré, beaux arbres qui seront les colonnes angulaires de l'édifice, donne la mesure de ces poutrelles.

Une profonde entaille est faite dans chacun des piliers, juste à l'endroit où le constructeur veut établir sa maison. Les poutrelles sont placées dans ces entailles et retenues par des cordes ; une fois liées solidement, elles reçoivent à leur tour des solives transversales, que l'on y attache par le même procédé. C'est presque toujours la tige des feuilles qui remplit cet office. Vous vous rappelez que ces tiges ont douze pieds de longueur, sur une largeur de huit pouces, quelquefois davantage ; l'expérience a prouvé qu'elles suffisaient amplement. Sur cette charpente est posé un lattis dont les folioles des grands évantails constituent les matériaux et sur ce lattis, une couche épaisse de vase est soigneusement étendue. Il n'est pas difficile d'obtenir cette dernière, on n'a qu'à se baisser pour prendre. Le soleil a bientôt desséché cette boue, et la case est munie d'une aire excellente, où l'on peut faire du feu, sans crainte de brûler le plancher qui la soutient.

Pour arriver à cette plate-forme, une échelle est nécessaire ; rien de plus simple que d'en faire une ; il suffit d'entailler l'une des colonnes qui soutiennent la maison pour avoir un escalier un peu raide, il est vrai, mais dont s'accrochent les Gouaraunos.

Notre homme à fini son plancher ; c'est là le point important ; il ne

tient pas aux murailles et ne s'inquiète guère d'avoir pignon sur rue. Il est dans la zone torride, et la neige ne fouettera jamais dans sa cabane ; pas même la pluie, qui, dans ce pays-là, tombe presque toujours verticalement ; toutefois, comme elle est copieuse, il cherche à s'en préserver, et surtout à se mettre à l'abris du soleil, qui est son plus grand souci. Il construit donc une nouvelle charpente au-dessus de la première, et la couvre de nattes, fabriquées à l'avance avec les folioles du mauritia. Dès qu'elle a un toit, sa maison est terminée ; et si vous en exceptez la vase dont il a fait son parquet, c'est l'ita qui lui en a fourni tous les matériaux pourtrelles, solives, cordages, lattis et toiture.

Une fois logé, notre homme sent qu'il a faim ; peut-être a-t-il du poisson ; du manati, ou de l'alligator, car son palais n'est pas assez délicat pour s'offenser d'une tranche de crocodile ; mais si les eaux sont grandes, il n'a pas même un petit poisson ; et, même en temps d'abondance le pain n'est jamais de trop ; d'ailleurs il est si près qu'il est inutile de s'en passer. La tige du mauritia renferme une espèce de moelle farineuse qui, broyée ou râpée, mêlée ensuite avec de l'eau, forme un sédiment au fond du vase, sédiment qui a toute les qualités du sagou. On pétrit cette farine, on fait des gâteaux avec la pâte et ces gâteaux, grillés sur un feu d'ita, constituent le *yourouma*, qui est le pain des Gouaraunos.

Cette farine, chose singulière, n'est pas fournie par tous les itas de la forêt ; ce sont ceux dont les fleurs ne donnent pas de fruits et ceux-là seulement qui la produisent. Autre particularité : ils n'en renferment qu'à l'époque où les fleurs vont sortir de leur enveloppe. On a fait la même remarque à propos du maguey, l'aloes d'Amérique, d'où l'on extrait un breuvage nommé *pulqué*. Pour se procurer la sève, dont cette liqueur se compose, le maguey doit être incisé juste au moment où son épi floral va surgir d'entre les feuilles.

Tout en mangeant son yourouma, notre homme a besoin de boire. Va-t-il puiser au fleuve qui s'épanche au-dessous de lui ? Non. Ce n'est pas qu'il ne boive jamais d'eau, mais il veut se mettre en gaieté ; c'est encore le mauritia qui lui en donnera le moyen. La sève de ce palmier, après avoir été soumise à la fermentation, est transformée en liqueur enivrante, et si le Gouarauno est ivrogne, il peut se griser comme un lord. Mais s'il est plus modeste, et n'a d'autre désir que de se désaltérer, il n'a qu'à mettre infuser dans un peu d'eau quelques noix du morichi, à les battre ensuite avec un pilon pour en détacher les écailles, à filtrer l'infusion à travers un tamis, qui par parenthèse est fait avec des fibres d'ita, et l'opération terminée, il aura un breuvage à la fois sain et agréable.

Qui parle de liqueur dit un vase pour la contenir, un gobelet pour la boire ; gobelets et terrines, c'est l'ita qui en fait les frais ; bols et soucoupes, assiettes, cuillers, plats et sébiles, c'est dans son arbre qu'il les a taillés. Quant aux outils nécessaires pour ces différents travaux, il les

achète à des négociants européens, qui les lui fournissent en échange de quelque natte ou de quelque tissu en fibre de palmier ; et c'est encore, en fin de compte, avec l'ita qu'il les paie. Mais si par hasard toutes ses relations commerciales étaient rompues, le Gouarauno se ferait une hache de silex et un couteau d'obsidienne, comme il le faisait jadis avant l'arrivée des Espagnols.

C'est avec la tige des feuilles du mauritia qu'il fabrique son arc et ses flèches, ainsi que la hampe de ses harpons et de sa lance ; dans le stipe du palmier qu'il creuse sa pirogue, tout aussi légère que si elle était en liège ; et ses filets, ses lignes, son hamac, ses vêtements, c'est-à-dire l'échappe dont il s'entoure les reins, sont faits avec les fibres des folioles qu'il a recueillies avant l'entier épanouissement de la feuille.

Nous avons donc raison de dire qu'un seul arbre pourvoyait à tous les besoins de cet homme primitif ; et vous comprendrez que les missionnaires aient désigné l'ita sous le nom d'*arbre de vie*.

Pourquoi, direz-vous, le Gouarauno s'abstient-il à une pareille existence, quand il y a autour de lui de vastes régions dont il pourrait faire sa demeure, et où il aurait des ressources plus abondantes ?

Il est facile de vous répondre, mais par une autre question. Pourquoi les Esquimaux restent-ils dans leur pays glacé ? Pourquoi les tribus des montagnes arides ne descendent-elles pas dans les plaines fécondes ? Pourquoi y a-t-il des hommes qui vivent au désert, quand des pays fertiles sont encore inhabités ? Sans nul doute, les Gouaraunos, chassés de leur terre natale par un ennemi puissant, cherchèrent un refuge dans cet endroit marécageux ; ils y trouvèrent l'indépendance, et sacrifièrent tout le reste pour jouir de la liberté, qui est le premier bien sur cette terre, le plus précieux de tous les luxes.

Même actuellement, chose triste à dire, le Gouarauno aurait à craindre l'esclavage s'il s'éloignait trop de son marais. Dans sa retraite aérienne il est tranquille ; personne ne viendra l'y traquer, pas un ennemi, fut-ce un Indien, ne pourrait le suivre sur ce terrain bourbeux, où, par une longue habitude, il glisse avec la légèreté d'un oiseau ; et c'est pour cela qu'en dépit de tout ce qui lui manque, il restera longtemps encore au milieu de ses palmiers.

M. R.

LE CAOUTCHOUC.

III.

SES PROPRIÉTÉS.

I.

Le caoutchouc du commerce possède les propriétés en apparence les plus disparates.

On peut l'acheter soit à l'état liquide, soit à l'état solide ; dur comme la corne dans quelques articles de toilette, il est mou, flexible et élastique dans nos chaussures ; ici, il se présente avec une teinte blanche ou légèrement brunâtre, là, il revêt une couleur d'un noir foncé ; parfois son odeur est à peine perceptible, du moins elle n'offre rien de désagréable ; le plus souvent cette odeur est forte et pénétrante comme celle qui résulterait d'un mélange de soufre et de bitume ; sa densité elle-même est très-variable, car tantôt il s'enfonce dans l'eau et tantôt il surnage.

Tout cela s'explique naturellement lorsqu'on sait que le caoutchouc dont nous faisons usage est presque toujours mélangé avec des matières étrangères qui modifient plus ou moins profondément ses qualités natives.

A l'état de pureté, le caoutchouc est blanc, transparent, sans aucune odeur ni saveur. Sa densité est de 0.925 ; il pèse donc un peu moins que l'eau, à égalité de volume. C'est un des corps les plus élastiques que l'on connaisse, car après avoir été étiré d'une quantité plusieurs fois égale à sa longueur, il reprend son volume primitif aussitôt qu'il est abandonné à lui-même. Cependant s'il était maintenu ainsi distendu, pendant quelques semaines, il perdrait cette propriété, et il faudrait le soumettre à une chaleur modérée pour la lui faire reprendre. On a remarqué qu'une forte tension enlève au caoutchouc sa transparence ; il devient trouble, couleur perle et fibreux. Ce changement toutefois cesse avec la cause qui l'avait produit.

La chaleur et l'électricité ne se propagent que très-difficilement dans la masse du caoutchouc ; c'est une qualité qui l'a fait rechercher autrefois des électrisiens pour isoler les fils métalliques et autres organes de leurs appareils. On lui préfère aujourd'hui une autre matière analogue, la Gutta-percha. Longtemps le caoutchouc a été regardé comme imperméable ; mais des expériences récentes de Graham prouvent qu'il se laisse pénétrer par les gaz et même par l'eau, quoique dans un très-faible degré.

L'analyse chimique démontre que le caoutchouc est formé de deux éléments, le carbone et l'hydrogène : C'est un *hydrocarbure*, et le nom de résine qu'on lui avait donné autrefois ne lui convient point, car les résines contiennent toujours une certaine quantité d'oxygène. D'après M. Faraday, cent parties de caoutchouc renferment 87.2 de carbone et 12.8 d'hydrogène, ce qui donne 8 équivalents du premier pour 7 du dernier. Sa formule serait donc de $C^8 H^7$. M. Payen est parvenu, il y a quelques années, à dédoubler le caoutchouc en deux autres substances ou principes immédiats : l'un éminemment tenace et presque insoluble, élastique, dilatable ; l'autre plus soluble et essentiellement adhésif.

II.

Ces détails connus, nous allons étudier les modifications que font subir au caoutchouc la chaleur, l'air, les alcalis, les acides et autres agents. L'importance de ces notions n'échappera à personne ; nous les devons aux travaux d'un grand nombre de chimistes, à ceux particulièrement, de Macquer, Bernard, Foureroy, Vauquelin, Grossard, Fabroni, et, dans ces derniers temps, à ceux de Faraday, Dumas et Payen.

La chaleur produit des effets très-remarquables sur le caoutchouc.

Quand le thermomètre est au-dessous de zéro, cette substance devient dure, sans être cassante, et ne possède presque plus d'élasticité. A la température ordinaire elle reprend sa souplesse. Cent vingt degrés centigrades suffisent pour la faire fondre, d'après Trémy, de sorte que si l'on avait la maladresse de laisser sur un poêle quelqu'objet qui en serait formé, on pourrait très-bien le retrouver plus tard sous forme d'un liquide visqueux, semblable à du goudron. Une fois liquéfié, comme nous venons de le dire, le caoutchouc n'est plus susceptible de reprendre l'état solide par le refroidissement, en quoi il diffère essentiellement de la plupart des autres corps. Chauffé davantage, au contact de l'air, il ne tarde pas à prendre feu. Il suffit pour cela d'en approcher la flamme d'une bougie et alors la combustion continue toute seule, avec émission d'une belle lumière et d'une odeur forte, mais très-supportable. Nous avons vu, dans un article précédent, comment les sauvages de l'Amérique du Sud ont utilisé cette propriété pour se procurer d'excellents flambeaux.

Lorsqu'on chauffe le caoutchouc en vase clos, par conséquent à l'abri de l'air, des phénomènes d'un ordre différent prennent naissance : il se décompose, comme toutes les matières organiques, et donne naissance à un grand nombre de liquides volatils que la chimie apprend à séparer. Ces produits, curieux au point de vue scientifique, n'ont reçu, jusqu'à présent, aucune application industrielle et pour cette raison nous ne nous y arrêtons pas davantage. Lorsqu'on les recueille ensemble dans un même vase, on obtient un mélange de consistance huileuse, qui a reçu le nom de *caoutchine*. La caoutchine possède la propriété précieuse de dissoudre rapide-

ment le caoutchouc normal, et de le laisser se déposer, après qu'elle s'est évaporée, sous sa forme ordinaire.

Nous reviendrons tout à l'heure sur ce fait important.

On a écrit que le caoutchouc est inaltérable à l'air, à la température ordinaire. Ceci n'est vrai que dans certaines limites. En effet, nous savons que le suc d'où on l'extrait est aussi blanc que le lait au moment où il s'écoule de l'arbre et qu'il s'épaissit très-vite à l'air, en même temps qu'il revêt une couleur jaunâtre. Sous cette même influence le caoutchouc fondu, lorsqu'on a soin de l'étendre en couches très-minces, finit par durcir et reprend, après un temps très-long, il est vrai, son état solide. On a remarqué aussi qu'abandonné au repos, il finit par perdre une grande partie de sa flexibilité.

Fourcroy et Vanquelin expliquent ces faits par une oxydation du caoutchouc, oxydation, du reste, qui s'opère avec une extrême lenteur et dont il n'y a pas à tenir compte dans la pratique.

L'action des alcalis et des acides n'est guère plus énergique. La chaux, la soude et la potasse, lors même qu'elles sont portées à une température élevée, ne font que gonfler le caoutchouc sans se combiner avec lui. Les acides dilués sont sans aucun effet ; mais l'acide sulfurique, et plus encore l'acide nitrique l'attaquent vivement, à chaud, lorsqu'ils sont concentrés. Le chlore, le brome et l'iode ne l'attaquent pas. Le caoutchouc, grâce à cette immunité, peut servir à faire des vases propres à contenir les liquides les plus corrosifs, et peut être employé pour réunir les diverses pièces des appareils chimiques.

III.

Les applications du caoutchouc deviendraient plus nombreuses et plus faciles s'il pouvait être ramené à l'état émulsif qu'il possédait dans le suc végétal, au moment de sa récolte. Malheureusement on ne connaît aucun procédé industriel qui permette de l'obtenir sous cette forme. En présence de cette impuissance, les chimistes se sont préoccupés des moyens de le dissoudre.

Est-il nécessaire de rappeler ici ce que c'est qu'une dissolution ? Vous mettez du sel, du sucre dans de l'eau ; ces matières disparaissent promptement, et vous obtenez un liquide limpide qui a goût de sel ou de sucre. C'est là une dissolution. En faisant évaporer l'eau, on retrouvera au fond du vase la matière qu'on avait fait dissoudre.

Si vous aviez un liquide tenant en dissolution du caoutchouc, il vous suffirait de l'étendre, avec un pinceau, sur un linge ou tout autre tissu pour obtenir à la surface de ce dernier une couche imperméable, aussi mince que vous la désireriez. Il arriverait alors ce qui est arrivé dans le cas du sel et du sucre : le liquide dissolvant s'évaporerait et le caoutchouc, redevenu solide, reprendrait toutes ses qualités premières. La dissolution n'aurait été

qu'un état intermédiaire, transitoire, propre à faciliter l'emploi de l'hydrocarbure.

Mais quel liquide pourra dissoudre le caoutchouc ?

De la Condamine et Fresneau, après les découvertes rapportées dans notre premier article, tentèrent inutilement d'opérer cette dissolution au moyen de l'eau et de l'alcool.

Dans l'eau bouillante, le caoutchouc, se gonflait beaucoup, devenait assez mou pour se laisser pétrir, mais ne se dissolvait point.

Dans l'alcool, il perdait sa coloration sans se dissoudre davantage.

Fresneau eut alors recours aux huiles et particulièrement à l'huile de noix ; il exposa à un feu très-modéré un vase rempli de ce liquide et y laissa digérer longtemps des lamelles de caoutchouc. Il eut la satisfaction de voir celles-ci disparaître peu à peu, mais sa joie fut de courte durée ; lorsqu'il voulut faire usage de cette dissolution, il s'aperçut qu'après l'évaporation de l'huile, le caoutchouc, au lieu de reprendre sa consistance, son élasticité, demeurait mou et visqueux, ce qui le rendait impropre à une foule d'usages.

Ces insuccès ne firent que stimuler la curiosité des chimistes. Macquer fut celui qui travailla avec le plus d'ardeur à résoudre le problème. Guidé par des idées théoriques sur lesquelles nous n'avons pas à nous arrêter ici et dont la justesse est d'ailleurs fort contestable, il admit qu'il existe dans le caoutchouc un principe peu sicatif et qui retient fortement les huiles auxquelles on le mélange. Il expliqua par là, pourquoi M. Fresneau avait échoué dans l'expérience relatée ci-dessus. Néanmoins, pour n'avoir rien à se reprocher, il voulut essayer à son tour les dissolvants huileux. Il se convainquit qu'on ne peut jamais obtenir par ce procédé que des substances visqueuses, incapables de sécher et sans aucune élasticité.

L'essence de térébenthine rectifiée sur la chaux, fut employée avec un meilleur succès, et comme cette essence est soluble dans l'esprit-de-vin, Macquer voulut l'enlever au caoutchouc qu'elle avait dissout ; mais il n'y eut qu'une partie de l'essence qui se joignit à l'esprit-de-vin, le reste demeura obstinément attaché au caoutchouc, et l'empêcha de reprendre sa première consistance.

La dissolution faite dans l'huile de lin cuite avec la litharge (oxyde de plomb) se dessécha lentement, mais après cette dessiccation le caoutchouc n'avait plus ni liaison ni élasticité.

Le caoutchouc étant, dans son premier état, une espèce de lait végétal, Macquer crut devoir tenter si des substances laitenses, qu'on tire de plusieurs plantes, ne pourraient pas opérer cette dissolution ; il en essaya de plusieurs sortes, et surtout le lait de figuier que M. Bertin lui fournit en quantité : ce ministre s'intéressait beaucoup au succès de l'opération ; mais de quelque manière que s'y prit Macquer pour varier ses procédés, ses tentatives restèrent infructueuses. Voici en quels termes il

s'en exprime dans un rapport très-détaillé, adressé, en 1763, à l'Académie des Sciences :

“ Il me paraît démontré, par toutes ces expériences, que la résine élastique parvenue au degré de dessèchement où nous l'avons ici, ne peut être dissoute convenablement ni par l'eau, ni par les substances salines, ni par les esprits ardents les mieux rectifiés, ni par aucune matière huileuse pure, ni même par les dissolvants mixtes, partie huileux, partie aqueux, tels que sont les sucres laiteux de plusieurs de nos végétaux.”

Restait cependant une dernière substance à essayer. Macquer n'y avait pas d'abord songé à cause de son prix élevé : c'était l'éther. Si le chimiste eut employé de l'éther ordinaire, cette nouvelle tentative aurait échoué comme les précédentes : pour obtenir celui dont il se servit, il distilla à une chaleur très-douce huit ou dix livres de bon éther, et ne prit que les deux premières livres qui passèrent à la distillation.

Le caoutchouc, coupé par morceaux, et mis dans un matras bien bouché, avec une assez grande quantité de cet éther pour en être couvert, s'y dissout parfaitement sans autre chaleur que celle de l'air : la dissolution est claire et prend une couleur ambrée : elle conserve une odeur désagréable et elle est un peu moins fluide que l'éther.

Cette dissolution ne détruit aucune des propriétés du caoutchouc ; si on la verse ou qu'on l'étende sur un corps solide, elle y forme, en un instant, un enduit élastique. Si on la verse dans l'eau, elle ne s'y mêle pas et ne lui donne aucune apparence laiteuse, mais il se forme à la surface une membrane solide et fort élastique, qu'on peut étendre très-considérablement sans qu'elle se déchire, et qui reprend ses premières dimensions dès qu'on cesse de la tirer.

Les travaux de Macquer sont demeurés célèbres, et ont eu une grande influence sur l'industrie du caoutchouc ; il était donc convenable d'en faire une courte analyse. Nous aurons peu de chose à ajouter pour mettre nos lecteurs au courant de la science moderne relativement à la question qui nous occupe.

L'éther est toujours considéré comme le meilleur dissolvant qu'on puisse employer ; son action devient surtout prompte si on a eu soin de ramollir préalablement le caoutchouc au moyen de l'eau bouillante. De l'alcool ajouté à la dissolution précipite l'hydrocarbure sous forme d'émulsion ; c'est là un très-grand avantage, mais il faut l'acheter par des dépenses telles que l'industrie, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, n'a pu songer à en tirer parti.

Il a fallu forcément revenir aux essences et aux huiles qui n'avaient donné à Macquer que des résultats imparfaits : la térébenthine, le pétrole purifié, le sulfure de carbone, la benzine, les huiles empyreumatiques que fournit la distillation du bois et de la houille et la caoutchine qu'on obtient par la distillation du caoutchouc lui-même, voilà les substances générale-

ment employés. La matière plus ou moins visqueuse qu'elles laissent après évaporation, est soumise à un courant de vapeur qui enlève les dernières parties du dissolvant.

Grâce à ce traitement le caoutchouc peut reprendre en peu de temps sa consistance et sa souplesse. La purification cependant est loin d'être parfaite, et il reste toujours une odeur plus ou moins désagréable. Un nouveau procédé de désinfection, de l'invention de M. Bourne, est depuis quelque temps à l'étude. Le principe sur lequel il est basé consiste dans les propriétés désinfectantes du charbon de bois et du noir animal. La manière de procéder est très-simple :

“ Il suffit de placer les objets dans un espace clos, de les entourer de poussière de charbon de bois, et de les porter à une température de 60 à 70 degrés pendant quelques heures. Ces objets, une fois débarrassés de la poussière de charbon, présentent absolument le même aspect qu'auparavant et n'ont aucune odeur.

“ La chaleur nécessaire à cette opération peut être fournie par de l'eau chaude ou par la vapeur d'eau. On peut même employer la chaleur produite pour la vulcanisation elle-même, et, dans ce cas, on retire les objets des appareils à vulcaniser, sans qu'ils exhalent aucune odeur et complètement désinfectés.”

Si le procédé de M. Bourne est aussi efficace qu'on le dit il est grandement désirable qu'il soit adopté dans toutes les manufactures, car l'odeur nauséabonde d'un grand nombre d'articles en caoutchouc n'est pas un léger inconvénient. Cette odeur n'est pas toujours le fait des dissolvants comme on pourrait le croire. On n'a recours à la dissolution que lorsqu'elle est indispensable ; or, très-souvent, il suffit de ramollir le caoutchouc, par l'application de la chaleur, pour qu'on puisse lui faire prendre la forme désirée. Dans ce cas la mauvaise odeur est communiquée au caoutchouc par le bitume et d'autres substances avec lesquelles on l'a mélangé. Il est probable que le procédé de désinfection peut s'appliquer à ce cas aussi bien qu'au précédent.

IV.

Le caoutchouc n'a acquis l'importance qu'on lui connaît que du jour où l'on a pu lui donner de nouvelles propriétés en le mêlant à d'autres matières. Ceci forme une découverte toute moderne que nous devons exposer avant de clore cet article.

On a donné le nom de *vulcanisation* à l'opération qui a pour but de combiner le caoutchouc avec le soufre. La combinaison ne s'opère pas dans des proportions quelconques : 100 parties de caoutchouc vulcanisé, bien purifié, ne contiennent que deux ou trois parties de soufre.

Par la vulcanisation le caoutchouc est grandement modifié : il n'adhère plus, il ne se soude plus avec lui-même, il acquiert beaucoup de ténacité, il conserve son élasticité sous l'action des froids les plus intenses, enfin il peut être porté à une très-haute température sans subir la fusion.

On vulcanise le caoutchouc au moyen du chlorure de soufre, des polysulfures ou du soufre pur.

Le premier procédé consiste à immerger, ou humecter au pinceau, le caoutchouc avec du chlorure de soufre auquel on a ajouté une certaine

quantité de sulfure de carbone. L'action du sulfure de carbone est ici purement mécanique : il ramollit et dissout partiellement le caoutchouc, et facilite, par cela même, l'action chimique que doit exercer le chlorure de soufre. Ce chlorure, à une haute température, abandonne son soufre qui se porte sur l'hydrocarbure et forme avec lui un composé nouveau.

Le second procédé, plus simple que le précédent, est fondé sur la facile décomposition des polysulfures. On plonge le caoutchouc dans un bain, à 135 ou 140 degrés de température, formé d'une dissolution de *polysulfure de potassium* ; cette substance qui résulte de l'union du potassium avec une grande proportion de soufre, se décompose en donnant naissance à une certaine quantité de potasse qui reste en dissolution dans l'eau, et met en liberté le soufre qui réagit sur le caoutchouc comme dans le cas précédent.

Les deux procédés que nous venons de décrire, ont été remplacés, dans l'industrie, par un autre d'une application plus générale et plus commode. Il consiste à broyer ensemble 107 parties de caoutchouc, 50 parties de chaux vive et 4 parties de soufre en fleur. La chaux est destinée à s'emparer de l'excès du soufre qui n'entrerait pas en combinaison avec le caoutchouc. On soumet le mélange obtenu à l'action de la vapeur et sous l'influence de la chaleur la vulcanisation s'opère.

M. Charles Goodyear, de New-York, serait, d'après la plupart des auteurs, l'inventeur du caoutchouc vulcanisé. Tel n'est cependant pas l'avis de l'abbé Moigno dont tout le monde respecte la science et la droiture.

“ Il est temps de le proclamer, écrivait en 1852, l'ancien rédacteur du *Cosmos*, la vulcanisation du caoutchouc n'est pas une découverte anglaise ou américaine ; la gloire de cet immense progrès appartient à notre compatriote M. Barthélemy ; cette invention si riche de présent et d'avenir est toute française ; le caoutchouc a été vulcanisé, et il est apparu parfaitement vulcanisé, du jour où pour le couler M. Barthélemy l'a traité par l'éther sulfurique du commerce. ”

Le brevet d'invention de l'industriel français date du 16 janvier 1838, tandis que celui de son compétiteur n'a été pris qu'un an plus tard. M. Goodyear a-t-il eu connaissance de ce qui s'était fait en Europe ? A-t-il réellement eu de lui-même l'idée d'allier le soufre au caoutchouc, ou bien n'a-t-il fait que rendre cette idée plus pratique, en inventant de nouveaux procédés de vulcanisation ? C'est ce que nous ne savons point. Quoiqu'il en soit on ne peut lui contester le mérite d'avoir inventé d'autres mélanges qui peuvent rivaliser d'importance avec celui dont il vient d'être question.

Un de ces mélanges comprend 25 parties de caoutchouc, dissout dans l'essence de térébenthine, 5 parties de soufre et 7 d'oxyde de plomb. Il en résulte une substance plus compacte et plus lourde que le caoutchouc ordinaire.

Par un procédé analogue à celui de la vulcanisation, M. Goodyear est parvenu aussi à incorporer diverses autres matières et en particulier la magnésie dans la masse du caoutchouc. Il a obtenu, après un grand nombre de tentatives infructueuses, une composition dure comme la corne, inoxydable, susceptible de recevoir la dorure et de prendre le plus beau poli. C'est elle qui nous fournit ces boîtes de luxe, ces lorgnettes, ces boutons, ces mille objets de luxe qui paraissent avec l'éclat et la couleur du plus beau bois d'ébène, à la devanture de nos riches magasins.

N. N.

(A continuer.)

LES SECRETS DE LA MAISON BLANCHE.

LXI.

COMMENT LE MARIAGE DE LA REINE DE BOHEME FUT INTERROMPU
D'UNE FAÇON BIEN INATTENDU.

(*Suite.*)

Pendant que tous les regards étaient fixés sur ceux à qui on allait donner la bénédiction nuptiale, un cri perçant retentit dans l'édifice sacré. C'était un cri qui semblait venir des profondeurs de la terre, un cri tel que doivent en jeter les morts lorsqu'ils s'éveillent dans leurs tombeaux. Puis, tout à coup, une colonne de feu rouge s'éleva de derrière l'autel et se répandit lentement jusqu'à l'extrémité de la chapelle, enveloppant dans une nuage rose tous les objets et tous les assistants. Et, tandis que les chevaliers et les seigneurs, les dames et les guerriers contemplaient silencieusement et avec étonnement ce merveilleux spectacle, une femme apparut soudain au milieu de cette splendeur transparente.

Malgré le nuage qui l'entourait, il était aisé de reconnaître que sa figure était pâle comme celle d'un cadavre ; et, d'ailleurs, ses vêtements faisaient l'effet d'un linceul.

Les dames se mirent à crier, s'affaissèrent par terre, ou, dans leur frayeur, se jetèrent dans les bras les unes des autres : les seigneurs et les chevaliers portèrent la main à leur épée, mais sans oser la tirer du fourreau. Elizabeth s'évanouit, et le baron de Rotenberg, qui s'était précipité en avant, se mit soudain à trembler, comme s'il eût été saisi d'une convulsion.

—N'allez pas plus loin dans l'accomplissement de ce mariage, je le défends ! cria l'apparition, du milieu du nuage qui continuait à monter autour de l'autel. Le ciel le condamne ! ajouta-t-elle d'une voix douce et musicale, quoique impérieuse.

Alors une exclamation d'horreur s'échappa des lèvres du baron de Rotenberg ; et, tombant à genoux, il étendit les bras, en criant avec un accent d'angoisse : —Ermenonda ! c'est toi . . . c'est toi !

Et puis, cédant au flot des souvenirs qui inonda son cerveau, il tomba lourdement, la figure sur le pavé, et privé de connaissance.

La scène qui suivit fut effrayante de confusion ; car tandis que l'apparition s'effaçait peu à peu dans l'obscurité, les assistants, tout à l'heure si attentif à la cérémonie du mariage, se précipitèrent pêle-mêle vers les

portes, les dames criant, se battant à qui passerait avant l'autre, et oubliant complètement la reine qu'elles avaient laissée évanouie, et les seigneurs fuyant avec une égale ardeur, sans songer à d'autres qu'à eux-mêmes. Des dames furent renversées et foulées aux pieds, et ce fut littéralement un sauve-qui-peut général.

Enfin, il ne resta à peu près plus personne dans la chapelle, de toute cette société brillante qui l'encombrait quelques minutes auparavant ; mais la jeune reine gisait immobile à une place, et le baron de Rotenberg évanoui à une autre. Cyrien lui-même, ordinairement si brave, si inaccessible aux alarmes superstitieuses, avait fui : car lui aussi, comme Rodolphe et beaucoup d'autres qui connaissaient le nom de baptême de la baronne de Rotenberg, croyaient que c'était à son esprit que le baron avait adressé ces paroles d'angoisse et de frayeur.

Mais un homme à l'air vénérable, un vieillard, portant l'habit des serviteurs du château, sortit de derrière l'autel, et s'approchant de la reine, la souleva avec respect.

Ce vieillard, c'était Hubert, l'intendant.

A peine eut-il pris sa malheureuse souveraine dans ses bras, qu'il poussa un cri si perçant qu'il rappela à la vie le baron de Rotenberg.

Ce dernier, revenant à lui soudainement, bondit sur ses pieds ; et, quand le souvenir de ce qui s'était passé lui revint à l'esprit, il jeta autour de lui un regard effrayé, comme s'il eût craint de revoir l'apparition qui avait, un instant, paralysé tout son être.

Mais toutes traces de ce phénomène avaient disparu : la chapelle était toujours éclairée par ses milliers de cierges, et il ne restait qu'une odeur sulfureuse pour convaincre le baron qu'il n'avait pas été le jouet d'un songe.

A une petite distance de lui, il reconnut un vieillard, agenouillé sur le tapis de velours, et penché sur une jeune femme, vêtue d'une robe blanche. C'était la reine, la fiancée de son fils, pâle comme le marbre, et Hubert, en proie à une véritable affliction.

— Mon ami, dit le baron d'une voix tremblante et en se traînant vers lui, mon ami, dis-moi, . . . ne me tiens pas en suspens. Qu'est-ce qui est arrivé à la reine ?

— Elle est morte, monseigneur—hélas ! elle est morte ! répondit Hubert.

— Morte ! non . . . ne dis pas cela, s'écria le comte, qui n'avait plus rien de son orgueil ni de sa fière assurance.

— Oui, elle est morte, monseigneur ! répliqua solennellement le vieillard. Puis, retirant doucement son bras de dessous la tête de la malheureuse Elizabeth, et se redressant sur ses pieds, il continua d'une voix profonde et accentuée :—C'en est fait de la royauté de Bohême ! la jeune reine dort de ce sommeil dont elle ne s'éveillera que sur l'ordre de Dieu. Les larmes ne creuseront plus ses joues. Le rêve de ceux qui voulaient faire revivre

la royauté est fini, et il ne reste plus qu'à écrire l'épithaphe de cette jeune souveraine qui a porté trois jours sa couronne !

Quand on sut dans le château que la reine était morte, et que la cause royale, qui était aussi celle de l'aristocratie, était ruinée par cette soudaine catastrophe, tout le monde fut en proie à la consternation. Ce ne fut plus qu'alarme et confusion dans la forteresse.

Et comme si rien ne devait manquer pour rendre ces sentiments plus poignants, un courrier arriva deux jours après, apportant la nouvelle que Zitzka avait déjà quitté Prague à la tête d'une armée nombreuse, et qu'il s'avavançait à marches forcées vers le sud.

LXII.

LE COMMENCEMENT DU SIEGE DU CHATEAU DE ROTENBERG.—

HENRI DE BRABANT.

Le quatrième jour après les incidents arrivés dans la chapelle, la sentinelle placée sur l'une des tours du château signala l'approche d'une troupe nombreuse de cavaliers ; et aussitôt un coup de canon tiré sur les remparts annonça à la garnison et aux habitants de la forteresse l'arrivée des Taborites.

Vers midi, en effet, l'avant garde et les troupes légères de Zitzka apparurent sur les hauteurs environnantes ; et, prenant position à trois quarts de mille de l'aile gauche du château, cette division planta ses tentes blanches sur une éminence protégée par la forêt, déploya ses bannières au milieu des arbres, et se mit immédiatement à dresser des batteries.

Mais le principal corps d'armée de Zitzka n'arriva que le soir, pour se déployer autour de la forteresse, comme une masse immense de vagues vivantes. A la tête d'une troupe de cavaliers montés sur des chevaux superbes, galopait Zitzka, le capitaine général des Taborites et gouverneur de Bohême. Son visage, quoique défiguré par la perte d'un œil, était beau d'animation ; et, en entendant les chants qui de tous côtés frappaient ses oreilles, il sembla prendre des proportions surhumaines. D'ailleurs, à la façon régulière dont manœuvrait son armée, à la promptitude avec laquelle s'exécutaient ses ordres, à la discipline qui régnait partout, on reconnaissait un capitaine habile et consommé.

Les tours, les remparts et les fenêtres du château de Rotenberg étaient encombrés de personnes curieuses de voir les Taborites défilier par la grande route pour aller prendre les positions que Zitzka avait assignées à chaque corps. Rodolphe et ses jeunes amis voulaient faire une sortie et profiter du moment où l'ennemi marchait par petites divisions pour l'attaquer ; mais le baron de Rotenberg, dont l'œil plus exercé vit combien il faudrait peu de temps à Zitzka pour former sa ligne de bataille, s'opposa au projet de son fils, tout en le félicitant et encourageant son ardeur.

Le baron de Rotenberg avait résolu de se tenir sur la défensive, du moins pour le moment ; c'est donc aux Taborites que revint l'honneur de prendre l'initiative. La lutte s'engagea avec une ardeur égale de part et d'autre, et se continua longtemps avec des chances diverses. Notre intention n'est point d'en suivre les péripéties dont l'histoire nous a conservé, d'ailleurs, le récit. Les assiégés rivalisèrent avec les assiégeants de courage et de bravoure. Mais un jour Zitzka apprit d'un prisonnier la position exacte du magasin où la garnison tenait en réserve le blé et en un mot toutes ses provisions.

Tous ses efforts, à partir de ce moment, se tournèrent de ce côté. Il choisit deux cents de ses meilleurs guerriers ; et, une nuit, profitant de l'obscurité, il traversa avec eux le fossé à la nage, et, au moyen de cordes, ils se hissèrent sur ces murailles que jusqu'alors ils avaient en vain tenté d'escalader par force. Les sentinelles ne tardèrent point à donner l'alarme ; mais, sans se laisser effrayer, Zitzka et ses deux cents hommes sautèrent dans la place, traversèrent la cour, culbutèrent ceux qui osèrent leur barrer le passage, et arrivèrent jusqu'au magasin à blé. La porte fut enfoncée en une minute, et ils lancèrent dans l'intérieur des torches et des brandons enflammés. Les Taborites voulurent alors retourner sur leurs pas, après avoir ainsi mis leur projet à exécution ; mais ce ne fut pas chose facile. En voyant le petit nombre de leurs ennemis, les assiégés avaient repris courage ; et, en découvrant que Zitzka était à la tête de cette poignée d'hommes, ils se battaient en jurant qu'il ne leur échapperait pas.

Mais soudain une large colonne de fumée s'élança dans l'espace, et presque aussitôt des flammes gigantesques éclairèrent la scène du combat. Les assiégés poussèrent un rugissement d'alarme en reconnaissant que c'était leur magasin à provisions qui était en feu. Zitzka et les siens profitèrent de ce moment de confusion pour se frayer un chemin par la force.

Enfin, après une longue lutte, ils gagnèrent le rempart, se jetèrent dans le fossé qu'ils traversèrent pour la plupart à la nage, en s'aidant des cordes qu'ils avaient eu soin de tendre d'un bord à l'autre. Zitzka avait perdu cinquante de ses hommes, mais il avait réussi. Ses calculs, effectivement, étaient justes ; car au bout de quelques jours, l'horrible famine régna parmi la garnison.

.....

L'on se rappelle que nous avons laissé le chevalier Henri de Brabant étendu sans connaissance sur le plancher de la tour de Manfredo. Ce fut dans cette humble chambre qu'un jour il reprit conscience.

Son premier mouvement, en se voyant couché sur ce même lit où avait reposé Satanais, fut de sauter à terre et de chercher quelqu'un qui lui expliquât ce qu'il y avait de réel et d'imaginaire dans les pensées qui assiégeaient son cerveau. Mais ses efforts furent vains, et sa tête retomba malgré lui sur l'oreiller. Alors l'idée lui vint qu'il avait été malade, très-

malade. Il se rappela la découverte de l'identité de Satanaïs et d'Ætina, mais à partir de ce moment, il ne se souvenait plus de rien.

Il ouvrit de nouveau les yeux et les promena autour de lui ; soudain la porte s'ouvrit doucement, une main blanche écarta la draperie, et une gracieuse figure de jeune fille parut dans la cellule.

Celle-ci laissa échapper une exclamation de surprise et de joie quand ses regards rencontrèrent ceux du chevalier, car ce dernier n'avait plus cet air hagard qui donne le délire. Il était évident, au contraire, que Henri la reconnaissait ; aussi, toute rougissante et baissant la tête, la jeune fille se disposa-t-elle à sortir brusquement.

Le chevalier recouvra alors la faculté de parler, et il murmura d'une voix suppliante : — Blanche, Blanche, ne m'abandonnez pas !

Ces mots allèrent au cœur de la jeune fille, qu'ils inondèrent d'une sensation délicieuse. Elle chancela et s'appuya contre la muraille ; ses joues pâlirent et devinrent blanches et satinées comme le canévia, car elle se rappela que Henri de Brabant aimait une autre femme, qu'il aimait cet être mystérieux dont elle connaissait maintenant le double caractère.

— Pourquoi voulez-vous me quitter ? demanda le chevalier d'une voix douce et agitée par l'émotion.

— Si je me disposais à sortir, dit Blanche, c'était seulement pour prier Bernard de venir recevoir les ordres de votre Excellence, et vous donner les explications que vous désirez sans doute avoir.

— Mais ces explications, ne pourriez-vous pas me les donner vous-même ? demanda Henri d'un ton auquel la jeune fille ne put résister. Quelque chose me dit que vous m'avez veillé et soigné durant la maladie que j'ai faite ; et ne me permettez-vous pas de vous exprimer mes remerciements et ma gratitude.

— Oh ! je ne réclame point de reconnaissance, dit Blanche. Je n'ai fait qu'accomplir un devoir de chrétien ; et à présent que vous entrez en convalescence, il ne conviendrait pas que je restasse ici d'avantage. Je vais donc..

Mais elle s'arrêta court, et ses yeux humides s'abaissèrent un moment sur le chevalier, comme pour lui adresser cet adieu que ses émotions ne lui permettaient pas d'articuler. Henri rencontra ce regard limpide et plein de tendresse, et, en voyant ses joues se couvrir soudain de la rougeur de la modestie, il lut le secret de son âme.

Oui : il comprit que Blanche l'aimait, et s'expliqua comment tandis que sa délicatesse la poussait à se retirer, son cœur l'engageait à rester.

— Blanche, dit Henri après une pause d'un instant, vous ne pouvez me quitter ainsi. Vous m'avez soigné, vous m'avez veillé, et désormais je dois vous regarder comme une sœur. Venez, asseyez-vous à côté de mon lit, et racontez-moi tout ce qui s'est passé.

Blanche, qui était trop pure et trop innocente pour être prude, céda à

la prière du chevalier ; et, s'approchant d'un air de dignité mêlé de confiance et de réserve, elle prit la chaise placée près de la tête du lit.

Il n'est pas besoin de dire à nos lecteurs qu'elle n'avait plus l'armure qu'elle avait emportée du château de Prague, et qu'elle portait des vêtements faits pour son sexe et son humble position.

Il s'écoula quelques instants sans que Henri fût en état d'articuler aucune de ces questions qui, un moment auparavant, se pressaient en foule dans son esprit. Toutes ses pensées, tout son intérêt, toutes ses sensations étaient absorbés dans le regard d'admiration, de reconnaissance et d'amitié qu'il fixait sur le charmant visage de cette jeune fille ; et insensiblement, il se laissa aller à établir une comparaison entre Blanche si simple, si candide et la romanesque, l'incompréhensible *Cetna* d'Ildegardo.

— Dites-moi, commença enfin le chevalier en s'apercevant que l'attention avec laquelle il l'examinait amenait la rougeur sur ses joues et lui causait de l'embarras ; dites-moi, Blanche, depuis combien de temps suis-je couché sur ce lit ?

— Six semaines se sont écoulées depuis que votre Excellence est tombée malade, répondit Blanche avec d'autant plus d'hésitation qu'elle appréhendait l'effet que pouvait produire ces paroles.

— Six semaines, répéta Henri avec un accent d'effroi. Est-il possible que je sois resté si longtemps sans connaissance, mort à tous et à toutes choses ?

— Oh ! calmez-vous, je vous en conjure ! murmura la jeune fille avec un intérêt évident.

— Oui, je le vois, vous avez été pour moi une sœur, un ange gardien, Blanche, dit le chevalier, en levant son bras avec difficulté, et en lui tendant la main. Soyez tranquille, je vous obéirai en toutes choses. Mais dites-moi, est-il possible que j'ai été six semaines malade ?

— C'est la vérité, l'exacte vérité, murmura Blanche qui ne put maîtriser son émotion en se rappelant combien de fois la mort avait été prête à l'emporter, et par combien de trances de joie et de crainte elle avait passé successivement.

— Oh ! vous pleurez, . . vous pleurez, et à cause de moi ! s'écria Henri de Brabant. Ainsi donc j'ai été très-malade, bien malade ? demanda-t-il avec une anxiété qui prouvait qu'on ne pourrait sans danger éluder l'explication qu'il sollicitait.

— Oui, votre Excellence a été très-malade, dit Blanche en retirant sa main. Le fait est qu'on a désespéré plus d'une fois de votre vie . .

— Et qui a été mon médecin ? car je n'ai pas besoin de demander qui a veillé sur moi, qui m'a soigné.

— Le vénérable Bernard a si bien étudié la nature et les vertus des plantes, durant sa longue résidence dans cette tour, qu'il n'a pas été embarrassé de savoir ce qu'il fallait donner à votre Excellence.

—Et pendant six semaines vous m'avez prodigué des soins ? dit le chevalier.

—Je me suis acquittée de ce devoir avec plaisir, répliqua Blanche avec hésitation. Mais Dieu soit loué ! s'écria-t-elle dans un élan de reconnaissance, vous êtes à présent à l'abri du danger, la crise est passée, la convalescence approche, et puisse le Tout-Puissant vous rendre promptement à la santé et au bonheur !

Le chevalier, en l'écoutant parler ainsi, et en la contemplant, éprouva un sentiment qui lui était jusqu'alors inconnu.

—Pendant six semaines vous m'avez soigné, Blanche, dit-il d'un ton profondément ému ; et durant ce temps j'ai été plus d'une fois à l'article de la mort ? C'est donc à vous que je dois la vie ! Oh ! je devine les soins et les attentions dont j'ai été l'objet de votre part ! Mais vous serez récompensée, Blanche, oui vous serez récompensée, ajouta-t-il, avec une animation soudaine : et Bernard aussi recevra le prix de son dévouement. Car il est en mon pouvoir, Blanche, de vous élever à une haute position ; et le vieux serviteur d'Ildegardo sera, pour le restant de ses jours, à l'abri du besoin et des vicissitudes de la fortune.

—Oh ! ne vous excitez pas ainsi, je vous en conjure ! s'écria Blanche, en regardant le chevalier avec une singulière expression de terreur et d'angoisse. Car nous devons dire qu'elle se figurait naturellement qu'il parlait sous l'influence de la fièvre, et que, oubliant son humble position de chevalier, il s'attribuait imprudemment la puissance et l'autorité qui n'appartient qu'aux rois et aux souverains.

—Ne craignez rien, dit Henri, avec un sourire triomphant ; ma tête est complètement saine. Mais en voilà assez sur ce sujet, pour le moment. J'ai encore bien des questions à vous faire. Dites-moi, comment avez-vous su que j'étais ici malade, comment se fait-il que vous vous soyez trouvée ici, pour me soigner ?

—J'espère que votre Excellence me pardonnera la duplicité dont j'ai été coupable à son égard ? répondit la jeune fille, en baissant la tête, et d'un accent plein d'embarras et de confusion.

—La duplicité ! répéta Henri. Vous coupable de duplicité envers moi, s'écria-t-il, en la regardant avec étonnement. Impossible !

—C'est cependant la vérité, murmura Blanche, dont les joues et le front se couvraient d'une vive rougeur.

—Mais de quelle nature était cette duplicité ? demanda le chevalier, de plus en plus étonné.

—L'emploi de ce déguisement. . .

—Que voulez-vous dire ? s'écria Henri de Brabant, qui soupçonna la vérité, mais qui rejeta aussitôt cette pensée.

—Je veux dire, seigneur chevalier, murmura la jeune fille, d'une voix à peine intelligible, je veux dire que sous cette armure. . .

—C'est donc vrai ! s'écria Henri, en voyant qu'il avait deviné juste ; et plein d'admiration pour Blanche, il fixa de nouveau sur elle un regard qui exprimait mieux sa reconnaissance, son étonnement et son amitié que ne l'eussent fait les paroles les plus éloquentes.

Mais Blanche s'assit, tremblante et mal à l'aise. Elle rougit et détourna les yeux ; car elle voyait, elle sentait que le chevalier lisait le secret de son amour, et dans sa modestie virginale, elle était honteuse et confuse comme si elle eût commis un crime.

—Oui, je comprends tout, dit Henri, en donnant cours à ses pensées. Vos parents adoptifs sont au service du baron de Rotenberg, qui avait été jeté en prison par Zitzka ; votre cœur s'est ému à cette nouvelle, et vous vous êtes rendue à Prague pour le délivrer. Vous avez réussi ; et alors un accident, ou plutôt la Providence vous a conduite à la Maison Blanche juste à temps pour me sauver. La dette que j'ai contractée envers vous est grande, car les services que vous m'avez rendus sont immenses !

—Et moi, ne vous devais-je donc rien ? dit la jeune fille, d'une voix harmonieuse, en se hasardant à relever les yeux. Ne m'avez-vous pas tirée des mains de Rodolphe de Rotenberg, dans la forêt ; et ne m'avez-vous pas disputée aux flots de la Moldau qui allait m'engloutir ? Mais à présent, ajouta-t-elle, en baissant la voix, à présent que votre Excellence est hors de danger, je dois vous dire adieu, il faut que je retourne auprès de mes parents. . .

—Oh ! ne me quittez pas avant que je sois tout à fait remis ! s'écria Henri, en lui prenant la main qu'il serra avec une force convulsive, et en cherchant avec anxiété dans ses yeux la réponse qu'elle allait lui faire.

—Pourquoi . . . pourquoi resterais-je ? dit Blanche, avec une sorte d'impatience et en retirant sa main. Et, détournant la tête, elle parut agitée et sous le poids de pensées qu'elle dissimulait.

Blanche, dit le chevalier, après une longue pause, et avec un accent solennel, je vous supplie de ne pas me quitter ! Il s'écoulera quelques jours encore avant que je sois en état de partir d'ici, et ce serait la mort pour moi si cette chambre n'était plus égayée, embellie par votre présence. Dites-moi, Blanche, dites-moi, vous que j'aime comme si vous étiez ma sœur, dites-moi que vous ne m'abandonnerez pas encore !

La jeune fille jeta sur le chevalier un regard rapide et tremblant ; puis elle se détourna et réfléchit profondément l'espace d'une minute.—Non, dit-elle enfin, non, je ne vous laisserai pas encore.

A peine avait-elle fait cette promesse que la porte s'ouvrit doucement et que le vénérable Bernard entra dans la cellule.

LXIII.

L'EFFET QUE PRODUISIT SUR HENRI DE BRABANT LA NOUVELLE DE LA MORT DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE.

Il faut que nous interrompions un moment le cours de notre récit pour faire connaître comment Blanche était devenue la garde-malade du chevalier autrichien.

L'on se rappelle qu'immédiatement après l'issue du combat du château d'Ildegardo, elle était montée à cheval et s'était éloignée au galop. Elle se rendit droit chez ses parents adoptifs dont l'habitation n'était éloignée que de quelques milles. Elle fut reçue à bras ouvert, quoique l'armure dont elle était couverte fût une source de grand étonnement. Toutefois, le récit qu'elle fit de ses aventures expliqua aux bons paysans comment elle se l'était procurée, et ils passèrent la plus grande partie de la nuit à l'écouter et à remercier Dieu de leur avoir ramené leur enfant après l'avoir soustraite à tant de dangers.

Le jour suivant, Blanche reprit ses vêtements de femme ; et, montant le cheval que Henri de Brabant lui avait donné, elle se dirigea, poussée par un sentiment de curiosité, vers le château d'Ildegardo, afin de revoir la scène où avait eu lieu le combat de la veille. Elle rencontra Bernard qui lui apprit tout ce qui s'était passé ; et se donnant comme une connaissance du chevalier elle demanda au vieillard de partager avec lui les soins que réclamait la situation de Henri.

Quand donc, à l'expiration de six longues semaines, Bernard, en entrant dans la cellule, comme d'habitude, trouva que non-seulement le chevalier avait recouvré sa connaissance, mais qu'il était en pleine convalescence, il ne put cacher sa joie ; et interrompant Henri de Brabant au milieu des témoignages de reconnaissance dont il l'accablait, il se tourna vers Blanche et la prit par la main en disant : — Votre Excellence doit remercier Dieu d'abord, et cette jeune fille ensuite ; car, sans la grâce de l'un et le dévouement infatigable de l'autre, il y a longtemps que vous seriez dans la tombe !

Ces paroles causèrent un sérieux embarras à notre héroïne, qui, rouge de confusion, ne savait vraiment plus quelle contenance tenir.

Henri de Brabant qui lisait sur son visage tous les sentiments qui faisaient battre son cœur, lui prit encore une fois la main ; et se soulevant par un puissant effort, il la porta à ses lèvres, en disant : — Je vous aime, Blanche, comme si vous étiez ma sœur. Soyez témoin, Bernard, de l'affection que je voue à cette noble et généreuse enfant.

— On ne trouverait pas d'expression pour la louer comme elle mérite de l'être, dit le vieillard avec une sorte d'enthousiasme. Si j'avais une fille comme elle, j'en serais trop fier.

—Vous pouvez, dans tous les cas, être fier de sa connaissance et de son amitié, dit le chevalier, d'un air singulier et significatif.

Malgré elle, Blanche leva un regard de curiosité et de surprise sur Henri de Brabant; car ce n'était pas la première fois ni même la seconde qu'elle l'entendait faire allusion au pouvoir qu'il possédait de récompenser ceux qui le servaient ou pour qui il avait de l'affection.

—Nous devons prendre garde de fatiguer Votre Excellence, dit Bernard, après une pause de quelques instants. Venez, Blanche, laissons-le reposer un peu.

—Non, ne me quittez pas, mes amis, s'écria le chevalier; du moins ne me quittez pas avant d'avoir satisfait ma curiosité, et après, peut-être, pourrai-je goûter un peu de repos.

—Votre Excellence a raison, dit Bernard; parlez, et nous ferons de notre mieux pour vous contenter.

—Répondez donc franchement et sincèrement à toutes les questions, reprit Henri de Brabant. D'abord, continua-t-il, d'une voix qui devint tout à coup tremblante, et en regardant Blanche avec un embarras visible, puis-je espérer que l'arrestation d'une certaine dame n'a été suivie d'aucune conséquente fâcheuse pour elle-même et pour les autres?

—Le bruit s'est répandue, répondit Bernard, que Satanais s'est retiré dans un asile éloigné, pour y passer le reste de ses jours. Au surplus, la scène qui eut lieu il y a six semaines dans cette chambre, a été tenue secrète par ceux qui en avaient été témoins.

Blanche s'était détournée dès que le chevalier avait parlé d'Ætina, et elle ne le regarda pas une seule fois pendant que Bernard lui donnait les explications qu'il avait demandées.

—Veuillez, à présent, dit Henri, après une longue pause, me faire connaître la situation des affaires de Bohême.

La conversation dès lors prit un autre cours, et Blanche se trouva plus libre. Son regard rencontra celui du chevalier, et tous deux éprouvèrent un trouble visible. Bernard ne s'aperçut de rien; mais un observateur attentif se serait persuadé que le guerrier et la jeune fille subissaient l'un et l'autre le même sentiment. Mais l'embarras de Henri provenait de la conscience qu'il avait d'avoir causé de la peine à Blanche en témoignant l'intérêt qu'il portait à Ætina d'Ildegardo; tandis que chez notre héroïne, sa confusion avait pour cause l'idée qu'elle avait laissé se trahir une jalousie qu'il aurait été de sa dignité de dissimuler.

Mais la promptitude que mit Bernard à répondre aux questions qui lui étaient adressées, absorba aussitôt leur attention.

—Les six semaines durant lesquelles Votre Excellence a été malade ont été marquées par plusieurs circonstances d'une grande importance, dit le vieillard d'un ton solennel. D'abord, la reine de Bohême est morte.

—La reine de Bohême ! s'écria Henri de Brabant. De qui parlez-vous ? De la princesse Elizabeth ?

—D'elle-même, répliqua Bernard. Elle fut conduite au château de Rotenberg à la même époque où eut lieu l'aventure de Votre Excellence dans ces ruines ; et c'est là qu'elle fut saluée reine de Bohême par les seigneurs du pays. Mais tout cela se fit avec une précipitation sans exemple. Reconnue comme reine un jour, elle fut mariée à Rodolphe de Rotenberg le lendemain.

—Mariée à Rodolphe ! s'écria de Colmar, dont la surprise augmentait à chacun de ces détails.

—Oui, tels sont les faits tels que me les ont racontés différents voyageurs qui ont passé par ici, dit Bernard : d'ailleurs on ne parle plus que de cela dans les villages d'alentour. De grandes fêtes furent données pendant trois ou quatre jours successifs au château de Rotenberg, puis vint la cérémonie du mariage, et à cette occasion, il survint un incident effroyable, sans qu'on soit parvenu à en connaître la nature. Il paraîtrait qu'une femme, couverte d'un linceul, s'est élevée derrière l'autel, au milieu d'un nuage diaphane, et a défendu toute alliance entre la reine et Rodolphe. Je ne saurais dire ce qu'il y a de fondé en cela ; toujours est-il qu'il est arrivé quelque chose de terrible, et que la reine est morte de frayeur.

—Ce que vous m'apprenez là est étrange, mon cher Bernard, dit le chevalier, qui ne savait que penser de cette histoire si merveilleuse.

—Etrange, en effet ! s'écria Blanche avec un accent si singulier que les regards de Bernard et de Henri de Brabant se tournèrent simultanément vers elle. Mais pourquoi ne m'avez-vous jamais dit tout cela ? demanda-t-elle au vieillard.

—Parce que vous étiez si occupée des soins que réclamait l'état du chevalier, que vous n'aviez ni le temps ni le désir de parler d'autre chose que de lui. Et d'ailleurs, ajouta Bernard, je ne me doutais pas qu'un sujet pareil put vous offrir de l'intérêt.

—Vous avez raison ! Et cela était naturel, dit Blanche, en réfléchissant. Puis, passant la main sur son front, elle parut inquiète et agitée.

—Blanche, dit Henri en la regardant avec intérêt, et avec une profonde attention, la nouvelle que vient de nous donner Bernard vous affecte étrangement.

—Oh ! ne me questionnez pas ! s'écria-t-elle brusquement, comme si elle eût craint de laisser échapper le secret de la dame Blanche.

Le fait est que dans son esprit, elle associait la dame des souterrains de Rotenberg à ces mystérieux incidents dont venait de parler Bernard.

—Non.. ne me questionnez pas, répéta-t-elle ; mais continuez votre récit, je vous en conjure.

—Bien des choses peuvent se résumer en peu de mots, reprit le vieil-

lard. A peine la reine était-elle dans le tombeau que Zitzka apparut à la tête de vingt mille hommes, et entourra le château.

—Vous ne m'aviez pas même fait connaître cet incident ! s'écria Blanche. Mais parlez, je vous en prie. Qu'est-ce qui est arrivé à Rotenberg ?

—Le siège continue toujours, répliqua Bernard ; mais la défense a été bravement et habilement dirigée. Zitzka a réussi, par un coup d'audace à détruire le magasin aux provisions, et on croit généralement que la garnison est déjà en proie aux horreurs de la famine.

—La famine ! ô mon Dieu ! s'écria Blanche, en devenant d'une pâleur mortelle, à l'idée que la dame qui lui avait manifesté tant d'intérêt pouvait être exposée aux tortures de la faim. Mais êtes-vous sûr de ce que vous dites ? demanda-t-elle, en se tournant vers Bernard.

—Je ne fais que répéter ce que l'on affirme, répondit le vieillard ; car si la famine est réellement dans le château, on se garde bien de le laisser voir. Jamais siège ne fut conduit avec plus de persévérance, ni soutenu avec plus de valeur.

—Mais le capitaine-général des Taborites finira par triompher, dit Henri de Brabant ; car il est assurément l'un des plus grands guerriers de l'époque. A présent, dites-nous, Bernard, quelle est la situation des autres parties de la Bohême ?

—Les Taborites dominant partout excepté dans les districts du Sud, répondit Bernard. Les lieutenants de Zitzka sont maîtres au Nord, à l'Est et à l'Ouest, et quand le Sud sera vaincu, toute la Bohême sera dans leurs mains.

—Qu'avez-vous encore à m'apprendre ? demanda le chevalier, après une longue pause durant laquelle il parut réfléchir à ce que venait de lui dire le vieillard.

—Ah ! j'oubliais, s'écria Bernard, avec une vivacité soudaine. Voilà une demi-heure que je vous parle de la Bohême, quand j'aurais dû penser qu'un événement qui concerne votre patrie, l'Autriche, serait pour vous d'un bien autre intérêt.

—Vraiment ! qu'est-ce donc qui est arrivé en Autriche ? demanda le chevalier, avec une fiévreuse impatience. Parlez ! Je vous en conjure, ne me tenez pas ainsi dans l'anxiété !

—Sachez donc, dit Bernard, que Sigismond, l'empereur d'Allemagne, n'est plus . . .

—L'empereur est mort ! s'écria Henri de Brabant, qui tressaillit soudainement et dont tout le corps fut agité comme par un spasme.

—Oui, il y a cinq semaines qu'il a rendu le dernier soupir à Aix-la-Chapelle, continua Bernard ; et c'est hier que j'ai appris le résultat de la nouvelle élection.

—Et ce résultat . . . quel est-il ? demanda le chevalier, avec une expression fiévreuse, étrange, mêlée de crainte, d'espoir, d'anxiété.

—Le choix est tombé à l'unanimité sur un certain grand prince qui ne s'était pas même porté comme candidat, et qui n'était pas présent au vote, répondit Bernard.

—Et ce prince ? dit Henri, d'une voix haletante.

—Le nouvel Empereur d'Allemagne, répliqua Bernard, est le puissant et chevaleresque, le brave et généreux duc d'Autriche.

Henri de Brabant voulut se lever sur sa couche, mais il n'en eut pas la force. Le sang afflua à ses joues, et se retira aussitôt, les laissant plus livides qu'auparavant. Il voulut parler, mais il ne put articuler un son. Il suffoquait, et perdait connaissance, tant était puissant l'effet produit sur lui par ses nouvelles.

Blanche se précipita à son secours, lui versa un cordial dans la bouche, et lui fit respirer des sels. Il reprit connaissance ; et tournant lentement la tête, il fixa sur notre héroïne un regard plein de reconnaissance et d'amour.

Puis sa tête retomba sur l'oreiller, et il ne tarda pas à s'endormir d'un sommeil calme et réparateur.

LNIV.

LES ADIEUX.

Il était nuit, et la lampe brûlait sur la petite table au milieu de la cellule, quand Henri de Brabant ouvrit de nouveau les yeux.

Blanche, était assise à côté de son lit, et dès qu'elle le vit éveillé, elle lui présenta à boire un breuvage réconfortant qu'elle avait elle-même préparé. Le chevalier la remercia et lui dit :

—Chère sœur, car j'espère que vous me permettrez de vous appeler ainsi désormais. Dites-moi si j'ai rêvé, où s'il est vrai que l'Empereur Sigismund n'est plus, et que le duc d'Autriche a été élu pour occuper le trône impérial ?

—C'est du moins ce que le vénérable Bernard a annoncé à votre Excellence, répondit la jeune fille. Mais tâchez que ces incidents ne vous causent pas une excitation qui pourrait être dangereuse.

—Je voudrais pouvoir suivre votre conseil, ma chère et bonne gardienne, dit Henri. Puis, au bout d'un instant, il ajouta : —Ce serait pour moi un grand soulagement si je pouvais dépêcher un de mes serviteurs à Vienne. Quelle heure est-il ?

—Minuit environ, répondit-elle. Mais je vais aller éveiller Bernard, et il ira chercher un de vos domestiques.

—Non.. attendons jusqu'à ce qu'il soit jour. Je préfère rester en proie à l'impatience plutôt que de vous laisser errer dans ces ruines, à une parcille heure.

—N'est-ce que cela ? demanda Blanche. Et sans attendre de réponse, elle sortit précipitamment.

La promptitude qu'elle mettait à l'obliger, le zèle charmant et sans affectation avec lequel elle cherchait à contenter ses désirs, firent une vive impression sur Henri de Brabant. Nous ne voulons pas dire qu'il s'imaginait aimer notre héroïne ; mais il éprouvait pour elle une reconnaissance sans bornes ; une immense sympathie et une amitié qui ressemblait à une sorte de tendresse fraternelle.

Au bout de dix minutes au plus, l'un des domestiques du chevalier entra dans la cellule. Blanche resta en dehors, appuyée sur le parapet du donjon, et contemplant l'astre des nuits qui s'élevait dans sa silencieuse majesté au dessus des hauteurs.

Le domestique resta plus de vingt minutes avec son maître ; et, en sortant, il descendit droit vers cette partie des bâtiments qui servait d'écurie. Il sella vite son cheval, dit adieu à son camarade, et s'éloigna rapidement par la grande route de Vienne.

Le lendemain, lorsque Henri de Brabant s'éveilla, il était beaucoup mieux. Il put sans difficulté se lever sur son lit, et mangea avec appétit les mets que Blanche avait préparés.

Il fit ensuite signe à la jeune fille d'approcher, et lui dit : Asseyez-vous, ma sœur, et permettez-moi de causer un instant avec vous.

Blanche obéit : mais ses joues s'empourprèrent, et son cœur battit bien fort.

—Mon amie, reprit Henri, il ne m'a pas échappé que la nouvelle que le château de Rotenberg était assiégé vous a causé un trouble étrange. Je ne cherche pas à pénétrer dans vos pensées, mais s'il m'était possible de vous donner un conseil.

—Permettez-moi d'adresser une question à votre Excellence, dit Blanche, en l'interrompant avec vivacité. Supposez qu'il existât des moyens secrets de communication avec le château de Rotenberg, supposez encore que l'entrée de cette voie se trouve de ce côté des fossés, même à une distance considérable de la forteresse, serait-il possible à quelqu'un de hardi et d'aventureux de traverser les lignes des assiégeants et de pénétrer dans le château ? Les connaissances que possède votre Excellence en fait d'opérations militaires lui permettront sans doute de juger de la position de l'armée Taborite, et voilà pourquoi je me permets de vous faire cette question.

—Ma chère Blanche, répondit le chevalier, je dois vous dire que ma conviction est qu'il serait impossible à qui que ce soit d'exécuter le projet dont vous parlez. D'après ce que nous a dit Bernard hier, il est clair que les Taborites serrent de près la garnison, qu'ils comptent sur la famine pour les aider à réduire le château, et que, par conséquent ils ont rapproché leurs lignes le plus possible des murailles.

—Ah ! c'est ce que je craignais ! dit Blanche avec un soupir.

—Avez-vous donc le projet de vous introduire dans le château de Rotenberg pour y porter secours à quelqu'un dont la situation excite vos sympathies et votre intérêt ? demanda le chevalier.

—Oui, répliqua Blanche. Il y a, ou du moins j'ai toute raison de croire qu'elle y est encore, il y a dis-je, dans cette forteresse une dame. Mais je n'ose pas en dire davantage sur ce sujet.

—Ma chère Blanche, dit Henri, je crois pouvoir vous aider dans cette difficulté.

—Oh ! si c'était possible ! s'écria notre héroïne, en joignant les mains avec ferveur. Puis, après un moment de silence, elle ajouta avec mélancolie. Mais je serai obligée d'abandonner votre Excellence aux soins de Bernard et de votre domestique.

—Je vois que vous n'avez pas oublié votre promesse, dit Henri de Brabant. Mais je ne serai pas égoïste, et vous irez porter aux autres les secours dont ils ont besoin. Je vous rends donc votre parole, et malgré le chagrin que j'éprouve de perdre votre douce compagnie.

—Si votre Excellence était encore en danger, je ne songerais pas à partir ; mais à présent que vous serez bientôt en état de reprendre votre voyage, je ne puis rester sourde à la voix secrète qui parle en moi.

—Et je me ferais un reproche de vous retenir, répliqua le chevalier, en la regardant avec admiration. Tenez, prenez cette bague. C'est Zitzka lui-même qui me l'a donnée, et elle vous servira de talisman pour traverser les lignes des assiégants. Vous n'aurez qu'à la montrer à ceux qui voudraient vous barrer le chemin, ou seulement vous questionner ; et à moins qu'un ordre récent du capitaine-général des Taborites ne lui ait enlevé sa vertu, elle vous rendra possible l'exécution de votre projet.

—J'accepte la bague, avec la plus sincère reconnaissance, dit Blanche, en prenant le joyeau des mains du chevalier. Et maintenant. . .

Mais elle n'eut pas la force de prononcer le mot d'adieu. Les paroles restèrent dans son gosier, son cœur se gonfla, et des larmes roulèrent sur ses joues. Toute confuse, elle détourna la tête, et fit tous ses efforts pour maîtriser ses émotions ; mais ces efforts même ajoutèrent à sa torture, et cédant à la force de ses émotions, elle éclata en sanglots.

Henri de Brabant la laissa pleurer quelques minutes. Il ne savait comment la consoler, et il cherchait en vain des expressions pour lui témoigner sa sympathie. Le chevalier appréciait, en effet, tout ce qu'il devait d'égard et de reconnaissance à cette jeune fille qui l'avait soigné avec tant de dévouement, qui, peut-être lui avait sauvé la vie, et il comprenait toute la délicatesse qui lui était commandée.

—Chère Blanche, dit-il enfin, lorsque la violence de son chagrin se fut un peu calmée, j'apprécie pleinement la noble et généreuse amitié que vous me portez, amitié que je vous rend sincèrement et du fond de mon

œur. Je ne suis pas moins peiné que vous de notre séparation. Le plus à plaindre c'est moi, qui vais avoir à rester, plusieurs jours encore dans cette solitude, tandis qu'un devoir impérieux réclame ailleurs ma présence. Mais à l'un et à l'autre il nous reste une consolation, c'est que nous nous reverrons. Peut être même pourrez-vous revenir avant que je sois en état de continuer ma route. Dans le cas contraire, soyez bien persuadée, Blanche, que dans quelques mois je reviendrai dans ce pays, oui, exprès pour vous voir, et sans autre but.

—Oh ! je ne mérite pas ces égards ! s'écria notre héroïne, dont les joues s'empourprèrent, et dont les yeux brillèrent d'un plaisir qu'elle ne pouvait dissimuler.

—Si . . . vous êtes digne de toutes les attentions qu'il sera en mon pouvoir de vous témoigner, dit Henri avec un enthousiasme qui faisait vibrer sa voix. Je vous donne l'assurance, Blanche, que le nouvel Empereur d'Allemagne me mettra à même de récompenser les services que vous avez rendus à Henri de Brabant.

—Oh ! je n'ambitionne pas la richesse, je n'aspire pas aux grandeurs, murmura Blanche, qui trembla instinctivement en entendant prononcer ces paroles qui avaient un sens caché. Dès que les circonstances le permettront, continua-t-elle, je retournerai auprès de mes parents adoptifs, et je resterai là heureuse de vivre dans la sphère où Dieu m'a placée. Mais je n'oublierai jamais la bonté que vous m'avez témoignée.

En achevant ces mots, elle se leva : le moment de la séparation était venu.

—Blanche, le souvenir de ce que je vous dois ne sortira jamais de ma mémoire, dit Henri de Brabant, d'une voix profondément émue. J'espère que Dieu vous protégera et vous accordera ses bénédictions. Et dans l'espace de quelques mois, Blanche, quand le printemps fera reverdir les bois, et que les oiseaux commenceront à faire entendre leurs chants, alors Blanche, vous pourrez vous attendre à revoir celui qui vous prie de le regarder comme un ami et comme un frère ! Dites-moi, Blanche, dites-moi que vous serez contente de me revoir quelque jour, sortant des profondeurs de la forêt, vous surprendre à la porte de votre chaumière, et venir vous prouver par ma présence que je ne suis pas ingrat envers celle dont j'ai tant de motifs de chérir le souvenir ?

Elle fut hors d'état de répondre à ces questions, tellement étaient grandes ses émotions ; ses larmes coulaient de ses yeux sans interruption, mais au milieu de ces pleurs, il y avait dans son regard un éclat qui était plus éloquent que toutes les paroles du monde.

—Adieu, seigneur chevalier . . . adieu ! dit-elle enfin. Pardonnez-moi cette faiblesse, cette folie . . .

—Ne vous blâmez pas, dit Henri de Brabant, en l'interrompant, et ayant lui-même les yeux humides. Adieu, vous qui m'avez délivré quand j'étais en danger, qui m'avez sauvé quand j'étais malade, adieu . . . adieu !

Et, saisissant sa main, il la pressa sur ses lèvres.

Cette main, la jeune fille la lui abandonna pendant près d'une minute : puis, se remettant soudainement, elle la retira doucement ; et murmurant un nouvel adieu, elle se précipita hors de la cellule.

(A continuer.)

CHRONIQUE.

Hygiène des saisons, hygiène du printemps.

CANADA : Une réponse au nord-ouest.—Ouverture de la session fédérale.—Polémiques religieuses et politiques.—Fête à Ste. Thérèse.—Mission de St. Albans.—La vénérable Marie de l'Incarnation.—Une nouvelle province ecclésiastique.—La neuvaine de St. François Xavier, prêchée par le R. P. Chocarne, dominicain.
ROME : Visite de Pie IX au séminaire américain.—Nouvelles de Chine.
L'EUROPE POLITIQUE : France, Bavière, Autriche.
AMERIQUE : Le droit de suffrage aux Etats-Unis.—Cuba, le Mexique, le Paraguay.

I.

Mars nous promet le printemps, et le retour de la belle saison nous rappelle quelques conseils hygiéniques du célèbre docteur Froissac, auteur de la *Météorologie dans ses rapports avec la science de la médecine et l'hygiène publique* dont nous ferons part à nos lecteurs.

La connaissance des maladies et des accidents, dont on est menacé aux diverses périodes de l'année, devient le plus sûr moyen de s'en préserver, en suivant les préceptes d'une bonne hygiène. Il est vrai que les saisons, comparées à des climats passagers, soumettent à leur influence tout le règne organique : mais s'il ne dépend pas de l'homme de s'y soustraire entièrement, la science et l'observation lui donnent des règles certaines pour modifier l'action des phénomènes météorologiques, et la faire servir même à la conservation de la santé.

Le printemps est en quelque sorte le réveil de la nature : dans tout le règne organique, la vie prend un nouvel essor et revêt une nouvelle jeunesse, c'est la saison où les enfants et les adolescents jouissent d'une meilleure santé. L'hiver est plus favorable aux adultes, l'été et l'automne le sont davantage aux vieillards.

Les climats tempérés, situés sous le 45^e degré de latitude, soit boréal, soit austral, sont ceux où l'on rencontre le plus de phthisiques, et dans ces climats, les pays froids et humides sont les plus maltraités. En Angleterre, la phthisie entre pour un cinquième dans les décès. On citerait difficilement un pays, un coin de terre sur le globe, où cette maladie n'ait jamais fait de victime. A la Plata, elle est une des plus redoutables. Elle n'exerce pas moins de ravages à la Martinique, à la Guadeloupe qu'en France. La Floride où vont se réfugier, tous les ans, un grand nombre de phthisiques, n'a pas une mortalité moindre que les autres contrées des Etats-Unis. Mais les malades cherchent une température plus douce, et s'y éteignent avec moins de souffrances.

Les climats dont la température est presque invariable sont ceux où l'on voit moins de phthisiques, telles sont les régions polaires et équatoriales : mais la phthisie est loin d'y être inconnue, le nombre des phthisiques pour

l'armée anglaise est à peu près le même dans les ports militaires les plus opposés.

On meurt de phthisie dans toutes les saisons. Toutefois les statistiques démontrent que c'est au printemps que succombent le plus grand nombre de phthisiques, et non pas en automne à la chute des feuilles.

Sur 1,261 phthisiques observés parmi les militaires de la garnison de Paris, on en trouve :

En Hiver, 302,
 Au Printemps, 367,
 En Été, 352,
 En Automne, 235 seulement.

Une table de 12,660 phthisiques à Milan et à Paris, fournit :

Pour l'Automne, 3,001 décès,
 Pour l'Hiver, 3,109,
 Pour le Printemps, 3,482,
 Pour l'Été, 3,072.

Ainsi contrairement aux plus universelles croyances, le printemps est la saison où succombe le plus grand nombre de phthisiques : l'automne, celle où ils meurent en plus petit nombre. La mortalité du printemps peut être due aux souffrances que l'hiver fait éprouver à ces pauvres poitrinaires, et aux maladies accessoires qu'il détermine ; et l'immunité relative de l'automne, aux chaleurs bienfaisantes de l'été qui sont pour eux une saison de répit et de calme.

Après les variations atmosphériques qui accompagnent les équinoxes, la gravité des maladies et la mortalité diminuent, cependant les pneumonies et les pleurésies sont encore fréquentes, ainsi que les angines, les catarrhes et les hémorragies. Aussitôt que les chaleurs se font sentir on voit régner un grand nombre d'embarras gastriques, de maladies bilieuses, de céphalalgies. On doit craindre alors les effets d'une nourriture trop abondante et trop animalisée ; il est sage de passer graduellement du régime d'hiver à celui d'été, et de combattre la surabondance des humeurs par de prudentes abstinences. On voit souvent des évacuations spontanées guérir les céphalalgies, la perte d'appétit et le vice des digestions : on a été très-sagement conduit à imiter les procédés de la nature, et à recourir à quelques purgatifs pour obtenir les mêmes moyens salutaires : la diète végétale, l'abstinence sont préférables à bien d'autres remèdes moins naturels, et tout ceci nous montre la sagesse de l'Eglise, plaçant le carême à l'entrée du printemps, et en faisant tout à la fois une institution salutaire à l'âme et au corps, une institution de pénitence et hygiénique ; et c'est mal comprendre les intérêts même de la santé, que de s'en affranchir, ou d'en demander l'abolition.

Il n'est pas plus prudent de cesser trop vite le chauffage d'hiver, que de s'empresser aux premiers beaux jours de quitter les vêtements trop chauds pour prendre les modes d'été ; la vanité fait commettre bien des imprudences, elle est la ruine de bien des santés. Les retours des gelées, les nuits froides qui ne sont pas rares au printemps, surprennent les imprévoyants et leur portent souvent un coup mortel.

Du reste, si au printemps, on remarque un plus grand nombre de maladies qu'on ne devrait en rencontrer dans une saison où tout semble vie, santé et jeunesse, on doit en accuser l'absence des soins hygiéniques les plus simples en hiver. Cette saison, marquée par des intempéries si pré-

judiciables aux faibles constitutions, est celle où l'on s'y expose avec la plus aveugle imprudence : bals, concerts, spectacles, inconvénients de veilles, vices des toilettes, dangers de l'encombrement, air vicié, tout conspire contre la santé, et l'on ne doit ni s'étonner, ni se plaindre, si l'hiver et le printemps présentent un grand nombre de maladies redoutables et de morts prématurées.

II.

Depuis un mois j'étais sous l'empire d'un cauchemar affreux, on m'avait promis une verte leçon du Nord-Ouest ; enfin elle m'est arrivée, Dieu merci, par une *correspondance* datée de Saint-Boniface, 4 février. (1)

J'ai donc été fouetté ! oui, tout comme le *Courrier de Saint Hyacinthe* ! Et puis ?

Et puis, comme l'écolier sans repentance, je suis parti d'un franc éclat de rire.

Braves gens de la terre de Rupert, quand vous dites à un chasseur, "tu es un lion," voulez-vous donc lui dire "tu es une bête !" Mais non. Le lion est le symbole du courage, comme le *buffalo* peut être celui de la liberté indomptée, le castor celui de l'industrie. Et n'avez-vous donc pas lu, dans nos *correspondances* romaines, que nos Zouaves se frisent la moustache quand le *papa* Allet les appelle "mes Castors ?"

Allons, vous prenez les choses de trop haut ; comme aussi le simple bon sens aurait dû défendre de mêler des noms honorables à une querelle particulière ; vous ne pouvez ignorer, que sans être des "*dompteurs de bêtes*," deux honorables citoyens, par dévouement pour leur pays, peuvent très-bien accepter la peine et la fatigue de courir la trace du troupeau égaré.

De longtemps on n'avait point vu en Canada l'ouverture d'une Session Législative, se faire avec autant d'apparat et de solennité que celle du 15 février ; c'est que jamais aussi un prince royal ne l'avait honorée de sa présence.

Tout contribuait à la beauté de la fête : un temps magnifique, une foule compacte accourue de tous les environs, un grand déploiement de forces militaires, et les salves de l'artillerie.

Le Gouverneur fit son entrée à trois heures dans la salle du Sénat, prit place au trône, à sa droite siégeait S. A. R. le Prince Arthur. Autour s'échelonnait le corps des ministres et un brillant Etat-Major ; en face, Mgr. Taché, et l'assistance nombreuse des invités, des Sénateurs et des Députés des Communes.

Le discours du trône a rendu grâce à la Providence pour le succès des récoltes, des pêcheries ; pour le progrès toujours croissant de l'industrie, du commerce, de la richesse publique, et pour la bonne administration de la justice et des lois.

L'espoir a ensuite été témoigné de voir les difficultés du Nord-Ouest se terminer par des voies de conciliation : puis ont été annoncés les projets de lois qui seront, pendant cette session, soumis à la Législature ; ceux concernant les banques, les élections, le commerce côtier, la fondation d'une

(1) Quelques-uns doutent de son authenticité ; pour moi, j'y crois, car elle sent le terroir.

Cour d'Appel, le recensement décennal, devront successivement occuper l'attention de nos législateurs.

Le discours s'est terminé par l'éloge de la loyauté et de l'ardeur apportées par le peuple, dans la formation des corps de milice ; des encouragements données à la colonisation, et par une marque d'attention au Prince, que le Gouverneur avait eu l'honneur de recevoir dans son voyage à Halifax.

Ce déploiement inaccoutumé de solennité a mis en verve nos politiques, et les débats sur l'adresse ont prit un caractère de vivacité, qui a fait craindre une session orageuse, comme nous n'en avons pas eu depuis longtemps.

Les Réformistes, renforcés par la défection de Sir Galt, de l'ex-gouverneur du Nord-Ouest, de l'honorable Cartright, sont tombés à bras raccourcis sur le ministère et sur son administration, actes et personnes, ils n'ont rien épargné. Sir John McDonald, et Sir Hincks étaient surtout en but aux traits du parti ; Sir John, parce que les Clear-grits du Haut-Canada en brisant le chef espèrent rompre la majorité qu'il conduit ; sir Hincks, parce qu'on le considère à tort comme étranger, et que peut-être on n'a pas assez oublié le passé. La question des finances et celle de l'indépendance ont été effleurées. Puis a surgi la question du Nord-Ouest.

Dans leurs réponses à M. McDougall, dont le dépit éclate en toutes occasions, Sir G. Cartier et l'honorable Howe ont démenti les bruits de connivence du ministère et du Bas-Canada, dans la révolte des Métis ; ils ont au contraire montré qu'elle avait été blâmée par les ministres. Ils ont établi les droits de l'Angleterre, et la légalité de la transmission des privilèges de la Compagnie de la Baie d'Hudson au gouvernement canadien. Ils ont enfin assuré que les concessions les plus larges seraient faites aux habitants de la Rivière-Rouge, ce qui ne plaît nullement aux gens de Toronto qui espéraient s'emparer de ce territoire et en faire une province anglaise.

Plus tard est venue l'interpellation de M. McKenzie, sur les réclamations des sauvages du Lac des Deux-Montagnes ; mais après les explications de l'honorable Langevin qui a rappelé les titres accordés au Séminaire, par les rois de France ; confirmés, à plusieurs reprises, par les gouvernements anglais et canadien, M. McKenzie s'est déclaré satisfait, et, convaincu de la solidité des droits de Saint-Sulpice, il a déclaré que pour aucune cause religieuse, les missionnaires ne pouvaient être inquiétés.

La crise ministérielle est terminée à Terre-Neuve ; M. Bennett est parvenu à composer un cabinet anti-fédéral. Par contre-coup Lord Granville, dans une lettre du 11 janvier, a annoncé au gouvernement de l'île que le retrait des troupes anglaises allait s'effectuer immédiatement, et que s'il voulait organiser une force militaire, l'union au Canada lui serait utile ; c'est une leçon, sera-t-elle comprise ?

L'insurrection du Nord-Ouest, à en croire les nouvelles du dernier mois, touchait à son terme ; les assemblées, tenues les mois derniers, s'étaient entendues sur les demandes à présenter au gouvernement canadien, et auraient nommé des députés pour les porter à Ottawa : voici quelles étaient ces demandes :

Que le droit de douanes actuel de quatre par cent reste en force durant cinq autres années, ou jusqu'à ce qu'une communication par chemin de fer ait été établie ;

Que l'on n'impose aucune taxe directe dans le territoire, à moins qu'elle n'ait été ordonnée par un vote de la Législature locale ;

Que le Conseil Exécutif se compose de quinze membres et de cinq officiers ;

Que finalement, tout le territoire jouisse de la même forme de gouvernement que celle qui prévaut dans les autres provinces canadiennes ;

Qu'un vote des deux tiers renverse le veto du Gouverneur ;

Qu'on accorde une bonne loi de patrimoine franc ;

Qu'un octroi de quinze mille piastres soit fait annuellement à tout le territoire pour aider à l'exécution des travaux publics ;

Que toutes les bâtisses publiques soient construites aux frais du gouvernement fédéral ;

Qu'un chemin de fer soit construit jusqu'au Fort William ou à Pembina d'ici à cinq ans ;

Que la milice du territoire se recrute parmi ses habitants durant quatre ans seulement ;

Que toutes les affaires judiciaires se fassent en anglais et en français ;

Que tous les traités indiens soient préparés par le gouvernement du Canada, et que l'administration générale des affaires des sauvages soit laissée à ses soins ;

Que les représentants parlementaires jouissent des privilèges ordinaires ;

Que tous les hommes majeurs aient le droit de suffrage.

Il est possible que le ministère n'accède point à toutes ces réclamations-mais il est décidé à aller aussi loin qu'il pourra. Cette démarche des Métis est déjà une reconnaissance d'un Gouvernement, dont ils avaient d'abord contesté la légitimité. Il eut été aussi simple et plus rationnel de le faire tout d'abord, sans faire tant de tapage, mais on ne commande pas aux ambitieux, qui ont besoin d'agitation pour atteindre leur but : le malheur est que les plus honnêtes gens s'y laissent prendre. Sans doute les intérêts religieux peuvent être fortement engagés, dans cette question, mais ce n'est point la révolte armée qui peut les sauvegarder. Nous ne croyons pas à la " mission " des agitateurs ; depuis assez longtemps nous connaissons le principal, ses antécédents ne nous inspirent aucune confiance ; et si, un jour, nous en traçons le portrait, ce ne sera point un portrait d'imagination, mais un portrait dont les traits empruntés aux faits et non à la poésie, seront plus près de la vérité.

Les dernières nouvelles nous font craindre la guerre civile, la tentative du major Boulton sur le fort Garry a été déjouée par les forces de Riel : mais il n'en est pas moins évident que la division est entre les Métis, et qu'il n'y a que la force qui pourra maintenir la tranquillité. Encore si c'était une force légitime, mais non, c'est celle d'un gouvernement provisoire, reconnu par aucune puissance et dont les exécutions militaires ne peuvent être justifiées par aucun principe de droit public ou international.

Les polémiques religieuses qui, depuis bien longtemps, nous avaient heureusement abandonnés, viennent de renaître au milieu de nous ; nous en sommes fâchés, et à cause du but où elles tendent, nous ne l'ignorons pas, et parce qu'elles absorbent les meilleures forces de notre presse catholique, qui a si grand besoin d'union dans le milieu où elle vit. Plusieurs journaux les ont déjà appréciées à divers points de vue, l'*Opinion Publique*, l'*Événement* et d'autres encore ; le *Courrier de St. Hyacinthe*, se mettant

en dehors des parties, fait à ce sujet de judicieuses réflexions sur cette plaie de l'ancien monde, dont le nouveau n'a nullement besoin.

“ Les discussions religieuses sont à l'ordre du jour. On semble profiter de l'absence des évêques pour traiter dans les journaux des questions fort délicates. A Québec, les partisans de Mgr. Dupanloup sont aux prises avec les admirateurs de M. Veillot. Et non content de repousser les coups dirigés par l'*Evénement* et le *Journal de Québec* contre l'auteur du “Parfum de Rome,” le *Courrier du Canada* ouvre ses colonnes à M. l'abbé Martel, qui développe sur la question des écoles une théorie qui a du vrai, mais où plusieurs voient des prétentions incompatibles avec notre état social.

“ A Montréal, deux journaux qui devraient se comprendre mieux soutiennent une polémique dangereuse et regrettable. Il s'agit des rapports entre l'Eglise et l'Etat. Le *Nouveau Monde* enseigne une doctrine dont la *Minerve* ne veut pas admettre l'application pratique, bien qu'elle en reconnaisse l'exactitude.

“ Nous ne voulons juger personne ; mais au risque de passer pour modéré, nous dirons que ces discussions nous semblent fort inopportunes. Pourquoi traiter ces questions difficiles en l'absence des évêques, qui ont seuls mission de les régler ? L'initiative d'une aussi importante démonstration appartient seulement à l'épiscopat.

“ De quelle autorité se réclame-t-on pour solliciter, en faveur du pouvoir religieux, des changements dans notre législation civile ? Car c'est ce que l'on paraît demander avec une acrimonie assez inconvenante. Ne sait-on pas que l'ordre de choses actuel a été, ostensiblement du moins, toléré et même approuvé par les autorités ecclésiastiques ?

“ On demande des changements dans notre législation. En soi, cette demande peut être raisonnable ; nos codes renferment certaines dispositions qui pourraient être plus conformes aux enseignements de l'Eglise. Mais au nom de qui solliciter ces modifications, en l'absence de ceux qui sont exclusivement autorisés à les exiger ?

“ Puis, a-t-on songé à la réalisation des vœux qu'on exprime ? Il est désirable que les dispositions viciant nos codes au point de vue religieux soient changées ; mais il ne faut pas oublier que les protestants coopèrent à notre législation. Nous doutons fort qu'ils soient disposés à donner leur approbation aux réformes indiquées. En exigeant trop, nous nous exposerions peut-être à perdre ce que nous avons déjà. Après tout, c'est traiter la question à moitié que de l'examiner en faisant abstraction de l'élément protestant.

“ La *Minerve* a pu, à propos de l'affaire Guibord, exprimer des opinions discutables ; mais après les explications franches et catégoriques qu'elle a données, il semble qu'on ait mauvaise grâce à révoquer en doute ses bonnes dispositions envers l'autorité religieuse. Et nous est avis que les faits et gestes de M. le juge Mondelet ne sont pas d'une importance telle, qu'ils doivent entraîner une discussion grosse de conséquences, en l'absence des hommes qui ont, en premier lieu, l'obligation et le pouvoir de veiller aux intérêts de l'Eglise et de faire respecter ses droits.”

La division politique s'accroît aussi malheureusement au-delà des lignes, parmi les groupes canadiens des Etats-Unis, et inspire à l'*Etendard national* du 17 février, des réflexions qu'il est bon de ne point oublier. Sous ce titre notre *Désunion*, il s'applique à chercher qu'elle en peut être la cause, et à en signaler le remède.

“ Il faut avouer, dit-il, la vérité de cette maxime si sage que “ l’Union fait la force, ” n’est pas encore assez comprise parmi nous, ou du moins si elle l’est, on ne la prouve pas suffisamment en pratique. De là, la source de ces malheureuses mésintelligences, de ces funestes divisions, qui nuisent à tant d’aspirations nobles et légitimes, et paralysent si souvent les efforts les plus généreux.

“ Quand il s’agit de quelque entreprise louable, généralement ce n’est pas le cœur qui fait défaut chez les Canadiens ; mais ce qui leur manque que trop souvent, nous regrettons d’être obligé de le dire, c’est cette unité de vues, cet accord de volontés, pourtant si indispensable à la réussite des entreprises dont la conduite et la bonne issue exigent le concours général des intéressés. C’est un défaut commun à la généralité des Canadiens de ne pas savoir assez s’entr’aider. Cela dépend, du moins en partie, de ce que, pendant longtemps, nous avons été habitués à vivre isolés les uns des autres, à ne pas fraterniser ensemble autant que les autres peuples, et partant du relâchement de ces liens de sympathie pourtant si naturels entre personnes de même origine, de même sang. On ne comprend pas assez l’importance de sacrifier à l’intérêt général, au besoin ses goûts, ses opinions personnels. Sans doute, nous ne pouvons faire autrement que de nous applaudir des efforts qui ont été faits dans un but national et religieux, surtout depuis trois ou quatre ans, par un grand nombre de Canadiens émigrés, efforts qui ont ouvert à leurs frères une voie nouvelle de progrès moral et intellectuel, en les dotant de ces temples Catholiques, de ces Associations Nationales, de ces Sociétés Littéraires, de Bienfaisance et de Secours Mutuel, qui font véritablement honneur au nom Canadien dans ce pays. Mais en même temps nous ne pouvons nous empêcher de déplorer que cet esprit de scission, qui semble pénétrer parmi nous bien plus facilement que chez les autres peuples, s’introduise si souvent au milieu de nous. En ce moment même, il tient séparé un certain groupe de nos compatriotes et menace de faire échouer une excellente entreprise. Cependant, nous espérons que ceux à qui nous voulons faire allusion ici, ne fourniront pas aux étrangers de leur localité l’occasion de dire : Les Canadiens sont incapables de mener une entreprise à bonne fin, et de faire quelque chose de bien par eux-mêmes.

“ Nous leur demandons seulement de montrer autant de conciliation qu’ils ont déjà montré de générosité, et s’ils le font, nous sommes certains que l’entente et la bonne harmonie ne tarderont guère à reparaître parmi eux. D’ailleurs, on doit se rappeler que, dans de tels cas, c’est toujours celui qui montre le plus de modération qui s’honorent d’avantage. L’expérience est une bonne école, tout le monde l’admet, et pour notre part, Canadiens, nous devons en savoir quelque chose ; profitons donc de ses leçons, et sachons éviter à l’avenir ce qui a fait notre malheur dans le passé.”

La fête du 16 février, à Sainte Thérèse, pour le cinquantième anniversaire des Rév. Messieurs Aubry, est une fête qui ne s’est peut-être jamais vue, et qui ne se renouvelera probablement pas d’ici à de longs siècles.

N’est-ce pas, en effet, un rare et touchant spectacle que deux vénérables vieillards, célébrant ensemble leurs noces d’or, assisté d’un frère qui compte lui-même quarante années d’apostolat, de trois neveux, et de nombreux parents, tous honorés du sacerdoce, entourés d’une foule d’amis,

d'élèves formés par leurs soins, et dont beaucoup doivent à leur charité le bienfait de leur éducation ?

A la messe, le discours de circonstance a été prononcé par M. l'abbé Hamel de l'Université de Québec, ancien élève de M. Jos. Aubry. L'orateur a parlé sur la dignité du sacerdoce, en montrant avec talent comment le prêtre est un autre Jésus-Christ.

La séance littéraire, présidée par Mgr. de Birtha, a été digne de la fête, la musique, la poésie, l'éloquence, inspirées par l'amour et la reconnaissance en ont fait tous les frais et avec succès.

Mais ce qui a été fort goûté, c'est la pensée délicate de M. l'abbé Tanguay, qui a saisi cette heureuse occasion de nous donner les prémices de ses laborieux travaux, sur les *généalogies des familles canadiennes*, en présentant aux Messieurs Aubry, l'arbre généalogique de leurs aïeux.

La fête s'est couronnée par les discours de Mgr. de Birtha, de M. Cherrier, de M. Tassé, de l'honorable Ouimet, et par les paroles si bien senties, si pleines de cœur et d'émotion de M. Jos. Aubry qui ont fait verser de bien douces larmes à tous les assistants.

Après le bonheur, la tristesse, c'est le cercle continu, dans lequel roule la vie humaine, après une fête, vient le deuil, et le triste devoir d'annoncer la mort du vénérable curé de Lanoraie. M. l'abbé Giroux comptait soixante-douze années de vie, et quarante-sept de prêtrise bien remplies par le zèle et la charité.

La Congrégation de Notre-Dame s'étend de plus en plus, et fonde chaque année de nouvelles missions. La dernière est celle que nous annonçons le *Protecteur Canadien*, et qui vient d'être établie à Saint-Albans. A cette mission se rattache un souvenir qui n'est pas étranger à nos lecteurs, et qui lui donne un intérêt particulier. Le couvent a été bâti sur les fondements de cette maison privilégiée où sont mortes en odeur de sainteté, les demoiselles Debbie, Helen et Anna Barlow, dont les deux aînées avaient été élèves au pensionnat de Montréal. La vie des trois sœurs a été donnée en anglais sous ce titre : *The Young Converts*, et M. l'abbé Beaudry, curé de Saint-Rémi, nous en a donné une traduction française qu'on ne saurait trop répandre au sein des familles chrétiennes. La mission est donc toute préparée ; quatre religieuses, vers le milieu de février, sont allées en entreprendre le travail : catholiques et protestants les ont accueillies avec empressement, quarante élèves se sont présentées pour l'externat, dès le premier jour. Dans quelques mois s'ouvriront les classes gratuites qui seront bientôt remplies ; de tels débuts donnent les meilleures espérances.

La cause de la Béatification de la Mère de l'Incarnation vient de faire un pas. Voici ce que nous lisons dans le *Journal de Québec* du 19 février :

“ Nous empruntons à un excellent journal religieux, la *Femme chrétienne*, publié à Blois, l'article suivant :

“ Il y a environ deux ans, Mgr. l'Archevêque de Québec, sollicité par les Ursulines de sa ville épiscopale, et frappé en même temps de la grande réputation de sainteté de la Mère Marie de l'Incarnation et des miracles qu'on lui a souvent attribués depuis sa mort, résolut de faire tous ses

efforts pour arriver à la faire béatifier par le Saint-Siège. Il commença par nommer une commission qu'il chargea d'examiner les miracles anciens et nouveaux qu'on croyait avoir été obtenus par son intercession et d'en dresser des procès-verbaux avec toute la prudence requise en pareil cas. Puis quand tout le travail de la commission fut terminé, et qu'il l'eût examiné avec le plus grand soin, l'illustre et pieux Archevêque scella tous ses papiers et les confia, sous la foi d'un serment solennel, à l'un des aumôniers qui accompagnèrent les Zouaves Canadiens en 1868.

“ On sait que, dans le trajet de Paris à Lyon, quelques malles des Canadiens furent égarées, et parmi ces malles était précisément celle qui renfermait les procès-verbaux dont nous parlons. Heureusement tout fut retrouvé après quelques jours, et l'aumônier put remettre au secrétaire de la Congrégation des rites le précieux dépôt que lui avait confié son Archevêque.

“ Par suite de cette sage lenteur et de cette extrême prudence qui président à tous les actes du Saint-Siège, il est de règle que quand une demande pareille lui est adressée, on attend dix ans pour rompre les sceaux apposés sur les procès-verbaux qui y sont relatifs, à moins d'une dispense exceptionnelle accordée par le Pape. Cette dispense s'obtient plus facilement quand il s'agit d'un personnage mort depuis longtemps, par la raison que le zèle en sa faveur est alors moins suspect d'enthousiasme et d'entraînements : on doit présumer que l'opinion qui a ainsi persévéré, durant un long intervalle, est appuyée sur des fondements solides. Or, la Mère Marie de l'Incarnation étant morte depuis près de 200 ans, il y avait espoir d'obtenir cette dispense. C'est pourquoi le IV^e Concile de la province de Québec, réuni dans cette ville, en mai 1868, écrivit à Notre Saint-Père le Pape Pie IX la lettre suivante :

“ Très-Saint-Père,

“ Il y a déjà près de deux siècles qu'est morte dans le Seigneur Marie Guyard, appelée en religion Marie de l'Incarnation, première supérieure et fondatrice du Monastère des Ursulines de Québec. L'histoire et une tradition constante nous attestent combien elle a été remarquable par la pratique des vertus théologiques et l'observance de la vie religieuse. On montre encore l'arbre au pied duquel elle s'asseyait pour enseigner les premiers éléments de la foi aux petites filles sauvages ; et parmi ces tribus errantes qui restent encore, se conserve le souvenir de cette tendre mère, de cette première religieuse du Canada, qui jadis vint montrer aux femmes de ce pays, alors assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort, un modèle si distingué de la vie religieuse.

“ La renommée de sa sainteté et de ses miracles, loin de s'affaiblir avec les années, augmente au contraire de jour en jour, surtout depuis qu'un grand nombre de personnes ne cessent de proclamer qu'elles ont obtenu, par son intercession, d'insignes bienfaits dans l'ordre temporel ou dans l'ordre spirituel.

“ L'Ordinaire de cette ville, vers le commencement de cette année, a fait préparer un procès en forme au sujet de ces miracles, et une copie de ce procès, authentique et scellée, a été portée à Rome, il y a quelques semaines, et remise au secrétaire de la Sacré-Congrégation des Rites, par un prêtre délégué spécialement pour cette fin.

“ Nous savons, Très-Saint-Père, que le Saint-Siège a réglé, dans son extrême sagesse, que les procès de cette sorte ne doivent s'ouvrir qu'au

bout de dix ans, et que pendant ce temps l'on ne peut rien faire pour la béatification et la canonisation de notre vénérée Mère, que nous espérons et que nous appelons de tous nos vœux. Aujourd'hui cependant, réunis en Concile provincial et tournés avec une très-grande confiance vers Votre Sainteté, nous ne pouvons nous empêcher de vous dire avec quelle ardeur nous désirons, nous, nos diocésains et toutes les Ursulines répandues dans le monde catholique, pouvoir invoquer bientôt publiquement et solennellement celle dont nous implorons souvent déjà le secours privé, mais avec tant d'efficacité.

“ Ce désir, puisqu'il tourne entièrement à la gloire de Dieu, qui se montre si admirable dans ses saints, permettez-nous de vous l'exposer avec le plus profond respect, nous qui sommes, de Votre Sainteté, etc., etc.”

(Suivent les signatures des onze Pères du Concile.)

Cette lettre ayant été remise à Sa Sainteté, Mgr. Persichelli, Postulateur résidant à Rome, nommé par Mgr. l'archevêque de Québec, fit des instances qui eurent un plein succès auprès du Cardinal Président de la Congrégation des Rites. Son Eminence a bien voulu être le rapporteur de la cause. Cette cause a fait un premier pas très-important, car le vendredi 26 novembre dernier, les sceaux du procès-verbal de l'enquête fait à Québec ont été levés. On a donc maintenant l'assurance de la voir marcher.

“ M. l'abbé P. F. RICHAUDEAU DE BLOIS.”

Les lettres de Rome, nous apprennent que la santé de Mgr. l'Archevêque souffre du séjour de Rome, et que Sa Grandeur sera peut-être obligée de revenir prochainement en Canada.

Les décrets du quatrième Concile de Québec ont été approuvés par le Saint-Siège, et le Haut-Canada formera désormais une province ecclésiastique, comprenant les diocèses de Kingston, de Toronto, de Hamilton et de London. Le choix de la Métropole reste encore sous considération. Les diocèses du Nord-Ouest, ainsi que celui de la Colombie Anglaise continueront d'appartenir, jusqu'à nouvelle division, à la Province de Québec.

Les exercices de la Neuvaine de St. François-Xavier, que la paroisse de Notre-Dame est dans la possession si bien établie de donner chaque année aux catholiques de la Cité de Montréal, viennent de se terminer. Les feuilles publiques ont fait un grand silence autour de ces exercices, mais la foule des chrétiens n'en a pas moins suivie son élan habituel. L'immense église de Notre-Dame, a reçu soir et matin, pendant ces neuf jours d'instructions et de prières, le flot sans cesse grossissant des enfants de son innombrable famille. C'était un disciple de St. Dominique, un enfant et un admirateur éloquent du P. Lacordaire, le R. P. Chocarno, qui avait été invité, cette année, à donner les sermons d'usage. Le costume imposant du célèbre Dominicain, sa réputation si justement établie, cette noble aisance de la chaire qui sied si bien aux Frères Prêcheurs, la facilité de son élocution, la profondeur et l'éclat de sa doctrine avaient gagné à l'Orateur l'esprit et le cœur de son auditoire, lorsque les forces venant à trahir son zèle, il a été obligé d'abord de partager son travail avec M. l'abbé Collin, prêtre de St. Sulpice ; puis de suspendre tout-à-fait pendant deux jours. Le désappointement de la multitude a été grand ; mais le flambeau éclipsé pendant quelques instants a pu reparaître à la fin des

exercices, et le R. P. Chocarne a donné les dernières instructions de la Neuvaine.—Dans le prochain numéro, nous donnerons l'analyse de quelques-unes de ces magnifiques instructions.

Le fait plusieurs fois réitéré de la fatigue des orateurs chargés de prêcher la Neuvaine de St. François-Xavier, doit prouver surabondamment que ce travail dépasse les forces d'un seul homme, et qu'à l'avenir on fera bien de prévoir un pareil inconvénient, qui nuit toujours beaucoup au fruit de ces exercices, quelque soit le mérite, la capacité des prédicateurs qui suppléent le prédicateur en titre.

Quoiqu'il en soit de cet incident, la Neuvaine a été suivie avec plus d'entrain et de constance que jamais ; et nous sommes persuadés que, malgré l'époque peu favorable de ses exercices, elle sera une bonne, une excellente préparation à la confession et à la communion pascuales.

Que le R. P. Chocarne veuille bien recevoir nos remerciements les plus sincères ; nos éloges et nos félicitations ne seraient pas à la hauteur de son mérite, mais la reconnaissance a toujours le talent de se faire écouter. Qu'il daigne prier pour la conservation des bonnes dispositions qu'il a fait naître dans nos cœurs ; et, puissions-nous, au retour de la même époque, le voir revenir, en compagnie de deux ou trois de ses vénérables Frères, continuer l'œuvre de notre sanctification si bien commencé, et nous conduire à cette vie en Dieu dont il nous a si bien fait entrevoir les grandeurs.

III.

En dehors des nouvelles du Concile, il y a peu de choses à glaner sur Rome, qui puissent être du moins d'un intérêt général. Ailleurs nous parlerons de la mort du Colonel d'Argy et de l'ex-grand duc de Toscane.

Le 29 janvier, le Saint-Père a visité le collège américain, à l'occasion de la béatification demandée du vénérable Ancina, contemporain et ami de l'évêque de Genève. On célébrait ce jour-là, la fête de saint François de Sales. Trois cardinaux, plus de cinquante évêques des Etats-Unis, et plusieurs autres prélats étrangers assistaient à la réception.

Après la messe, le Pape prit place sur son trône, et lut le décret de béatification ; après quoi le supérieur général de l'Oratoire remercia le Souverain-Pontife, le vénérable Ancina ayant été Oratorien.

Dans cette allocution, il rappela spirituellement l'échange de gracieuses paroles qui avaient eut lieu autrefois entre saint François de Sales et Ancina. Le religieux ayant entendu prêcher l'évêque, lui dit au sortir du sermon : "*tu sal-es*, vous êtes le sel de la terre," jouant ainsi sur le nom du prélat de *sal-es*. Saint-François eut la répartie aussi prompte que délicate et jouant sur le mot *Saluces* dont Ancina était évêque, il répondit "*tu sal et lux*, vous êtes sel et lumière."

Le Souverain-Pontife prit ensuite la parole, et devant ce grand nombre de prélats, commentant un texte de saint Grégoire, il traça rapidement les devoirs de l'épiscopat.

" L'évêque, dit-il, doit être :

In cogitatione mundus, détaché de toute pensée personnelle et de toute préoccupation terrestre.

In silentio discretus, prudent, réservé et habile à se taire, afin de ne pas jeter sa parole en pâture aux rumeurs fugitives.

In verbo utilis, il est des temps où plus que jamais il est opportun de parler, et de le faire franchement, courageusement, en pleine liberté.

In actione præcipuus, l'évêque doit agir et ne pas s'épargner : se dépenser pour Dieu, pour la vérité, pour les âmes.

In contemplatione suspensus, fervent à la prière et à l'oraison.

Puis, le Saint-Père ajouta avec humilité et une douce émotion :

“ Ce que je vous dis, je me le dis à moi-même, je me prêche en vous prêchant ; mais, empruntant encore ici la parole de ce grand saint et illustre docteur saint Grégoire, je dis avec plus de justice que lui, c'est un beau tableau de l'évêque que je viens de tracer, mais le peintre est bien médiocre.”

Tous les évêques étaient visiblement attendris ; le Saint-Père se rendit ensuite dans la grande salle du collège où Mgr. Spalding, archevêque de Baltimore, remercia Sa Sainteté d'avoir fondé ce collège ; protesta du dévouement du clergé et de l'épiscopat américains au Saint-Père, et parla de cette jeune église qui doit tout aux papes du nom de Pie. Pie VI, en nomma le premier évêque ; Pie VII en constitua la première province ; Pie IX a organisé la plupart des soixante diocèses et des missions dont elle se compose aujourd'hui.

Après s'être entretenu quelques instants familièrement avec les évêques, Pie IX admit au baisement des pieds les élèves du collège, et les familles américaines qui assistaient en grand nombre à cette fête.

En sortant, un nouveau converti disait en souriant, tout ému de ce dont il venait d'être témoin : “ C'est l'entrée de l'Amérique dans la vie publique de l'Eglise, sous le manteau de Saint François de Sales.”

Les nouvelles religieuses de Chine sont inquiétantes. M. Gennevoise, député à Pékin par Mgr. Desflèches, pour fournir à la Légation française des renseignements sur la persécution de Yeou-yeang, écrit de Sang-hai, le 1er décembre 1869.

“ On répand en ce moment dans la province du Su-tchuen et surtout dans le district de Yeou-Yang-tcheou, théâtre de la dernière persécution, un libelle contre les Européens et contre la religion chrétienne. Les lettrés qui en sont les auteurs, y exposent leur projet d'une manière assez claire. “ *Ils veulent à tout prix anéantir la religion chrétienne en Chine.*”

D'après ce libelle, dont voici le résumé, l'Empereur Han-Fong se plaint de ce que son peuple abandonne la religion de Confucius et des anciennes dynasties pour faire alliance avec les Européens et embrasser leur religion ; puis il énumère, en termes haineux, une série d'abominations et de crimes, qu'il attribue aux chrétiens et aux missionnaires. Il fait un grand éloge de la doctrine de Confucius et des coutumes : aucun livre, ajoute-t-il, ne fait mention de la religion chrétienne, sinon le Chen-tch-kien dans lequel il est dit que Jésus naquit sous le règne de l'empereur Han, et mourut plus tard misérablement sur une croix. “ Cette infâme religion, s'écrie-t-il, il faut l'anéantir ; ces Européens, il faut les massacrer jusqu'au dernier afin que notre empire ne soit plus souillé.”

Des menaces les Chinois passent aux faits : les journaux anglais, nous apprennent que le ministre d'Angleterre M. Alcock a été insulté par le prince Kong, à son départ de Pékin.

“ Que ne puissiez-vous, aurait dit le prince, que ne puissiez-vous, en vous en allant, emporter avec vous votre opium et vos missionnaires ! ”

Le même ministre a subi un second outrage à Nankin, au palais *ya-men* du vice-roi. Malgré sa visite annoncée, il a dû attendre dix minutes à la

porte du *ya-men* ; ses plaintes ont été couvertes par les vociférations des officiers. Le vice-roi a protesté, sans doute, que l'on ne voulait point lui faire outrage, et lui a ensuite envoyé les présents d'usage. Le ministre anglais les a refusés, en demandant des excuses officielles par l'intermédiaire d'une personne de distinction. Ce délégué n'a paru qu'à la nuit, et dès lors il a été refusé par M. Alcock qui est reparti pour Sang-sai.

IV.

En France, le cabinet Ollivier qui était sorti triomphant de l'émeute Rochefort, qui avait apaisé les grévistes du Creusot, qui avait noblement déclaré à M. Thiers et à M. de Forcade se disputant la protection du ministère, que " le gouvernement ne demandait la protection de personne ; " qui, enfin, avait obtenu les votes de la majorité dans les débats sur les traités de commerce, vient d'échouer devant cette majorité à propos de la loi électorale en annonçant que le gouvernement se proposait de renoncer *aux candidatures officielles*. La voix du Garde des Sceaux a été couverte et interrompue à plusieurs reprises, et un vote de 187 voix contre 56 a répudié le projet.

Quelle sera la conséquence de cette session, le ministère se retirera-t-il devant ce vote de la majorité, ou l'empereur dessoudra-t-il la Chambre en vertu des pouvoirs que lui donne la Constitution ? La question est embarrassante.

La solution ne peut être, du reste, longtemps ajournée, élue sous un ministère de transition, la Chambre en majorité composée de candidatures officielles, n'est point l'expression de l'opinion publique qui a créé le ministère du 2 janvier. Le cabinet la devance dans ses aspirations ; de là une défiance entre la majorité et le ministère ; celui-ci craignant une résistance soudaine qui le renverse, celle-là redoutant une dissolution qui la réduirait à néant. On se ménage donc, mais on ne s'aime pas ; de là aussi une situation tendue qui peut le devenir davantage au premier jour, et qui, après tout, ne peut durer longtemps, parce qu'elle entrave la marche du gouvernement.

Les affaires Bavaoises prennent une tournure peu propre à rassurer les esprits. Les deux chambres protestent contre l'ingérence de la Prusse dans les affaires de la Bavière, et demandent la révocation des traités d'alliance offensive et défensive, avec cette puissance. Le roi Louis II résiste aux Chambres et à tout son peuple, en maintenant au pouvoir le prince Hohenlohe, le promoteur et le signataire de ces traités. L'esprit public est fort excité, si l'on dissout les Chambres, une insurrection générale est à craindre ; et si l'on appelle les Prussiens pour rétablir l'ordre, le parti de l'indépendance nationale qui est aussi le parti *catholique*, ne craint pas de dire au roi : " Le peuple bavarois n'est pas aussi abandonné que vous le supposez ; vous mettez votre couronne en jeu, car il faut que vous sachiez ceci : si vous osez appeler les Prussiens, nos ennemis, à votre secours, nous ne repousserons pas l'aide de l'étranger.

" La Bavière doit appartenir aux Bavarois ; le Prussien n'a aucun droit sur elle, et quiconque voudra sauvegarder l'indépendance du pays, sera de même avis que nous."

Et qui sont ceux qui parlent ainsi, à la couronne ? Des démagogues ? Non, mais des conservateurs, mais tout un peuple catholique qui ne veut pas devenir sous la domination de la Prusse protestante, ce qu'est devenue la Pologne sous la domination hérétique de la Russie.

Le Wurtemberg est entré dans la même voie, et cette Confédération du Nord, le chef-d'œuvre politique de M. de Bismark, est à peine née qu'elle menace de se dissoudre. La France ne se fera pas prier pour donner la main aux Bavarois, et l'Autriche s'en réjouirait si les embarras de l'intérieur ne lui donnaient pas d'autres préoccupations.

Depuis le mois de décembre un mouvement politique d'une véritable importance s'est accompli dans l'empire.

On sait que cet empire d'Autriche n'est qu'un habit d'arlequin composé de différentes couleurs, ici seulement les pièces sont des peuples divers, avec langue, mœurs, et aspirations différentes.

Ces peuples appartiennent à quatre souches : souche allemande, souche hongroise, souche slave, souche italienne. La grande difficulté du cabinet, c'est de concilier les intérêts de chaque peuple, avec l'intérêt général de l'empire, car chaque peuple demande à se gouverner par lui-même tout en demeurant uni à l'empire. La vieille race allemande, qui forme le noyau le plus compacte de l'empire, aspire à une centralisation générale, les nationalités luttent pour la plus grande indépendance possible ; la Hongrie qui se sent forte a obtenu, à peu près, tout ce qu'elle désirait, elle a sa diète, son administration et sa législation qu'elle modifie à son gré. Les autres nationalités aspirent aux mêmes privilèges, mais étant plus faibles elles éprouvent plus de résistance et moins de concession. Lassées de cette opposition, quelques-unes, comme le Tyrol, ont rappelé leurs députés et refusent d'en envoyer de nouveaux aux Chambres de Vienne.

Naturellement deux partis se sont formés dans la législation, celui des Slaves, appuyé sur les Italiens, qui, n'espérant plus de concessions, demande alors le rappel du pacte conclu avec la Hongrie, et le fédéralisme où bientôt ils auraient la prépondérance ; car les Slaves ne sont pas moins de 16 millions dans les deux grandes moitiés de l'empire.

Le second parti est celui qui maintient l'état présent, et qui conservant le pacte madgyare s'appuie sur le double élément allemand et hongrois pour dominer les autres nationalités. Ce sont là les deux sections qui divisent le nouveau cabinet de M. Hasner.

Entre ces deux partis se place celui de M. de Beust, qui par une politique de compromis espère concilier tous les intérêts, et sauvegarder la constitution qu'il vient de donner à l'empire.

C'est le parti Hongrois-Allemand qui triomphe aujourd'hui, on revient à la centralisation, mais au lieu d'une, il y en aura deux, l'Allemande et la Madgyare ; ce qui sortira de là, on peut sans trop de peine le prévoir,

ce seront de nouvelles crises et un nouvel abaissement] de la puissance autrichienne.

V.

Peu de nouvelles des États-Unis et de l'Amérique du Sud. Le 25 février, le XVe amendement à la Constitution des États-Unis a été ratifié par la législature du Nébraska. Cette ratification entraîne l'incorporation de l'amendement dans la Constitution américaine, les trois quarts des États, ayant adhéré à la modification.

Voici le texte de l'amendement :

“ Le droit de suffrage des citoyens des États-Unis ne pourra être dénié ni restreint par les États-Unis, ou par un État quelconque, à raison de race, de couleur, ou d'une condition de servitude antérieure.

“ Le Congrès aura le pouvoir d'assurer l'exécution de cet article par une législation appropriée.

Par cet amendement les Nègres sont admis à la jouissance des droits politiques ; et les États démocrates, comme celui de New-York, qui prétendant que le Congrès ne pouvait intervenir dans leurs affaires intérieures, refusaient le droit de suffrage à la race noire, se le voient aujourd'hui imposé par la Constitution et par le Congrès.

La pacification de Cuba n'avance pas, et les nouvelles contradictoires qui se succèdent ne permettent pas de se rendre un compte exact de la situation de l'île. La guerre civile semble entrer dans la période des représailles ; bientôt on ne fera plus de prisonniers, et des deux côtés, tout homme pris les armes à la main sera fusillé, ce sera une guerre d'extermination. Nulle décision n'a encore été prise à Washington, au sujet de la reconnaissance des révoltés comme belligérants ; on s'attend cependant à quelque détermination prochaine de la part du Congrès.

La situation au Mexique a fait depuis deux mois les progrès les plus effrayants. L'insurrection est partout : plusieurs États, quatre au moins, sont en état de siège : tous sont travaillés par une apparition armée prête à entrer en lutte ouverte avec le gouvernement de Juarez. Là où le pays est épargné par la guerre civile, il est dévasté par le brigandage : le Congrès a ordonné une levée de trente mille hommes qui ne répondent pas à l'appel : deux grandes batailles ont été livrées dans le district de San Luis de Potosi : l'une gagnée par les insurgés, l'autre également réclamée par les deux camps : le Jalisco, le Michoacan, la majeure partie de l'État de Puebla, sont en la possession des insurgés. Tous les partis sont sur la brèche, libéraux, conservateurs, impérialistes, se coalisent contre l'assassin de Maximilien, et sont prêts à se déchirer entre eux ; ce sont tous les éléments et tous les malheurs déchaînés : c'est l'anarchie dans toute sa laideur, avec tout son cortège de crimes et de ruines. Et les Américains

en rejettent la faute sur la *race latine*. “ Et bien ! non ; ce n'est pas, comme vous le dites, la race latine qui est responsable de ces désordres, de ces violences, de ces meurtres et de ces rapines : c'est vous qui avez voulu les perpétuer et qui les perpétuerez jusqu'à ce que le malheureux Mexique expie à bout de sang, et paie de son indépendance la folie d'avoir un instant cru à la sincérité de vos perfides conseils. C'est vous, s'il y a une justice historique, qui rendrez compte à l'impartiale postérité de l'anéantissement de cette nation.”—(*C. des E. U.*)

Enfin, la guerre du Paraguay est véritablement terminée, battu dans une dernière rencontre, Lopez a jeté son artillerie dans le fleuve, et s'est dirigé vers le Pérou. Les armées alliées sont rentrées triomphantes dans leurs foyers. Dans la république argentine, un million et demi d'acres de terre, avec une somme d'argent pour se procurer les instruments aratoires, ont été distribués à ces braves défenseurs de l'humanité et de la patrie. La paix va donc fleurir désormais sur ces contrées désolées, pendant que des écoles s'ouvriront, que le commerce renaîtra, que des lignes télégraphiques s'établiront et que des voies ferrées, partant dans toutes les directions, rapprocheront les Andes et la Plata, le Chaco et la Patagonie.

H.***

DICTIONNAIRE GÉNÉALOGUE

Des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours, par M. l'abbé TANGUAY, A.D.S.

Le *Dictionnaire Généalogique* sera publié par volume de 800 pages grand in-octavo à deux colonnes.

Le 1er volume donnera l'histoire et la formation des noms de familles, leurs variations et les surnoms ; en outre, près de 30,000 informations généalogiques, à commencer de l'année 1608.

Les souscriptions seront reçues jusqu'au 1er avril prochain, au bureau de M. Eusèbe Sénécal, Rue St. Vincent, Montréal.

Souscripteurs, volume broché.....\$2.50.

Non-souscripteurs, “ 4.00.

Qui ne voudra se procurer un ouvrage d'une utilité si grande et si générale ?